



Défi territoire

**Comment habiter le territoire québécois
de façon sobre et résiliente d'ici 2042?**

 **CHEMINS DE
TRANSITION**

Ensemble pour
un futur souhaitable

Espace | Université
pour la vie | de Montréal

CONTRIBUTIONS

Ce rapport s'appuie sur des contributions multiples mobilisées à travers des séances de travail pilotées par un comité expert, mais aussi par le biais d'événements (ateliers de co-design, groupes focus, entrevues individuelles, etc.), organisés par l'équipe Chemins de transition. L'Université de Montréal et Espace pour la vie, co-porteurs de Chemins de transition, tiennent à remercier les quelques 500 personnes qui ont participé à relever le Défi territoire.

Les visions exprimées dans ce document ne sont pas nécessairement représentatives de la totalité des personnes qui y ont contribué ou de leur organisation.

Rédaction du rapport : Julia Verdun et
Mélanie McDonald (Chemins de transition)

Rédaction des fiches jalons : Lucile Goude,
Clara Guillemain, Julia Verdun, Mélanie McDonald
(Chemins de transition)

Direction de publication : Franck Scherrer
(Chemins de transition)

Révision du contenu : Martin Deron,
Peggy Henry, Marie-Hélène Pâquet
(Chemins de transition)

Révision orthographique : Patrick Lainesse,
Quintus Marketing

Illustrations : Émilie Dubois, IMPAKT Scientifik

Mise en page : Karine Himbeault, Vivace Design

Contribution au contenu : Clara Guillemain,
Lucile Goude

Crédits photos : studioe6 (p. 5), Bigc Studio
(p.6), Wirestock (p.8 et 19), Dave Racine (p.10),
Prostoleh (p.12), Airfocus (p.18), Jay Thousand
(p.21), Marcus Spiske (p.26), artiste9999 (p.93)

Comité expert :

[Vanie-Ève Aubertin](#), Conseillère en planification stratégique, Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), [Étienne Berthold](#), Université Laval, [Nathalie Bleau](#), Ouranos, [Camille Butzbach](#), Chaire de recherche sur la transition écologique à l'UQAM, Carole Dupuis, Front commun pour la transition énergétique, [Bruno Jean](#), UQAR, [Steve Joncoux](#), Living Lab en innovation ouverte (LLio)/UQAR, [Florence Paulhiac](#), Chaire Internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente ESG UQAM, [Catherine Perras](#), Vivre en Ville, [Olivier Riffon](#), UQAC et Grand dialogue pour la transition régionale, [Franck Scherrer](#), Université de Montréal et Chemins de transition, Myriam Thériault, Opération Veille et Soutien Stratégique (OVSS) et Communagir, [Sophie Van Neste](#), INRS et Chaire de recherche du Canada en action climatique urbaine.

Pour citer ce document :

Chemins de transition (2023). Comment habiter le territoire québécois de façon sobre et résiliente d'ici 2042? Rapport final du Défi territoire.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR	4	Résilience et efficacité des milieux de vie	43
INTRODUCTION	5	Sobriété, circularité et autonomie	48
Pourquoi transformer nos modes d'habiter le territoire?...	5	Mobilité transformée	54
Des modes d'habiter inadéquats au regard des limites planétaires et des enjeux climatiques	5	Le chemin de transition dans son ensemble	59
Des déséquilibres sociaux et territoriaux à anticiper face aux défis climatiques	6	LES FORCES VIVES DE CE CHEMIN DE TRANSITION	63
Une transformation déjà en marche...	7	Le secteur financier	64
... mais qui est loin de répondre aux défis actuels et futurs	7	Les gouvernements provincial et fédéral	66
Le Défi territoire de Chemins de transition	8	Les gouvernements locaux et supralocaux	69
Les étapes de la démarche	9	Les entreprises et organisations publiques	72
Une approche systémique pour appuyer les initiatives existantes	10	Les secteurs de la construction, des transports et de l'environnement... ..	74
Le choix de l'échelle du Québec	11	Les individus.....	76
L'enjeu de la diversité des modes d'habiter	11	La société civile.....	78
DÉFINIR UNE VISION COLLECTIVE	13	Les institutions d'éducation et de recherche	80
La vision du Défi territoire	15	L'importance de la contribution des différentes parties prenantes	83
CO-CONSTRUIRE UN CHEMIN DE TRANSITION	19	ET SI...	84
Par où commencer?	22	Et si... le Québec exportait massivement son énergie à compter de 2025? ..	87
Un dialogue inclusif à différentes échelles	23	Et si... une succession de pandémies amenait le Québec à déployer un état d'urgence sanitaire permanent?	89
Une ambition et un leadership gouvernemental démontrés	24	Et si... l'accélération des changements climatiques provoquait des pénuries d'eau plus fréquentes et intenses?	91
Des outils et mécanismes de gestion du territoire renforcés	24	Et si... l'accélération des changements climatiques provoquait une arrivée massive et rapide de personnes réfugiées?	92
Mobilisation d'une masse critique	25	LES NŒUDS DU FUTUR	95
6 blocs-jalons pour découvrir le chemin pas à pas	27	DES GERMES DE CHANGEMENT	98
Collaboration et partage	28	CONCLUSION	99
Pratiques et gouvernance de l'adaptation	34	RÉFÉRENCES	100
Régénération des écosystèmes et reconnexion à la nature	38		

MOT DU DIRECTEUR

À la suite des défis de la transition numérique et alimentaire, le défi de la transition socio-écologique du territoire québécois s'est avéré plus complexe encore à traiter, lors de cette phase de mobilisation de connaissance dont ce rapport est le résultat. Parler de transition consiste à prendre conscience que la prise en compte des bouleversements écologiques va entraîner une profonde transformation de notre système sociétal. Dans cette perspective, la transition de nos modes d'habiter le territoire pour les rendre plus sobres et résilients en 2042 rencontre deux problèmes particulièrement épineux.

Le premier vient de ce que l'occupation d'un territoire n'est pas un « système » en tant que tel : il est le résultat de la projection d'autres systèmes socio-économiques de production, de consommation, de concentration des ressources et de main-d'œuvre, et d'organisation des échanges de biens et de services. Les localisations et les distances qui ont été très longtemps une donnée géographique contraignante sont devenues, dans le stade actuel de développement de nos sociétés, des variables monnayables et interchangeables pour organiser les activités humaines. Ainsi, « transformer le territoire » et lever les verrous pour en faire un usage plus compatible avec les limites planétaires demande d'embrasser l'ensemble du système socio-économique au-delà de l'environnement naturel et bâti.

Le deuxième problème épineux tient en ce que le territoire oppose, en retour, une profonde

inertie aux changements sociétaux. Pour faire image, on estime généralement que, à l'horizon 2050, choisi par un bon nombre de territoires pour devenir carboneutres afin de limiter les changements climatiques, l'environnement bâti qui devra rendre cela possible est à 80 % celui qui est déjà là dans nos villes et nos villages ! Cela veut dire par exemple que, s'il est essentiel de bâtir de nouveaux quartiers qui sont des milieux de vie plus compacts et plus complets, ou de construire plus de lignes de transport collectif, ce ne sera de toute évidence pas suffisant. Ceci explique l'accent que ce rapport met sur la transformation des modes d'habiter un environnement bâti qui est déjà là. En d'autres termes, nos modes de vie qui « empruntent » le territoire doivent le faire de façon plus économe et plus consciente des risques à venir.

Ces défis dans le défi sont loin d'avoir découragé le demi-millier de personnes qui ont participé à l'élaboration de ce chemin de transition, que ce soit à l'étape de l'élaboration de futurs possibles ; lors d'ateliers participatifs pour dessiner une vision commune d'un futur souhaitable, ou pour construire une trajectoire crédible pour le territoire québécois ayant relevé avec succès la transformation profonde de notre système socio-économique comme de la relation homme-nature que cette transition demande.

Mes remerciements vont tout particulièrement au comité expert multidisciplinaire qui a eu le rôle

difficile d'arbitrer entre les très nombreux jalons possibles pour tracer le chemin pour n'en retenir « que » 70, et de démêler l'écheveau de leurs nombreuses interrelations. Ce précieux travail va rendre le transfert du contenu comme de la méthode vers nos partenaires-relais, partout au Québec, beaucoup plus facile.

Ce chemin qui raconte concrètement la transformation en profondeur du territoire québécois peut se lire, comme vous le verrez dans les pages suivantes, selon de nombreux fils directeurs. Je n'en citerai que deux : l'adaptation du territoire aux changements écologiques — climat, mais aussi biodiversité et ressources — joue un rôle majeur, tantôt en renforçant les conditions de succès des efforts collectifs vers des usages plus sobres du territoire, tantôt en risquant de les freiner, en créant de nouvelles vulnérabilités par-dessus les inégalités déjà existantes. Le souci de la « transition juste » est une autre constante à laquelle tous les participants se sont montrés attachés : il ne s'agit pas seulement de veiller à ce que, dans les angles morts d'un discours trop écocentré, ne s'élargissent pas les fractures sociales et territoriales d'aujourd'hui, mais surtout que la transition soit guidée par le souci de réparer les injustices historiques, intergénérationnelles ou socio-économiques, de nos modes d'habiter le territoire. Sur ce, bonne lecture !

Franck Scherrer, directeur académique et instigateur de Chemins de Transition

INTRODUCTION

Pourquoi transformer nos modes d'habiter le territoire ?

Chemin de transition a choisi de parler de « **modes d'habiter** » pour désigner nos façons de vivre sur le territoire québécois et d'aménager nos environnements en lien avec les dynamiques sociales, économiques et culturelles. Nos modes d'habiter influencent les choix économiques, la mobilité, le mix énergétique ou les imaginaires d'une population, et réciproquement, l'économie, la technologie ou la culture transforment le territoire. Le terme mode d'habiter permet d'appréhender le territoire comme un système complexe qui se façonne à travers le temps.

DES MODES D'HABITER INADÉQUATS AU REGARD DES LIMITES PLANÉTAIRES ET DES ENJEUX CLIMATIQUES

Une bonne partie de nos pratiques actuelles d'aménagement et d'utilisation du territoire, pour beaucoup héritées du passé, participe à l'aggravation des changements climatiques et accentue la pression sur les ressources et les milieux naturels menaçant leur viabilité future. Plusieurs facteurs combinés au fil du temps ont fait que nos usages actuels du territoire sont très gourmands en ressources et en énergie : incitatifs financiers de l'État, politiques d'aménagement axées notamment sur la construction d'autoroutes, standards de confort toujours plus élevés qui ont été renforcés par des stratégies marketing, etc. Ainsi, de nos jours, la population québécoise émet par personne deux fois plus de gaz à effet de serre (GES) que la moyenne mondiale (1). Elle est la troisième plus grande consommatrice mondiale d'électricité par habitant (2). Les Québécois et Québécoises sont aussi parmi les plus grands consommateurs d'eau (3) et les plus grands producteurs de déchets de la planète (4). Au Québec, subvenir à ses besoins de base se traduit par une empreinte matérielle

annuelle de 16 à 19 tonnes par personne, et dépasse donc largement le seuil maximal de 8 tonnes par personne par année recommandé par des scientifiques (5). Face à la raréfaction des ressources planétaires et locales, les individus, les organisations publiques et les entreprises ont mis en place des démarches pour réduire leur empreinte écologique. Mais beaucoup d'activités génèrent encore des impacts environnementaux importants. Les modèles de production et de consommation ne se sont pas suffisamment transformés pour être écologiquement viables.

La disponibilité de l'hydroélectricité bon marché n'a pas favorisé le développement de bâtiments et d'infrastructures écoénergétiques, et le Québec est aujourd'hui confronté à un retard et à des enjeux considérables face à un environnement bâti vieillissant et inadapté aux dérèglements climatiques. Une estimation récente montre que les municipalités à elles seules auraient besoin de 2 milliards de dollars supplémentaires par année pour adapter leurs infrastructures aux changements climatiques (6).





Nos modes de consommation énergétique devraient indéniablement être repensés dans un contexte où la production énergétique du Québec devient un enjeu géostratégique, du fait d'une demande accrue d'entreprises et de territoires voisins qui souhaitent s'alimenter en électricité renouvelable pour répondre à des engagements de carboneutralité.

En parallèle, nos modes de vie sont de plus en plus consommateurs d'espace. Malgré ses impacts socio-environnementaux négatifs, largement documentés et reconnus, l'étalement urbain poursuit son essor. En plus du morcellement et de la destruction de milieux agricoles et naturels (et de l'affaiblissement de la biodiversité qui en résulte), il participe à l'accroissement des distances entre les lieux d'activités, dans une région du

monde où le poids des transports dans son bilan carbone total est particulièrement élevé. La faiblesse des solutions de recharge aux transports individuels motorisés et le sous-financement chronique des transports collectifs depuis des décennies a renforcé un développement urbain fondé sur la dépendance à l'automobile. Ces modèles de développement accentuent par ailleurs la vulnérabilité de la population aux stress et aléas climatiques. Par exemple, l'artificialisation des sols amplifie les risques d'inondation et les phénomènes d'îlots de chaleur.

D'autres modèles sont possibles au Québec pour une utilisation viable de nos ressources exceptionnellement riches et des écosystèmes qui les génèrent.

DES DÉSÉQUILIBRES SOCIAUX ET TERRITORIAUX À ANTICIPER FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES

La majorité de la population du Québec est concentrée dans une région métropolitaine et une dizaine de villes, tandis que le reste est dispersé sur 80 % de l'étendue du territoire. Ce déséquilibre démographique est l'un des facteurs qui explique que les défis socio-environnementaux diffèrent en fonction des milieux de vie. La faible densité de population dans les régions périphériques complexifie par exemple le développement d'un système efficace de transport en commun intra et interrégional. En résultent par ailleurs des fractures territoriales et des injustices sociales, en particulier pour des publics non motorisés. Or, il y a un véritable risque à voir ces déséquilibres territoriaux s'intensifier dans les prochaines décennies du fait

de la pression sur les ressources qui alimentent nos véhicules, qu'ils soient électriques ou dépendants des énergies fossiles.

D'autres disparités socio-territoriales sont intensifiées par les chocs environnementaux. D'un territoire à l'autre, les réalités socio-économiques et les vulnérabilités face aux dérèglements climatiques ne sont pas uniformes. Les changements climatiques et la pollution environnementale touchent par exemple davantage les membres des Premiers Peuples dont les activités traditionnelles sont liées au territoire. Plusieurs études ont confirmé que des publics fragilisés, comme les personnes à faible revenu, les personnes âgées et marginalisées, sont plus nombreux à vivre dans

des logements insalubres et plus sensibles aux aléas climatiques (7). Ces publics sont plus exposés à la pollution sonore et atmosphérique et aux effets des canicules. Ils vivent plus souvent éloignés du couvert végétal et de ses bénéfiques écosystémiques et psychosociaux. Par ailleurs, les personnes vulnérables participent encore peu aux processus de concertation territoriale, ce qui s'ajoute aux défis d'une gouvernance encore insuffisamment inclusive au Québec, ou inégale selon les territoires (8).

Ces disparités géographiques et sociales devront être considérées de façon à ce que les transformations de nos modes d'habiter soient adaptées à leur réalité et puissent contribuer au bien-être de l'ensemble de la population.

Une transformation déjà en marche...

Il est indéniable que les transformations de nos pratiques et de nos milieux de vie sont incontournables et urgentes à mettre en place. Cependant nous ne partons pas de zéro : nous observons des dynamiques qui nous rappellent que les stratégies possibles sont multiples. Bien des territoires élaborent des projets de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Les objectifs de carboneutralité s'y développent, ainsi qu'au sein d'un nombre grandissant d'activités économiques sectorielles. Les réflexions et les idées sont riches pour la révision de la fiscalité municipale, et le développement de nouveaux cadres réglementaires et fiscaux autour de l'aménagement des territoires, des mobilités durables, de la densification du bâti

ou encore des énergies renouvelables. Par rapport au reste de l'Amérique du Nord, le Québec a pris une longueur d'avance pour structurer une démarche concertée d'économie circulaire visant à réduire la quantité de ressources naturelles consommées. Des modes de production innovants se développent dans la province. Le secteur de l'économie sociale est traditionnellement fort au Québec (OBNL, mouvements coopératifs, etc.) et propose des modèles socio-économiques différents. Par ailleurs, les projets d'urbanisme et d'aménagement incluent de plus en plus les citoyens et citoyennes en amont, et plusieurs territoires ont renforcé leurs processus participatifs.



... mais qui est loin de répondre aux défis actuels et futurs

Les démarches de transformation précédemment citées restent toutefois limitées et ne répondent pas à l'ampleur et à l'urgence des changements à opérer. Plusieurs initiatives intéressantes n'arrivent pas à changer d'échelle et à être systématisées à la grandeur du Québec. Les moyens à déployer pour y parvenir sont colossaux.

L'évolution des cadres réglementaires n'est pas assez rapide et ambitieuse pour suffisamment outiller les territoires vers des transformations profondes. Le secteur public manque de moyens financiers, de coordination et de capacité à agir pour un aménagement durable du territoire.

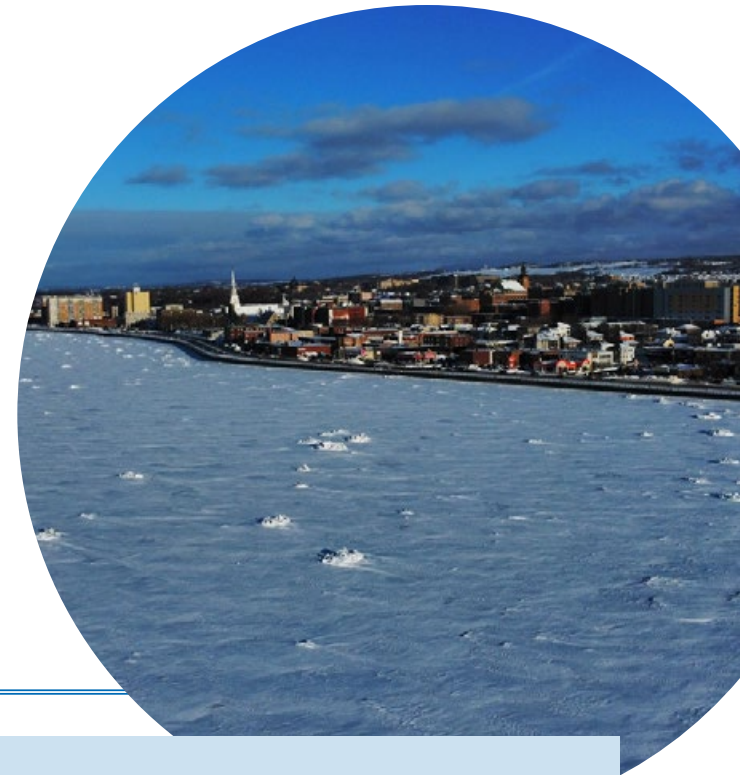
Les municipalités, notamment les plus petites, n'ont pas suffisamment d'expertise technique, d'informations sur leur territoire et de moyens budgétaires pour protéger le milieu (par exemple, pour identifier et décontaminer les sols, protéger des écosystèmes naturels ou connaître les zones inondables ou à risque d'érosion). Les normes et cadres réglementaires sont rigides et manquent de souplesse pour permettre l'essor d'expérimentations innovantes.

Relever ces défis suppose de mener des changements d'une telle ampleur qu'ils nécessiteront au moins une génération à se déployer. Il est donc primordial de les planifier dans le temps, et en particulier face à l'intensification des changements climatiques anticipée. Or, si plusieurs territoires ont développé des exercices de vision et de planification stratégique en lien avec les changements climatiques, rares sont ceux qui envisagent de front la transformation profonde du système sociétal à long terme qu'exige la transition socio-écologique.

Les politiques territoriales se développent trop souvent en silo et n'apportent pas des réponses systémiques aux enjeux de transition. La mobilité durable, par exemple, peine à s'imposer en l'absence d'une coordination stratégique entre échelons (fédéral, provincial, municipal) et d'un arrimage entre les transports et la planification territoriale. L'importante diversité des territoires et des expertises rend les transformations complexes. Chaque territoire sera confronté plus ou moins intensément et rapidement à différents aléas, de l'érosion des côtes à la fonte du pergélisol, des vagues de chaleur et sécheresses aux inondations. Ces transformations auront des impacts multiples

sur le bien-être des populations et la cohésion sociale, sur l'accès aux services essentiels et sur le modèle de développement économique de nombreux secteurs d'activités.

La complexité de ce système socio-territorial fait en sorte que les moyens à mettre en œuvre pour le transformer en profondeur sont ambitieux. Mais il est primordial de trouver des façons de mieux comprendre et coordonner les actions pouvant mener à des modes d'habiter adaptés à l'ampleur des enjeux environnementaux. Il est par ailleurs nécessaire que les différentes parties prenantes des territoires codéfinissent ces actions transformatrices pour plus de cohérence et d'efficacité.



Le Défi territoire de Chemins de transition

Face aux constats précédemment cités, qui sont davantage explorés dans un [diagnostic prospectif détaillé](#), l'initiative de Chemins de transition vise à apporter des réponses à la question : **comment habiter le territoire québécois de façon sobre et résiliente d'ici 2042 ?**

Chemins de transition propose d'appréhender les transformations de nos modes d'habiter au Québec en s'appuyant sur une démarche prospective, déployée en 4 étapes.

Sobriété et résilience : de quoi parle-t-on ?

La **sobriété** a de multiples définitions, mais on peut la définir comme « une recherche de modération dans la production et de la consommation de biens et de services tout en recherchant une augmentation de la qualité de vie et du bien-être » (ADEME 2019). Selon Negawatt, elle s'organise autour de 4 principaux leviers : la sobriété structurelle (organiser l'espace ou les activités pour favoriser la modération), la sobriété dimensionnelle (dimensionner les équipements à leurs conditions d'usage), la sobriété d'usage (utiliser au mieux les équipements pour réduire leur consommation) et la sobriété conviviale (mutualisation).

La **résilience** est « la capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation ». (Ouranos (2015). *Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Édition 2015. Montréal, Québec : Ouranos. 415 p.*)

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Entre juillet 2020 et décembre 2022, l'équipe du Défi territoire de Chemins de transition a rassemblé une grande diversité de savoirs afin de tracer un chemin pour transformer nos modes d'habiter sur un horizon de 20 ans, soit d'ici 2042. Plus de 500 personnes ont participé à cette démarche prospective et mobilisatrice, que l'on peut résumer en trois phases :

Étape 1 — Futurs possibles

La démarche a débuté avec une revue approfondie de la littérature scientifique et grise pour débroussailler un sujet aussi vaste que les modes d'habiter. Des spécialistes de différents horizons académiques et professionnels ont permis d'enrichir cette analyse des tendances à venir. Nous avons profité de cette étape pour documenter notre point de départ en 2020, sous forme de « constats », et les principaux enjeux de mises en œuvre ou points de tension à venir, que nous appelons des « nœuds du futur ». Cette analyse a été rassemblée au sein d'un [diagnostic prospectif](#).

Étape 2 — Futur souhaitable

Ce diagnostic prospectif a servi de point de départ pour élaborer quatre scénarios du futur de nos modes d'habiter au Québec. Des [ateliers de co-design prospectif](#) ont été organisés autour de chacun des récits, avec l'objectif de construire collectivement les piliers d'un futur souhaitable et inspirant. Plus de 350 personnes (provenant des milieux scientifiques, professionnels et étudiants, ainsi que des membres du public ayant pour point commun un intérêt pour la transition territoriale) se sont prêtées au jeu. La synthèse de leurs réflexions a permis d'élaborer la vision d'un futur souhaitable pour le Québec à l'horizon 2042.

Étape 3 — Le chemin

Les expertises académiques, professionnelles et citoyennes ont une nouvelle fois été sollicitées afin de tracer un chemin possible vers le futur choisi collectivement. Groupes focus et entrevues individuelles ont permis d'alimenter ce travail de réflexion et d'organisation des savoirs, qui n'aurait pu se réaliser sans l'apport et le soutien d'un comité expert multidisciplinaire composé de 13 membres. La publication du présent rapport, ainsi que les fiches synthèses sur le site web de Chemins de transition, présentent l'aboutissement de cette troisième étape.

Toutes ces connaissances mobilisées sur les voies possibles pour rendre nos modes d'habiter sobres et résilients permettent maintenant d'entamer une nouvelle phase :

Étape 4 — Partage des savoirs

Différentes formes d'outils vulgarisés, d'activités et d'accompagnement seront développées et offertes à la communauté universitaire, aux organisations et aux collectivités interpellées par les trajectoires développées.



juillet à novembre
2020

Décembre 2020
à juin 2021

Juillet 2021 à
décembre 2022

À partir
de 2023

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE POUR APPUYER LES INITIATIVES EXISTANTES

L'ampleur du Défi territoire, qui adopte une approche très englobante, a limité les possibilités de creuser certaines thématiques qui, tout en étant importantes, n'ont pas été au cœur des échanges avec les personnes mobilisées. Par exemple, nous avons davantage abordé les secteurs du transport et de la construction, mais n'avons pu explorer précisément d'autres filières ayant aussi le potentiel de façonner nos modes d'habiter, comme le tourisme, ou encore l'agriculture, qui a davantage fait l'objet d'analyses dans le [Défi alimentaire](#). Par ailleurs, force est de constater que certains groupes étaient sous-représentés au sein des différents espaces de discussion animés pendant la démarche, notamment les membres des Premiers Peuples dont l'expertise

sur les territoires est particulièrement cruciale. Il est aussi important de souligner que de nombreuses forces vives travaillent déjà depuis longtemps à transformer plusieurs volets de nos modes d'habiter (ex. densification, économie circulaire, corridors verts, etc.). Notre approche se veut complémentaire à ces précieuses initiatives, qui sont mieux adaptées que la nôtre pour outiller les parties prenantes à identifier des solutions concrètes à court terme en fonction de leur contexte spécifique. **Notre contribution vise plutôt à rassembler cette richesse de savoirs, dispersée dans une diversité de régions, sciences et professions, pour mieux comprendre comment ces différents systèmes s'influencent.**

« Depuis 2014, le GIEC fait une place de plus en plus importante à l'adaptation aux changements climatiques dans ses rapports. C'est une malheureuse constatation, mais nos efforts collectifs pour réduire les émissions de GES ne sont pas suffisants et assez rapides pour éviter plusieurs impacts. De là, la nécessité d'une adaptation efficace et efficiente. Collectivement, on se doit de passer d'une vision de l'adaptation qui recourt à des corrections, des ajustements, dite adaptation incrémentale, à une vision évolutive par la transformation des systèmes, des pratiques, des comportements, des processus, des décisions. On parle ici, entre autres, de collaboration et de complémentarité des savoirs scientifiques, techniques et traditionnels; d'observations, d'analyses et d'actions systémiques; de solutions basées sur la nature; de justice sociale. » (Nathalie Bleau, consortium Ouranos)



LE CHOIX DE L'ÉCHELLE DU QUÉBEC

Le territoire québécois est suffisamment grand, diversifié et autonome pour mettre en place des changements qui permettent de réorienter en profondeur notre trajectoire

en impliquant les différentes parties prenantes (gouvernements, entreprises, individus, fonds publics et privés, etc.). À cette échelle, il est aussi possible de stimuler la collaboration et les échanges entre tous ces acteurs et actrices, un levier essentiel pour amorcer un changement en profondeur. Nos modes d'habiter, en particulier nos façons de produire et de consommer,

restent toutefois intimement liés à des enjeux sur lesquels le Québec a peu de contrôle, tels que les accords de libre-échange et des chaînes de valeur mondialisées. De nombreuses personnes engagées dans la démarche l'ont rappelé : le modèle économique actuel possède une influence considérable sur la transition dans son ensemble. Le niveau d'intensité de la lutte contre les changements climatiques et de la préservation de la biodiversité aux niveaux national et international aura également un impact direct sur le territoire québécois. Afin d'assurer une véritable

métamorphose de la société, plusieurs chantiers devront se dérouler simultanément à différentes échelles. Bien que la vision et le chemin proposés dans ce document se concentrent sur les leviers propres au Québec, l'évolution des contextes canadien et international a été considérée dans les facteurs de bifurcation de cette trajectoire (voir section « Et si... »). Les occasions et les freins identifiés dans les [fiches synthèses](#) qui accompagnent ce rapport font également mention des enjeux externes au Québec.


L'ENJEU DE LA DIVERSITÉ DES MODES D'HABITER

L'analyse proposée par Chemins de transition à l'échelle du Québec permet de jeter des bases pour répondre aux défis communs auxquels l'ensemble des territoires et des milieux de vie du Québec peuvent être confrontés. Les connaissances et expertises pour la viabilité des futurs développements des territoires au Québec sont nombreuses et une partie des solutions est connue. Mais comment mettre à profit cette richesse de savoirs pour en faire un outil collectif qui pourrait ensuite être adapté aux spécificités de, et approprié par, chacun des territoires québécois? Chaque territoire regorge aussi de richesses différentes : des écosystèmes variés, des structures collectives dynamiques, des projets innovants qui explorent des modes d'habiter plus résilients, des liens de solidarité robustes. Beaucoup reste à inventer pour maintenir et respecter la diversité de nos modes

d'habiter, les différentes cultures et identités territoriales qui composent le Québec et pour s'adapter à des enjeux spécifiques comme la fonte du pergélisol, les milieux de vie éloignés des centres, la prise en compte du climat froid dans les infrastructures et les services, etc.

Prendre en compte cette pluralité est sans doute une des réponses pour plus de justice sociale dans la transition. Les spécificités territoriales du Québec (nordicité, diversité des modes d'habiter, processus de réconciliation avec les Premiers Peuples, etc.) peuvent aussi être saisies comme des potentiels de créativité et d'innovation!

« La transition écologique pose des défis spécifiques à chaque mode d'habiter. Habiter en milieu rural présente des enjeux particuliers étant donné la petite taille des communautés rurales et la distance qui les sépare les unes des autres. Les modèles urbains de transport actif n'y sont guère applicables. De plus, une gestion durable des ressources naturelles est nécessaire. Mais cette transition est possible, car les ruraux ont historiquement fait la preuve qu'ils peuvent mettre en place des systèmes d'exploitation des ressources maintenant la pérennité des ressources tant forestières qu'agricoles. Les ruraux sont donc les dépositaires d'un « savoir endogène » qui, s'ils sont véritablement associés à une démarche de transition écologique, constitueront de précieuses connaissances pour assurer le succès d'une telle démarche. » (Bruno Jean, Université du Québec à Rimouski)



Les forces vives qui tentent d'améliorer nos modes d'habiter sont nombreuses, et les discussions sont déjà entamées depuis un moment. Le Québec semble mûr pour intensifier ses efforts de coordination des réflexions et des actions, tout en osant le dialogue pour dénouer les tensions. Notre démarche se veut une occasion de rassembler un nombre croissant et diversifié de parties prenantes afin d'imaginer un système territorial qui nous plaise, et de chercher à le construire malgré l'incertitude de l'avenir. À quoi ressembleraient nos milieux de vie de demain? Quelle direction souhaitons-nous prendre? Mais surtout, comment accélérer ensemble la transition socio-écologique du système territorial québécois d'ici 2042?

DÉFINIR UNE VISION COLLECTIVE

Une fois convenu que nos modes d'habiter actuels ne sont pas soutenables et qu'une transition socio-écologique s'impose, quelles sont les voies à explorer au Québec?

Comment créer ensemble de nouvelles pratiques qui demeurent désirables en se basant sur nos modes d'habiter hérités du passé? Une approche prospective semblait tout indiquée pour relever ce défi, car il ne fait aucun doute que cette profonde redirection de notre société nous mobilisera une bonne vingtaine d'années. L'approche prospective nous amène d'abord à explorer une diversité de futurs possibles en dehors des dynamiques actuelles. En nous aidant à nous détacher momentanément du présent, elle permet de libérer l'imaginaire pour penser des futurs différents. La définition d'une vision collective d'un futur souhaitable facilite ensuite le passage à l'action, car elle implique de parvenir à une destination commune tout en respectant un objectif

de temps défini. Dans le cadre de notre méthode, la vision permet d'identifier une direction sur un horizon de 20 ans (en 2042). Sans chercher à établir un point d'arrivée trop précis, qui risquerait de devenir obsolète, la vision se construit sur la base de principes clés. L'avenir étant par nature incertain, il est essentiel de garder une marge de manœuvre pour s'ajuster en chemin, tout en gardant le cap. Se doter d'une vision collective du futur permet d'éviter une addition de solutions sans réelle cohérence les unes avec les autres, ou qui perpétuent le système actuel sans contribuer à une réelle transformation de nos modes d'habiter. **Une destination choisie ensemble, ce n'est plus un simple point d'arrivée, c'est un point de rendez-vous.**

« Le territoire marque sans doute notre plus précieux patrimoine collectif. Il est tout à la fois notre héritage historique et le vecteur de notre projet d'avenir. »
(Étienne Berthold, Université Laval)

Pour élaborer une vision collective de nos modes d'habiter les plus souhaitables possible dans un contexte de transition écologique, à la fois sobres et résilients, et adaptés à la diversité des régions québécoises, quatre futurs possibles en 2042 ont été mis au jeu. Le [diagnostic prospectif](#), élaboré lors de l'étape 1 en mobilisant de multiples expertises, a servi de base pour formuler plusieurs hypothèses concernant le futur de notre gouvernance territoriale, de notre rapport culturel au territoire et à ses habitants, de nos sources d'énergie, nos modes de transports, de production et de consommation. Ces différentes hypothèses ont ensuite été combinées pour former des récits contrastés, qui ont été utilisés lors d'une trentaine de séances de «[co-design prospectif](#)». La forme du récit fictionnel a été privilégiée pour déclencher et structurer les échanges dans le cadre de ces ateliers, parce qu'elle stimule la capacité de projection des participants et des participantes dans d'autres mondes possibles, les détachant de leurs préoccupations actuelles. Au total, plus de 350 personnes se sont prêtées au jeu dans ces séances destinées à éveiller leur imaginaire, leur permettre d'entrer en réflexion et de discuter des principaux éléments souhaitables ou redoutables des scénarios proposés.

EXEMPLE D'UN SCÉNARIO SOUMIS AUX ATELIERS

LA NATURE AU CŒUR DU QUÉBEC

Février 2041. Un groupe de touristes sillonne le Québec à bord d'un bus électrique luxueux.

Antoine (guide) – *Nous entrons maintenant dans la région laurentienne, reconnue mondialement pour sa forêt luxuriante produisant un bois de grande qualité. Nous la traverserons rapidement pour rejoindre notre prochaine escale santé-nature à...*

Damien (touriste) – *Pourquoi il y a écrit le mot « biorégion » laurentienne sur le panneau de bienvenue ?*

Antoine (guide) – *C'est l'une des mesures phares du plan de relance économique « Vert 2030 » : on a revu le découpage des régions pour qu'il suive celui des écosystèmes, dont les bassins versants. Ça facilite la gestion de nos ressources et la mise en place de mesures de préservation. On a aussi revu en profondeur notre fiscalité, mis en place de nombreuses réserves naturelles, végétalisé les villes...*

Anna (touriste) – *Attendez, c'est quoi la fumée qu'on voit là-bas ?*

Antoine (guide) – *Ne vous inquiétez pas, ce sont les rejets de vapeurs d'eau de l'un des complexes de pâtes et papier les plus écoresponsables de la planète ! Comme toutes les multinationales installées au Québec pour récolter les fruits de notre précieuse nature, cette usine se plie à une réglementation très stricte et...*

Benjamin (touriste) – *M'en parlez pas, j'ai 4 usines ici et votre cahier des charges écolo fait suer mes gestionnaires un peu plus chaque année ! Mais ils savent que c'est le prix à payer pour avoir le fameux label « Québ-ÉCO » : nos clients se l'arrachent ! D'ailleurs, vous nous avez fait drôlement peur l'été dernier quand vous avez annoncé l'exploitation de vos puits d'hydrocarbures nordiques pour alimenter vos transports. On a vu la côte environnementale du Québec et la valeur de nos produits chuter en flèche !*

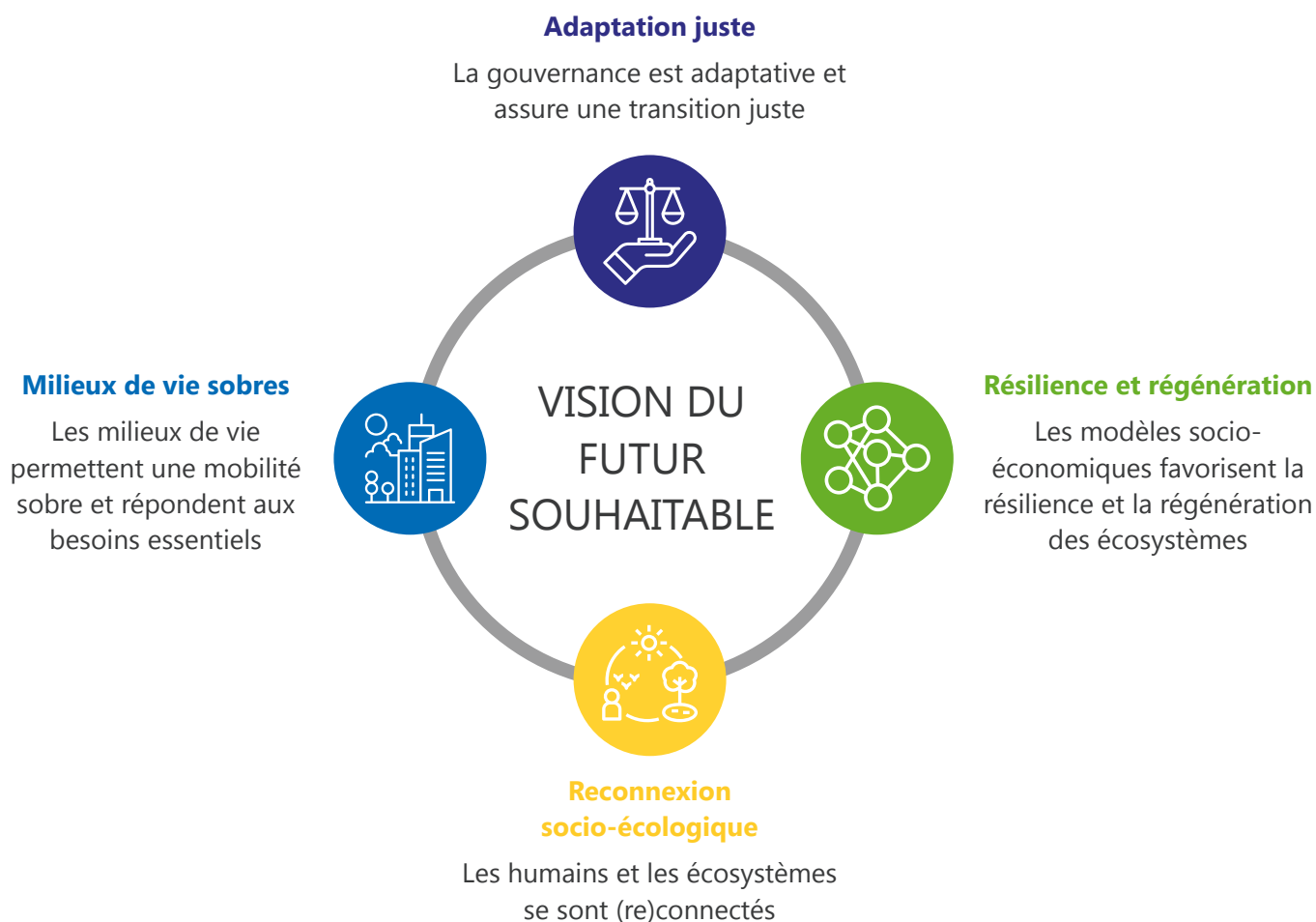
>>> **Pour lire l'intégralité des scénarios, [consultez notre site web.](#)**

Ces échanges ont fait émerger des points de consensus, mais ont surtout été centrés sur les points de tension, avec l'objectif de trouver le meilleur équilibre possible à l'horizon 2042. La synthèse de ces échanges nous a amenés à **structurer une vision en 4 « acquis du futur »**. **Mis en synergie, ces acquis forment le socle d'une société profondément différente, qui a réussi à relever le défi de la transition de nos modes d'habiter à l'échelle du Québec.**

La vision du défi territoire

En 2042 au Québec, une diversité de modes d'habiter contribue à la transition socio-écologique. Ils respectent les limites planétaires tout en satisfaisant les besoins essentiels des personnes. Des arbitrages ont été réalisés afin que coexistent des modèles adaptés à chaque milieu de vie avec une prise en charge globale favorisant cohérence, équité et coopération.

Dans cette diversité, **quatre acquis** s'incarnent partout pour réussir la transition socio-écologique des territoires :





Les milieux de vie permettent une mobilité sobre et répondent aux besoins essentiels

- **Une mixité d'usages et une accessibilité aux services essentiels** : la majorité de la population trouve avantageux de s'installer dans des milieux où l'accessibilité aux services essentiels est garantie. On peut s'y loger, travailler, se soigner ou se divertir, tout en profitant de la nature et d'une alimentation saine. Cette diversité d'usages s'incarne à l'échelle du bâtiment, du quartier ou dans des pôles facilement accessibles.
- **Une densité de qualité, adaptée aux réalités territoriales et sociales** : chaque type de milieu de vie et d'activités socio-

économiques a déployé des stratégies de densification, permettant des économies de ressources et l'amélioration de la qualité de vie. Ces milieux de vie restent à taille humaine, évoluent dans le respect de la vie privée et font une large place à la nature.

- **Une mobilité transformée** : la mobilité énergivore et carbonée a vu sa place drastiquement réduite, pour les personnes comme pour le transport de marchandises. La population a beaucoup moins besoin de se déplacer au quotidien pour répondre à ses besoins. Elle garde une liberté suffisante,

mais responsable, de voyager au Québec, comme à l'international. L'accès à diverses solutions de mobilité de qualité et à moindre impact environnemental est garanti, notamment pour les populations vulnérables.

- **Un cadre bâti (ré)adapté aux changements climatiques** : les infrastructures et le bâti existants ont été transformés pour atténuer les impacts et/ou s'adapter aux aléas et aux stress climatiques propres à chaque territoire (inondations, vents violents, érosion, chaleur extrême, fonte du pergélisol).



Les humains et les écosystèmes se sont (re)connectés

- **La solidarité et la collaboration sont au cœur de la société québécoise.** Reconnus comme éléments clés d'un territoire résilient, les liens sociaux se sont renforcés : on observe de la mixité sociale et de la transmission entre les générations et entre les cultures, notamment entre allochtones et Autochtones. Les échanges et la coopération s'opèrent à diverses échelles : entre les organisations (entreprises, pouvoirs publics, universités, OBNL), entre les régions, et à l'international.

- **Le partage et la mutualisation** de plusieurs espaces, biens, services (bâti, transport, nature, énergie, etc.) et des connaissances est une stratégie clé, soutenue par diverses instances, pour limiter la consommation de ressources et en assurer un accès équitable.
- **La (re)connexion** : la majorité des personnes se sent connectée à un milieu de vie dans toutes ses composantes sociales, culturelles, paysagères et environnementales. On se

préoccupe du bien-être d'une communauté élargie à l'ensemble du vivant. On laisse un espace suffisant à chaque personne, mais aussi aux écosystèmes : des stratégies assurant la connectivité écologique ont été déployées dans chaque territoire.



Les modèles socio-économiques favorisent la résilience et la régénération des écosystèmes

- **La gestion intégrée des ressources naturelles et le respect des écosystèmes qui les génèrent** : les usages du territoire sont priorisés selon leur adéquation avec la transition. Ces usages cohabitent et se renforcent dans le respect de l'intégrité du vivant. L'exploitation des ressources du territoire et la gestion des extrants générés par ces activités respectent la capacité de support des écosystèmes et les limites planétaires. La nature et les écosystèmes sont reconnus à leur juste valeur : on les protège, on les restaure et on s'en inspire dans les innovations et l'organisation des communautés.
- **Un niveau adéquat d'autonomie locale** : pour rapprocher le système économique des personnes, mais aussi pour réduire l'impact environnemental des modèles de production et les dépendances internationales, l'autonomie se traduit dans les secteurs alimentaire, énergétique et manufacturier, à différentes échelles. L'autonomie reste compatible avec l'ouverture aux échanges internationaux et à une coopération interrégionale renforcée au Québec.
- **Les principes d'économie circulaire, incluant la sobriété et la mutualisation** : le réemploi des infrastructures et du cadre bâti existant est la règle. Les modèles d'affaires, les normes et les institutions ont abandonné la croissance économique comme seul indicateur de progrès. La santé globale des personnes et des écosystèmes sont des cibles privilégiées. Des modes de vie plus sobres, détachés de l'accumulation matérielle, et néanmoins désirables, sont adoptés par un grand nombre de Québécois et Québécoises.

L'économie circulaire fait aussi l'objet de multiples définitions à l'échelle mondiale. Nous avons retenu ici celle développée au Québec, qui suppose d'abord de repenser nos modes de production-consommation pour consommer moins de ressources naturelles, puis d'optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans nos sociétés. La réduction à la source (qu'on appelle sobriété dans la vision du Défi territoire) et la mutualisation font partie des stratégies de circularité prônées dans le schéma québécois de l'économie circulaire.

Le concept d'autonomie locale

est parfois confondu avec celui de l'autosuffisance ou de l'autarcie. Ces derniers supposeraient que le Québec ait la capacité de satisfaire à la totalité des besoins de sa population à partir de sa propre production. Cet objectif n'a pas été considéré comme réaliste dans le contexte québécois, ni nécessairement souhaitable pour des raisons environnementales, sociales et économiques. Le concept d'autonomie locale semblait mieux refléter les désirs exprimés lors des ateliers de co-design, soit ceux de renforcer notre capacité à produire le plus possible de biens de première nécessité, comme la nourriture. FabRégion Bas-St-Laurent définit l'autonomie locale comme « la capacité d'une collectivité à répondre aux besoins essentiels de tous ses membres par ses propres moyens, dans le respect des limites environnementales globales et sans compromettre l'autonomie des autres collectivités, pour diminuer sa dépendance à l'économie mondialisée et augmenter son pouvoir d'agir sur son avenir ».



La gouvernance est adaptative et assure une transition juste

Elle permet de :

- **Favoriser une transition juste** : la gouvernance prend en compte les rapports de pouvoir inégaux dans un territoire, et équilibre la répartition des renoncements induits par la transition. Les nouvelles possibilités qu'ouvre la transition ne bénéficient pas qu'aux personnes privilégiées, mais permettent de corriger des inégalités historiques au Québec.
- **Inclure une pluralité d'intérêts et d'expertises** : reconnaissant que les intérêts des parties prenantes divergent en contexte de transition, des mécanismes permettent aux différents acteurs et actrices et aux savoirs disponibles (expertises, expérientiels, etc.) de dialoguer et d'arbitrer sur les priorités collectives, de façon éclairée et efficace. Ils servent à défendre également les intérêts de la nature, des communautés autochtones et des individus en situation de vulnérabilité.
- **S'adapter** : aux spécificités locales comme aux contextes mondiaux en transformation rapide, aux besoins différents des personnes, et aux aléas climatiques plus fréquents et plus intenses. La gouvernance est flexible pour faire face aux crises et se saisir d'occasions propices. L'État soutient les acteurs régionaux et permet les économies d'échelle. Il reste garant d'un filet social solide et de la cohérence entre les territoires.



CO-CONSTRUIRE UN CHEMIN DE TRANSITION

Maintenant que nous savons vers où nous souhaitons aller, quel est le meilleur trajet pour s'y rendre ? Pour le dessiner, l'équipe du Défi territoire a mis sur pied un comité composé de spécialistes venant des sphères académique et professionnelle, en lui donnant la mission de tracer un chemin de transition pour relier la situation actuelle à la vision du futur souhaité. Son travail a été alimenté par des entrevues et groupes de discussion qui ont réuni une centaine d'autres personnes ayant une grande diversité d'expertises. **Nous vous invitons à découvrir dans cette section un exemple de chemin possible pour atteindre notre vision 2042, fruit d'un travail collectif de plusieurs mois.**

Il existe bien sûr de nombreuses limites à raconter une dynamique de changement sociétal, et le chemin proposé n'y échappe pas. La transition ne sera pas aussi linéaire : elle comportera certainement des boucles de rétroaction, se heurtera à d'autres obstacles et verra naître de nouvelles dynamiques difficiles à anticiper entre les parties prenantes. Mais la richesse des savoirs réunis autour de ce chemin a tout de même permis d'identifier les points de passage importants pour atteindre le futur souhaité, et de lier ensemble cette série de basculements progressifs pour en faire une trajectoire de changement possible.

Ce travail a débuté par l'identification de ce que nous appelons des jalons, les étapes intermédiaires les plus porteuses pour passer de la situation actuelle à ce futur souhaité. **Nos réflexions collectives ont permis d'identifier 70 jalons clés pour transformer nos modes d'habiter.**

Les jalons ont ensuite été positionnés entre 2022 et 2042 en fonction du degré de difficulté anticipé pour les atteindre, mais surtout du lien qui les unit.



Pour chacun des **70 jalons** de ce chemin, nous avons réalisé une fiche synthèse plus détaillée, à laquelle vous pouvez avoir accès en cliquant sur le nom des jalons. Ces fiches permettent de mieux comprendre l'importance des jalons dans la trajectoire et de documenter différentes stratégies d'action possibles pour les atteindre. Elles font aussi ressortir les parties prenantes concernées, ainsi que les freins et leviers associés à leur mise en œuvre. Des questions non résolues ont également été répertoriées, et pourraient être de bonnes thématiques de recherche ou de réflexion collective. Nous avons envisagé au départ de décliner certains jalons différemment selon les types de territoire (ex. régions métropolitaines, pôles urbains intermédiaires et campagnes périphériques ou éloignées). Bien qu'ils n'aient effectivement pas les mêmes réalités, en particulier en termes de mobilité et de densification, nous sommes finalement parvenus à des formulations de jalons qui embrassent la diversité de nos modes d'habiter.

Jalon 57 Les Québécois et Québécoises ont un **accès facile, gratuit et universel** à des espaces de nature

Pourquoi ce jalon?

- Sans grande surprise, l'accès à des espaces verts de qualité est ressorti comme un besoin fondamental lors des ateliers de vision du territoire. Les cobénéfices des moments passés en nature sont d'ailleurs de plus en plus démontrés par la science, tant sur la santé physique que mentale.
- L'accès aux espaces de nature est l'un des vecteurs possibles pour accroître la sensibilisation et l'éducation des gens à l'importance de conserver les écosystèmes, mais aussi pour les «reconnecter» à leur environnement. Ce jalon est d'ailleurs un vecteur privilégié pour l'atteinte du changement culturel attendu dans la vision du territoire, à savoir que le regard sur la «nature» comme étroit et exclusif aux humains ait été dépassé, et que l'importance de l'intégration des sociétés dans le vivant ait été comprise par toutes et tous (Jalon 87).
- Même si le Québec regorge de grands espaces de nature, de plus en plus d'accès aux boisés, lacs et rivières sont privatisés. Deux autres barrières empêchent les Québécois et les Québécoises de pour équilibrablement des espaces naturels: d'abord une barrière financière réduisant l'accès pour les moins fortunés aux plans d'eau ou aux forêts (ex. coût d'accès aux parcs de la SEPAQ), ainsi qu'une barrière spatiale pour les personnes qui habitent en ville et n'ont pas de voiture.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancé	Jalon atteint
--------------------	----------------------	----------------------	-----------------	--------------------	---------------

Qui doit être mobilisé?

- Société civile: notamment les associations de conservation de la nature et les groupes de pression citoyens.
- Gouvernements locaux et supra-locaux
- Secteurs la construction, des transports et de l'environnement: foresterie urbaine et horticulture; gestion de l'eau et des infrastructures urbaines
- Gouvernements provincial et fédéral

CHÉMIN DE TRANSITION Énergie pour le Québec Transition 2025-2030-2035-2040

Version: juin 2023

Jalon 16 Les **formations et les normes en construction** et en **aménagement** intègrent en continu les **meilleures pratiques** en matière de **sobriété et d'adaptation** aux changements climatiques

Pourquoi ce jalon?

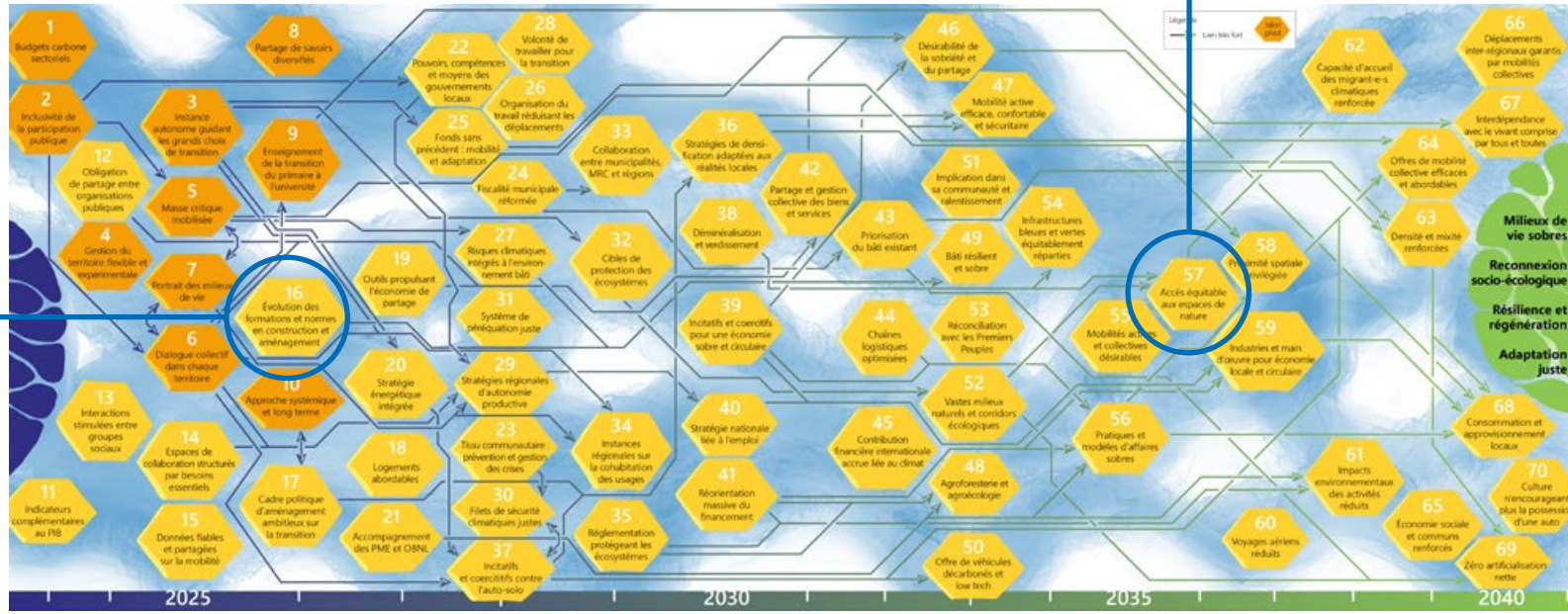
- Le Secteur de la construction est l'un des plus grands consommateurs d'énergie. Or, même que les bâtiments sont responsables de 17 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada (GÉB 5) pour le Québec tout au long de leur cycle de vie. Cette consommation s'explique par l'utilisation d'énergie fossile pour chauffer ou rafraîchir les bâtiments, mais aussi par les GES émis lors du processus de fabrication des matériaux de construction. En outre, les bâtiments (construction, rénovation, démolition) génèrent 20 % des matières résiduelles du Québec. Ces chiffres sont révélateurs de l'importance de l'empreinte écologique de la construction au Québec.
- Dans un contexte de changements climatiques, le Secteur de la construction fait face à un triple enjeu: réduire ses émissions de GES, réduire sa consommation de ressources non renouvelables et s'adapter aux événements climatiques à venir. Pour cela, les normes en construction doivent intégrer de nouveaux objectifs de sobriété et des stratégies de réduction de leur vulnérabilité face aux effets du réchauffement climatique. Ces normes doivent de plus faire l'objet d'une révision périodique et d'une adoption accélérée (voir les détails via le jalon 27 sur les règles climatiques intégrés à l'aménagement bâti).
- Les normes et les cadres réglementaires s'inscrivent aujourd'hui principalement autour d'un objectif d'efficacité énergétique, pour limiter l'empreinte énergétique des secteurs de la construction et de l'aménagement. Il convient de considérer fermement du cycle de vie du bâtiment (de fabrication des matériaux pour la fabrication à son exploitation (consommation énergétique et entretien), jusqu'à sa fin de vie (déconstruction, recyclage, recyclage), la mise en œuvre de nouveaux objectifs d'efficacité et de carbonabilité va demander un effort particulier de formation initiale et continue, à tous les niveaux.
- En termes d'adaptation, des enjeux deviennent importants sur la qualification et l'évolution des zones à risque (inondation, glissement de terrain, érosion, etc.). La prise en compte des aléas climatiques dans les schémas d'aménagement est souvent partielle (des zones de contraintes peuvent par exemple intégrer le risque d'inondation, mais pas celui des vagues de chaleur). Certains secteurs ne seront plus habitables, ou le seront difficilement ou à grands frais pour les populations (ou l'État). Cette problématique n'est pas reliée au sein des normes et des formations actuelles.
- Dans la vision de 2042, l'ensemble des professions concernées par la construction et l'aménagement de l'habitat au promoteur immobilier, est amené à travailler en collaboration pour faire face à ces nouveaux défis, en participant et en s'informant sur les meilleures pratiques et réglementations en matière de transition écologique.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancé	Jalon atteint
--------------------	----------------------	---------------	------------------------	--------------------	---------------

CHÉMIN DE TRANSITION Énergie pour le Québec Transition 2025-2030-2035-2040

Version: juin 2023

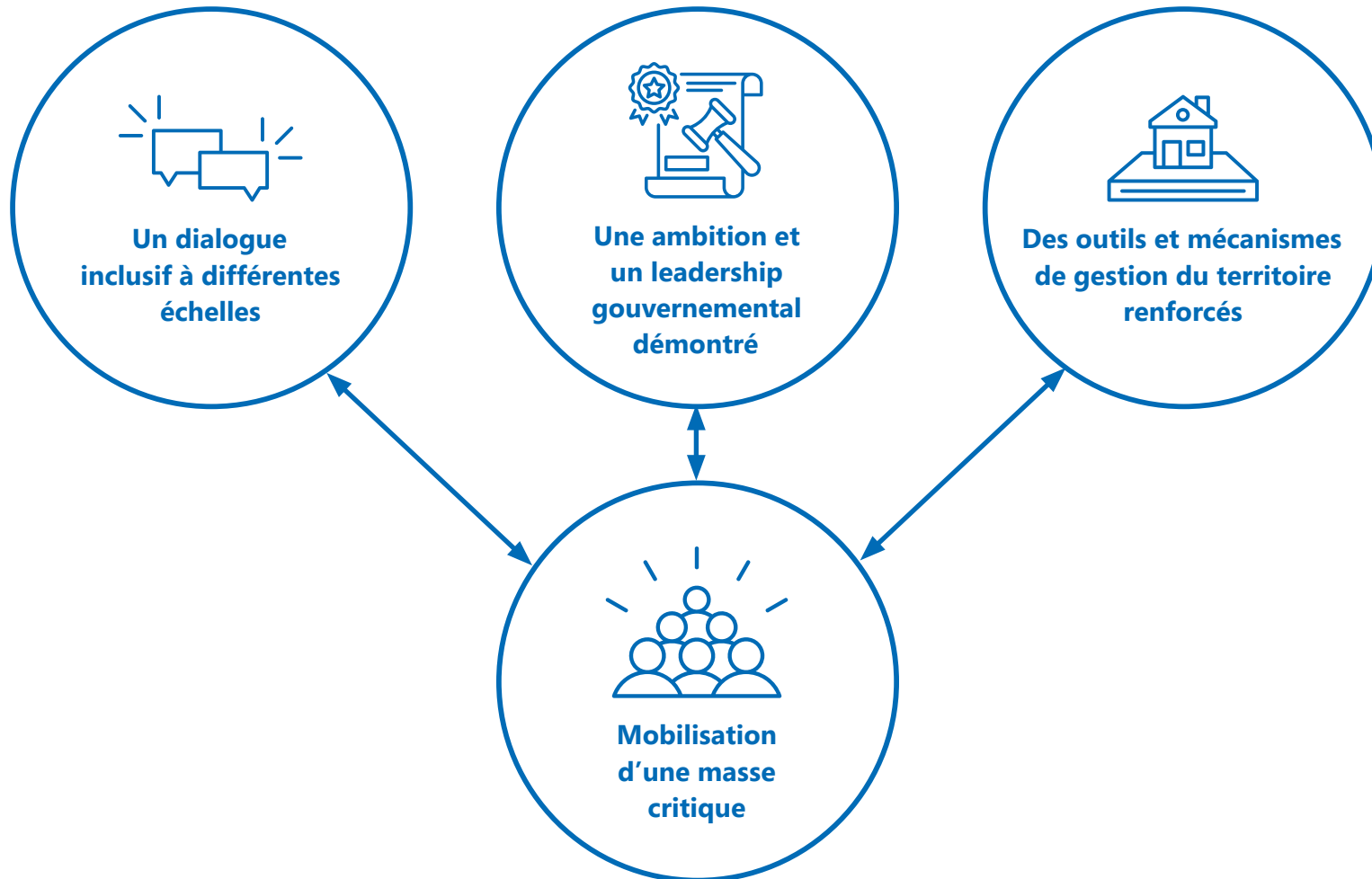


Face à l'ampleur de la transition à mener, positionner les jalons de façon cohérente dans le temps est un atout précieux pour prioriser et guider l'action de chacun et chacune. Comme la rapidité des bouleversements écologiques nous impose une transformation rapide de nos modes d'habiter, il est d'autant plus pertinent de concentrer nos efforts sur l'atteinte de jalons qui ont le potentiel de faciliter plusieurs autres transformations par la suite.



Par où commencer?

Parmi les jalons positionnés avant 2027 dans la trajectoire développée, 10 étapes jouent un rôle de pivot en facilitant l'atteinte de nombreux autres résultats par la suite. Ces jalons pivots permettraient de créer un socle fort, à différents niveaux, pour amorcer un virage profond de nos modes d'habiter vers la vision souhaitée. Certains d'entre eux sont bien amorcés, d'autres nettement plus ambitieux dans un horizon de temps si court... mais, comme vous le découvrirez dans le chemin proposé par la suite, ils ont tous un rôle clé à jouer pour nous mener vers la vision 2042.



UN DIALOGUE INCLUSIF À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

3 jalons sont proposés pour y arriver :

- Il ne serait pas possible d'entreprendre une transition juste sans inclure d'emblée l'ensemble de notre communauté, et en particulier les publics qui, aujourd'hui, sont encore en marge des débats et des décisions liées aux transformations des territoires. Ces mêmes groupes sont beaucoup plus vulnérables aux crises climatiques, mais aussi aux crises sociales et économiques. Il leur est moins évident d'accéder, entre autres, à des soins de santé, à des logements, à des modes de transport et à une nature de qualité. Afin d'éviter, dans nos processus de mutation à venir, d'accentuer ou de créer de nouveaux déséquilibres, il serait primordial de rapidement mettre en place **des mécanismes d'accompagnement qui permettent aux personnes marginalisées de participer activement à la prise de décision et d'exercer un droit de regard sur leur mise en œuvre (jalon 2)**. Redonner de la confiance et du pouvoir d'agir à tous et à toutes permettrait l'émergence d'une société plus solidaire et équitable, et donc plus résiliente aux défis à venir.
- Une fois ces mécanismes mis en place, il serait alors plus facile que **chaque territoire organise en continu le partage des savoirs et le dialogue collectif sur les besoins essentiels, l'utilisation du territoire et la résilience des communautés (jalon 6)**. Les décisions en termes d'aménagement du territoire ne sont pas des choix techniques à laisser aux mains des seules institutions gouvernementales et des

instances publiques ou privées de l'urbanisme, du développement immobilier et de la construction. La transition des territoires est une reconfiguration sociétale de grande ampleur, qui implique de comprendre des phénomènes complexes, notamment le lien entre modes de vie, systèmes socio-économiques, modes d'aménagement du territoire, bouleversements climatiques et environnementaux. Dialoguer sur les besoins essentiels et mettre la résilience des communautés au cœur des discussions collectives, c'est regarder en face les choix parfois difficiles à faire ensemble, pour développer des milieux de vie en adéquation avec les limites planétaires et le bien-être commun. Les réalités changeront toujours et les aspirations également. De tels espaces de concertation sont donc une composante clé d'une gouvernance *bottom-up* et adaptative de la transition. Ils pourront se déployer à l'échelle d'un quartier ou d'une région selon les réalités locales. Heureusement, une bonne partie des territoires sont déjà en marche pour se doter de feuilles de route sur la transition en engageant une diversité d'acteurs et d'actrices, notamment à travers l'initiative des [Collectivités ZÉN](#), qui pourraient représenter de belles amorces pour atteindre ce jalon rapidement.

- Face à l'ampleur et à la rapidité de la transition, il sera aussi critique de repenser notre gouvernance à l'échelle provinciale pour pouvoir arbitrer collectivement nos priorités d'action et d'investissement, et de les revoir en continu pour s'ajuster aux évolutions de contexte. Il a

été jugé critique qu'une **instance québécoise autonome et non partisane soit mise en place pour éclairer et évaluer les grands choix de la transition (jalon 3)**. Composée d'une diversité de parties prenantes et détachée du gouvernement afin de se dissocier le plus possible des cycles électoraux, elle agirait comme garde-fou d'une transition socio-écologique juste. Il peut sembler ambitieux d'atteindre ce jalon si rapidement, mais de telles instances existent déjà sur les enjeux climatiques, comme en Grande-Bretagne ou ailleurs (9), dont on peut facilement s'inspirer. Cette instance a été jugée critique pour faciliter l'atteinte de nombreuses autres étapes par la suite. Parmi les principes clés qui se dégagent des expériences internationales et des travaux du comité d'experts québécois «Le climat, l'État et nous», notons : avoir une vision cohérente à long terme, un dialogue inclusif, la pluralité des savoirs, la mesure, l'évaluation et l'adaptation continues, créer un lien direct entre l'instance et les institutions politiques, et disposer d'un budget suffisant

«Préoccupées par la défense du bien commun, les collectivités qui cheminent vers la résilience se projettent dans l'avenir, construisent leur pouvoir d'agir et prennent les choses en main à leur échelle. Elles inventent des solutions ancrées dans les milieux qui les abritent, une société plus simple, plus conviviale et plus solidaire, respectueuse des habitats et des limites de la planète.» (Extrait de la Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité (Québec ZÉN), choisi par Carole Dupuis)

pour assurer sa crédibilité scientifique.

UNE AMBITION ET UN LEADERSHIP GOUVERNEMENTAL DÉMONTRÉS

- D'ici les prochaines élections provinciales en 2026, le leadership du gouvernement est attendu sur un jalon clé : **la gouvernance climatique du Québec est renforcée en intégrant des cibles ambitieuses, contraignantes et régulièrement réajustées de réduction d'émissions de GES et des budgets carbone sectoriels (jalon 1)**.

Le comité expert a jugé indispensable la démonstration d'une telle ambition gouvernementale, et réaliste de l'atteindre en considérant tous les travaux déjà menés sur ce dossier, dont ceux du [Comité consultatif](#)

[sur les changements climatiques \(10\)](#). Ce dernier a recommandé la mise en place de budgets carbone sectoriels, qui existent déjà dans plusieurs pays. La volonté de diriger le Québec vers sa décarbonation progressive, en définissant des quotas d'émission de GES, régulièrement réajustés, par secteurs d'activité, ne pourrait qu'encourager toutes les organisations et individus à repenser et adapter leurs pratiques et leurs milieux de vie vers plus de sobriété, mais aussi plus de coopération et de mutualisation des ressources. Cette action est un moteur

fortement stratégique puisqu'elle guidera et facilitera la réalisation d'un grand nombre de jalons, dont la mise en œuvre d'une stratégie énergétique intégrée pour réduire la demande globale en énergie et éliminer le recours aux énergies fossiles (**jalon 20**). Cette ambition générera par ailleurs l'émergence de plusieurs outils et mécanismes pour accompagner tous les types de structures dans l'atteinte de leur carboneutralité en fonction de leurs moyens et leurs situations.

DES OUTILS ET MÉCANISMES DE GESTION DU TERRITOIRE RENFORCÉS

3 jalons pivots de cette nature ont été proposés en début de trajectoire :

- Plusieurs jalons nécessitent d'abord de bien comprendre le contexte propre à chaque collectivité en lien avec la transition. Cet état des lieux est indispensable pour nourrir le dialogue collectif sur les utilisations du territoire (**jalon 6** évoqué précédemment). Beaucoup de données environnementales et socio-démographiques sont déjà générées par différents organismes sur les territoires, mais elles sont souvent dispersées, peu agrégées ou difficiles d'accès pour les organisations qui pilotent des démarches de transition. D'autres indicateurs clés, par exemple sur la santé des écosystèmes, sont

trop peu ou trop inégalement renseignés selon les collectivités. Il est donc prioritaire que **chaque milieu de vie dispose d'un portrait accessible qui identifie les possibilités et les vulnérabilités dans la transition (jalon 7)**. L'objectif n'est pas de réaliser un diagnostic tous azimuts, qui serait lourd à réaliser et à actualiser pour les petites municipalités, mais de mettre en place une stratégie de gestion de l'information qui permet à toutes et tous, selon leurs besoins, de pouvoir accéder aux informations utiles pour nourrir leur réflexion et faciliter la prise de décision.

- Une autre façon de prendre en compte les spécificités propres à chaque territoire

dans leurs processus de transition serait de faciliter davantage les expérimentations territoriales. Le recours généralisé à **des mécanismes permettant plus de flexibilité et d'expérimentation dans la gestion du territoire (jalon 4)** stimulerait indéniablement l'innovation, ce qui est incontournable pour transformer en profondeur nos systèmes. Actuellement, l'émergence de nouvelles expérimentations est souvent freinée par des règlements, des normes en matière d'urbanisme, d'environnement et de sécurité, etc. La culture de l'expérimentation territoriale reste encore à développer au Québec, et surtout, à faire accepter. Les expérimentations

demandent par ailleurs du temps, notamment pour permettre l'essaimage de celles qui fonctionnent. La mise en place de ce jalon tôt dans la trajectoire est donc d'autant plus importante! Pour limiter les dérives possibles, l'instance québécoise autonome (**jalón 3**) pourrait aider à définir les balises possibles de ces mécanismes de flexibilité et d'expérimentation.

- Nombreux sont les exemples de services ou d'infrastructures développés avec une bonne intention, mais dont les effets n'ont

MOBILISATION D'UNE MASSE CRITIQUE

Grâce à l'atteinte de 3 autres jalons :

- La transition exigera des changements très rapides et profonds (par exemple, passer d'une culture de surabondance à la sobriété, développer un nouveau regard sur la nature, etc.), qui doivent s'ancrer au plus tôt dans les normes sociales de la nouvelle génération. Le système d'éducation est un levier majeur pour accélérer ce processus, mais aussi pour préparer la relève à transformer ses futures pratiques professionnelles. Il faut donc, au plus tôt, que **des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour la transition socio-écologique soient enseignés de l'école primaire à l'université (jalón 9)**. En plus des compétences spécifiques à un métier, des capacités critiques à la transition, comme la pensée systémique et la collaboration, doivent être largement acquises par tous et toutes. Bien que plusieurs

pas été évalués de façon systémique, de manière à bien saisir les facteurs de réussite et à anticiper certains problèmes qui peuvent survenir à court ou long terme : aménagement de l'habitat le long des cours d'eau pour des raisons pratiques et économiques qui aujourd'hui est menacé par l'intensification d'aléas climatiques; développement de modes de transport et de construction qui n'ont pas anticipé les enjeux énergétiques locaux et mondiaux, etc. Afin de permettre plus de cohérence pour les

initiatives intéressantes puissent déjà faciliter l'atteinte de ce jalon (par exemple, la [stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté, Lab 22](#)), ne sous-estimons pas l'ampleur du défi : la modification des programmes d'enseignement est longue et fastidieuse. Mais rappelons qu'au Québec comme ailleurs, beaucoup de jeunes réclament une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans le parcours scolaire, et que notre société a besoin de toute leur créativité et de leur confiance en un futur souhaitable pour construire de nouveaux modes d'habiter.

- Que ce soit à l'école ou dans le cadre des instances de dialogue locales (**jalón 6**), il est recommandé que **les savoirs issus de plusieurs générations et de différentes cultures, notamment autochtones, soient largement diffusés et inspirent**

territoires, favoriser la mixité des usages, une accessibilité et une densité plus efficaces, **il est proposé que les parties prenantes des territoires s'efforcent systématiquement de briser la gestion en silo et de penser à long terme (jalón 10)**. Ces pratiques permettront d'adapter et créer des outils, utiles pour les instances de dialogue multipartites citées plus haut, ou encore dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire et des projets et programmes de financement qui favorisent une gestion plus intégrée et prospective.

- **des solutions de transition écologique (jalón 8)**. La transition exige une pluralité des savoirs (écologiques, traditionnels, autochtones, expérientiels ou locaux) qui ont, encore aujourd'hui, une faible reconnaissance au sein des sphères décisionnelles et scientifiques. La reconnaissance de la multiplicité des savoirs et leur prise en compte soutiendront non seulement le dialogue inclusif, abordé plus haut, et donc la réussite de la trajectoire proposée pour une juste transition; mais elle permettra par ailleurs de réduire la gestion des territoires en silo. C'est aussi une étape cruciale vers la reconnexion des personnes à leur milieu de vie dans toutes ses composantes sociales, culturelles, paysagères et environnementales.
- **Une masse critique de parties prenantes comprend l'ampleur des bouleversements écologiques, situe son rôle dans la**

transition, et a confiance en son pouvoir d'agir collectif (jalon 5). Un travail « simultané » sur les 9 jalons pivots précédents créerait un puissant momentum de mobilisation. Imaginons par exemple que des jeunes transmettent leurs nouveaux apprentissages à leurs parents, eux-mêmes rassurés par le leadership du gouvernement sur le climat et invités à prendre part à la démarche de transition dans leur collectivité. Mais l'atteinte d'un jalon aussi ambitieux ne peut être qu'une résultante des étapes précédentes, tant il est critique d'élargir le cercle de personnes motivées à transformer notre société en profondeur... y compris pour atteindre les 9 jalons proposés ci-haut! Les dernières décennies de sensibilisation axées sur la gravité de la crise écologique n'ont visiblement pas suffi pour engager cette masse critique dans l'action, mais elles ont permis une grande conscientisation autour de ces enjeux. En s'appuyant sur ce socle, ce jalon propose de déployer une stratégie de mobilisation permettant à une diversité de personnes et d'organisations de mesurer l'ampleur des bouleversements écologiques à venir et de comprendre concrètement comment ces changements sont susceptibles d'impacter profondément nos modes d'habiter. Il est important que nous puissions saisir la rapidité et la

profondeur des changements attendus pour accroître notre résilience. Il ne suffira pas d'avoir un véhicule électrique et un bac de compostage pour s'adapter à ce nouveau contexte. Pour maintenir notre motivation à agir face à l'ampleur de la transformation à opérer, il est aussi important que les outils de mobilisation et les stratégies d'accompagnement fassent ressortir la contribution respective de chaque partie prenante. Cela permettrait à chacun et chacune de mieux situer son rôle, mais aussi d'être rassuré sur le fait qu'une diversité d'organisations et de régions prennent aussi part à cette transition. Il s'agit d'ingrédients clés pour retrouver une confiance en notre pouvoir d'agir collectif.

Ces 10 jalons pivots, qu'il serait capital de mener à bien avant 2027, ne peuvent à eux seuls permettre l'atteinte de la vision définie pour 2042. Ils donnent par contre une impulsion considérable à l'émergence et à la mise en place d'une soixantaine d'autres jalons qui sont présentés dans la section suivante.



6 blocs-jalons pour découvrir le chemin pas à pas

Afin de faciliter la compréhension du chemin élaboré, les 70 jalons qu'il contient ont été agencés à l'intérieur de six blocs thématiques complémentaires.



Chaque bloc constitue une porte d'entrée pour illustrer la trajectoire de changement et décrire les dynamiques entre les jalons qui la composent. Un bloc thématique peut renvoyer à un ou plusieurs acquis de la vision 2042. Par exemple, le premier bloc sur la collaboration et le partage est composé de 18 jalons qui contribuent à des éléments de la vision qui se retrouvent dans 3 des 4 acquis : la gouvernance (inclure une pluralité d'intérêts et d'expertises), les modèles socio-économiques (principe de mutualisation) et la reconnexion entre les humains (la solidarité et le partage, etc.).

Les blocs de jalons offrent une base de réflexion plus intelligible pour penser la question trop souvent occultée du « comment » arriver à une vision du futur. Ils sont d'abord présentés sous forme visuelle, avec une illustration schématique permettant d'apprécier d'un coup d'œil l'articulation entre les jalons et leur positionnement temporel.

Deux types de liens ont été priorisés :

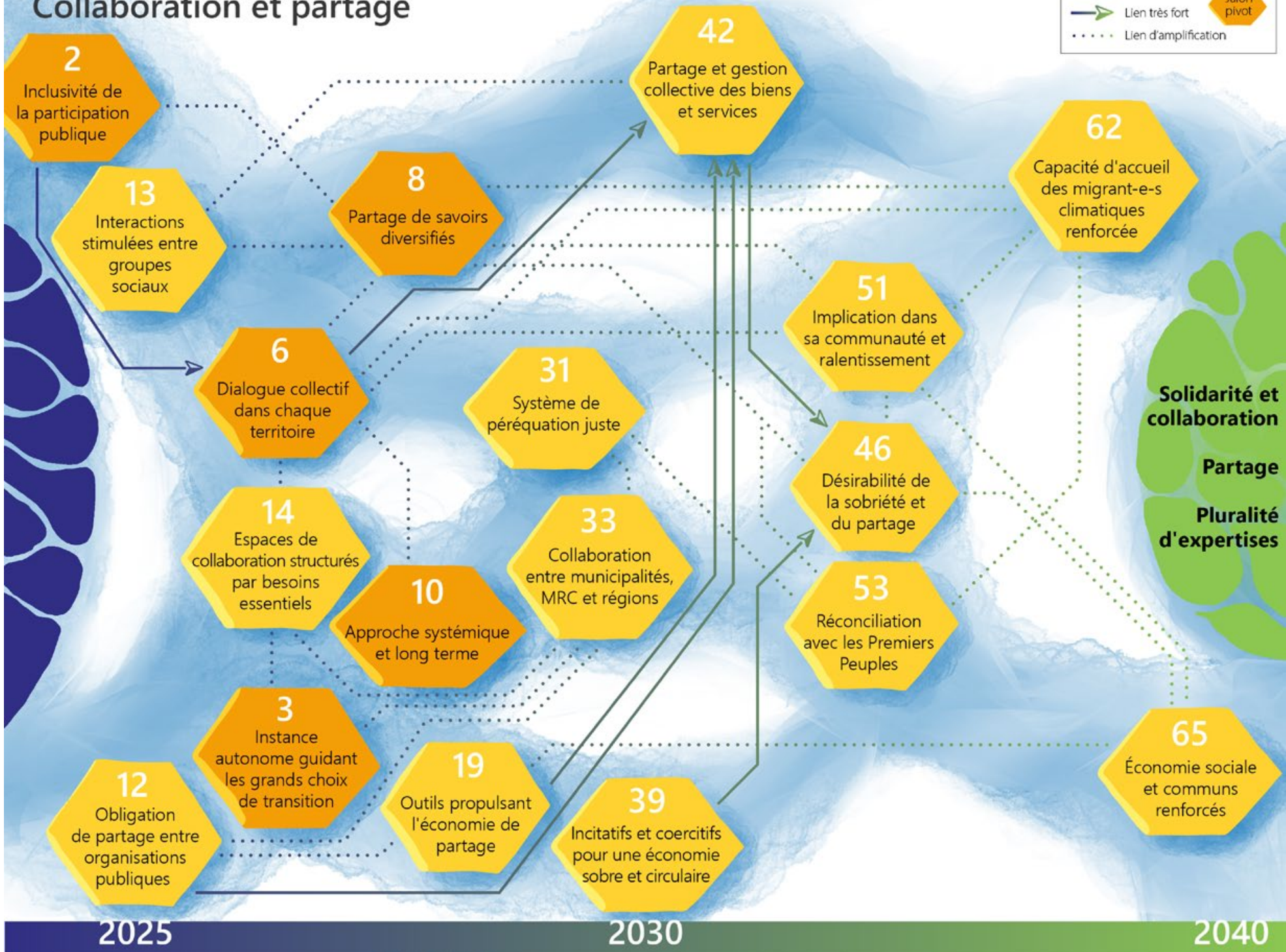
- **Des liens très forts**, où un jalon est nécessaire à l'atteinte d'un autre (représentés par des lignes continues dans les illustrations)
- **Des liens d'amplification**, où un jalon peut faciliter l'atteinte d'un autre, sans en être nécessairement un prérequis (représentés par des pointillés dans les illustrations)

Chaque bloc fait ensuite l'objet de textes expliquant les liens entre les jalons et leur enchaînement.

Collaboration et partage

Légende

- > Lien très fort
- Lien d'amplification
- Jalon pivot



COLLABORATION ET PARTAGE

S'incarnant dans plusieurs acquis de la vision 2042, la collaboration et le partage ont été abordés conjointement lors de l'élaboration du chemin pour tirer profit des jalons pouvant être utiles à chacun de ces deux piliers d'une société résiliente et inclusive. Ces travaux ont fait émerger deux «ensembles» de jalons fortement interreliés, qui sont présentés conjointement dans l'illustration qui précède et successivement dans cette section.

a) Le premier ensemble de jalons vise à ce qu'en 2042, on ait renforcé les liens sociaux et le partage des savoirs, tant à l'échelle des individus ou d'une collectivité qu'entre les organisations et les régions. Tisser des liens sociaux et dialoguer avec des parties prenantes ayant un point de vue souvent divergent est un long processus, qu'il convient d'amorcer avant que nous ne soyons face à des crises et des «nœuds» ayant le potentiel d'augmenter les tensions sociales et les conflits. Car la transformation profonde d'une société ne peut être un long fleuve tranquille, et entendre toutes les voix est l'une des stratégies proposées pour s'assurer que personne ne soit laissé derrière face à une transition si rapide. Une approche collaborative nous permettra de mener des actions plus concertées, et donc plus efficaces, éclairées par une pluralité de savoirs. Onze jalons ont été proposés pour accroître la collaboration à différentes échelles.

À l'échelle micro-locale, il a été jugé critique de s'attaquer d'abord au phénomène d'isolement social, accentué par les mesures de distanciation sanitaire pendant la pandémie de COVID-19. La numérisation de plus en plus forte de nos quotidiens a tendance à nous plonger dans des «bulles virtuelles» où n'évoluent que des personnes partageant les mêmes intérêts ou points de vue que les nôtres. Dans ce contexte, il a semblé prioritaire **qu'au sein de chaque milieu de vie, on mette en place davantage de projets, espaces, et activités favorisant les interactions entre différents groupes sociaux (diversité de cultures, d'âges, etc.) (jalon 13).**

«Réfléchir la transition à l'échelle des territoires est particulièrement stimulant et cohérent. Chaque personne qui habite un territoire en possède une connaissance partielle, mais pertinente. C'est en créant des espaces de rencontre, des lieux d'échanges et de dialogue que ces connaissances et expériences pourront être partagées, enrichies et augmentées, dans l'objectif de construire une compréhension et une vision commune de nos milieux de vie. Le territoire est un espace de proximité qui permet l'établissement de liens sociaux et la mobilisation de l'intelligence collective, deux ingrédients d'une transition réussie.»
(Olivier Riffon, UQAC et Grand dialogue pour la transition régionale)

Ces rencontres pourraient créer les premiers liens et faciliter par la suite un **dialogue plus ouvert sur la résilience de la communauté, les besoins essentiels et l'utilisation du territoire (jalon pivot 6)**. Il ne fait aucun doute que ces discussions feront émerger des priorités parfois difficiles à concilier sur l'usage de nos ressources collectives, et mieux vaut commencer à tisser de bonnes relations avant de les affronter! Afin d'accroître le plus possible la diversité de personnes et d'organisations participant à ce dialogue sur la transition socio-écologique de nos collectivités, un travail avec les spécialistes du développement des communautés faciliterait la participation de différents milieux (secteur communautaire, entreprises, fonctionnaires locaux, écoles, etc.). **Un accompagnement préalable des populations marginalisées permettrait non seulement de les outiller à participer activement aux échanges (jalon pivot 2)**, mais aussi d'adapter nos mécanismes de dialogue afin de faciliter la contribution de toutes et tous. Ce sera tout un défi d'amener à la même table des parties prenantes ayant des points de vue aussi variés par rapport aux enjeux environnementaux (ex. groupes environnementaux et industries). Mais si des approches capables de bâtir ces ponts et de développer un langage commun sont développées, ce dialogue local pourrait contribuer à **briser la gestion en silo des territoires (jalon 10)**.

On s'attend à ce que les différents mécanismes de rencontres à l'échelle locale **facilitent aussi le partage des savoirs des uns et des autres afin qu'ils inspirent des solutions de transition (jalon pivot 8)**. Imaginons par exemple des personnes migrantes, aînées ou en situation de précarité économique partager des stratégies qui ont fait leurs preuves en termes de sobriété, de partage et de gestion collective de certains biens et espaces. En instaurant au plus tôt cette dynamique d'échanges dans toutes les collectivités du Québec, on pourrait aspirer à atteindre plusieurs autres jalons importants pour renforcer la solidarité et la collaboration en contexte de transition socio-écologique :

- ▶ En stimulant les rencontres directes entre des membres d'une communauté et un dialogue ouvert sur les besoins critiques à combler, cela pourrait encourager l'engagement communautaire sous diverses formes (soutien financier, prêt de personnel, de locaux, etc.). D'autres initiatives plus ciblées pourraient être mises en place au fil du temps en vue d'atteindre le jalon suivant au début de la décennie 2030 : **s'impliquer pour sa communauté est devenu une norme bien ancrée dans les habitudes de vie, de travail et de loisirs (jalon 51)**. Ce changement culturel serait un cap décisif à franchir, car il induit qu'une majorité de personnes et d'organisations jugent prioritaire de contribuer activement à prendre soin des personnes ou milieux naturels vulnérables qui les entourent.
- ▶ Cette culture de l'engagement communautaire pourrait aussi faciliter l'atteinte d'un autre jalon, soit de **réserver un meilleur accueil aux migrantes et migrants climatiques dans toutes les régions du Québec, pour qu'ils puissent y vivre dans des conditions plus dignes et épanouissantes (jalon 62)**. On pourrait imaginer que ces personnes auraient aussi une diversité d'occasions de rencontrer des membres de leur communauté d'accueil, soient invitées à exprimer leurs besoins et à partager leurs savoirs sur les enjeux de transition (**jalons 13, 6 et 8**). Certaines pourraient aussi bénéficier des mécanismes d'accompagnement mis en place pour des populations marginalisées (**jalon 2**).
- ▶ Cette nécessaire dynamique d'échanges interculturels devrait être amorcée au plus tôt avec les personnes migrantes déjà présentes,

mais aussi les Premiers Peuples. En valorisant leurs savoirs et en coconstruisant avec les communautés autochtones présentes dans chaque région, les instances de dialogue ainsi que des espaces, projets et activités stimulant les rencontres directes (**jalons 8, 6 et 13**), on pourrait contribuer à l'atteinte d'une autre étape clé de la trajectoire : **les modes d'habiter allochtones permettent et valorisent la réconciliation avec les Premiers Peuples (jalon 53)**. Même si le processus de réconciliation dépasse le cadre du Défi territoire, rappelons que l'exclusion des communautés autochtones est l'un des principaux talons d'Achille du Québec en termes de solidarité et de lien social.

- ▶ D'autres changements majeurs proposés dans cette trajectoire devraient évidemment être réalisés en parallèle afin qu'on puisse aspirer à une réconciliation (ex. juste partage des pouvoirs avec les gouvernements, stratégie d'éducation permettant aux allochtones de mieux comprendre les Premiers Peuples, etc.). Ce dernier jalon illustre bien à quel point il est pertinent d'agir de manière simultanée et concertée à différentes échelles. Si l'on se penche maintenant sur le plan provincial, il ne fait aucun doute que l'**instance québécoise chargée d'éclairer les grands choix de transition (jalon pivot 3)** sera un outil clé pour stimuler la collaboration entre les différentes parties prenantes de notre société. Un autre mécanisme a été recommandé en ce sens en début de trajectoire : **des espaces de collaboration centrés sur chaque besoin essentiel permettent la convergence de stratégies et stimulent la mise en œuvre d'initiatives de transition (jalon 14)**. Ces espaces nous permettraient de repenser collectivement nos modes d'habiter et notre tissu économique afin qu'ils puissent répondre au mieux aux besoins jugés essentiels à l'échelle locale (**jalon pivot 6**). Comment nous nourrir, nous loger, nous déplacer, nous vêtir et nous amuser de la façon la plus sobre possible? Ces espaces collaboratifs provinciaux contribueront à briser les silos en rassemblant une diversité de parties prenantes (secteurs, gouvernements, société civile, etc.) autour d'un même objectif, ce qui pourrait faciliter l'arrimage de leurs stratégies d'action respectives au fil du temps. Ils feront sans doute émerger des grandes priorités communes, qu'il serait opportun de partager à l'instance provinciale devant éclairer les grands choix de transition (**jalon pivot 3**).

En amenant des fonctionnaires de différents paliers gouvernementaux et régions à travailler ensemble autour d'un même besoin essentiel, le **jalón 14** pourrait aussi contribuer à l'atteinte d'une autre étape de la trajectoire, qui suppose **que la concurrence ait diminué et la collaboration se soit accrue entre les municipalités, MRC et régions (jalón 33)**. D'autres mécanismes de régulation économique, d'échange d'informations et de planification territoriale devraient être mis en place en ce sens le plus rapidement possible, car les bouleversements écologiques exigeront de plus en plus de solidarité interrégionale, notamment en cas de crises, et le déploiement de mesures qui dépasseront les frontières administratives (ex. transport interrégional, corridors écologiques, gestion de l'eau, etc.). Un autre jalón proposé pour stimuler cette solidarité interrégionale est **la mise en place d'un système de péréquation bénéficiant aux territoires les plus impactés par les bouleversements écologiques (jalón 31)**. Ce système ne se limiterait pas nécessairement à une aide financière, mais pourrait également inclure des ressources humaines et des compétences spécifiques pour soutenir les valeurs de partage entre les territoires et l'adaptation de ces derniers aux changements climatiques. Comme les modélisations climatiques nous informent que les régions nordiques seront plus durement touchées, la mise en place d'un tel système pourrait aussi contribuer au processus de réconciliation avec les Premiers Peuples qui y résident (**jalón 53**).

*b) Le deuxième ensemble de jalons qui ressort de la trajectoire développée est centré sur **le partage et la mutualisation** d'espaces, de biens et de services (ex. transport, nature, énergie). **En 2042**, on s'attend à ce que ces stratégies clés soient utilisées par une diversité d'instances, non seulement pour que nous devenions plus sobres en réduisant le nombre de biens nécessaires, mais aussi pour en assurer un accès plus équitable. Sur ce plan, on ne réinvente pas la roue : dans les pays moins fortunés comme dans le Québec d'avant-guerre, l'économie de partage est un vecteur clé de résilience des communautés. Comment, nourris des outils, savoirs et retours d'expériences d'aujourd'hui, pourrions-nous imaginer un retour en force de cette stratégie?*

L'économie de partage est un mouvement pratiqué de longue date, en particulier dans les campagnes. Depuis quelques années, on constate qu'elle a pris beaucoup d'ampleur en milieu urbain avec l'émergence de plateformes numériques, et s'incarne dans une diversité de secteurs sous des formes très variées. Malgré ce foisonnement, nombre d'objets et d'espaces sont sous-utilisés et gagneraient à être mutualisés avec d'autres personnes et organisations. Parmi les jalons qui pourraient être déployés rapidement pour accélérer le déploiement de l'économie de partage, il est proposé que **toutes les organisations publiques aient l'obligation d'alimenter en continu une plateforme de partage de leurs biens, lieux et équipements sous-utilisés (jalon 12)**. Parmi les actifs publics dont l'usage pourrait être optimisé par des pratiques collaboratives, pensons aux véhicules de fonction, stationnements, bibliothèques, gymnases, écoles, salles de réunion et de conférences, etc. L'économie de partage est tout aussi pertinente pour les organisations privées et les particuliers, mais débiter par la sphère publique semble une première étape accessible pour accélérer le déploiement de l'économie collaborative, tout en économisant des fonds publics. C'est une question d'exemplarité. Cela stimulerait aussi les échanges et la collaboration entre les fonctionnaires partageant un même bien (**jalon 33**). La réduction de la concurrence entre municipalités et MRC pourrait à son tour accroître l'usage de la plateforme de partage, en stimulant leur envie de travailler ensemble.

En s'appuyant sur l'expérience de la fonction publique, ainsi que celle de nombreuses initiatives d'économie de partage déjà en place dans une

variété de secteurs, on pourrait faire émerger les modèles les plus porteurs ainsi que les principaux points de blocage. Ce travail concerté faciliterait l'atteinte d'un autre jalon clé : **la mise en place d'outils réglementaires, fiscaux et assurantiels qui rendent crédibles et propulsent différents modèles de propriété collective et d'économie de partage (jalon 19)**, comme de nouveaux produits assurantiels adaptés à la propriété collective, ou des réglementations encadrant au mieux les pratiques collaboratives afin de s'assurer qu'elles s'inscrivent dans une réelle optique de partage des ressources et d'optimisation des biens existants. On s'attend à ce que l'exemplarité de l'État, combinée à ces outils, accélère assez rapidement la mise en place de l'économie de partage pour que, quelques années plus tard, **la majorité des personnes et des organisations ait accès à différentes modalités pour mutualiser, partager et gérer collectivement des biens et services (jalon 42)**. Certaines pourraient d'ailleurs s'incarner dans des lieux et projets favorisant la rencontre entre différents groupes sociaux (**jalon 13**). Pour faciliter le partage d'objets et d'espaces, il serait aussi important que des mécanismes de gestion simples et clairs soient mis en place (ex. horaires d'usage partagés, quoi faire en cas de bris, etc.). Dans une optique de résilience et de solidarité, il serait important de prioriser le développement de modalités de partage des biens qui répondent aux besoins essentiels identifiés localement (**jalon 6**).

Mais il ne suffit pas d'accroître l'offre de biens partagés : encore faut-il que les Québécois et Québécoises aient envie de partager. Beaucoup reste à faire pour qu'une majorité s'affranchisse, en une seule décennie,

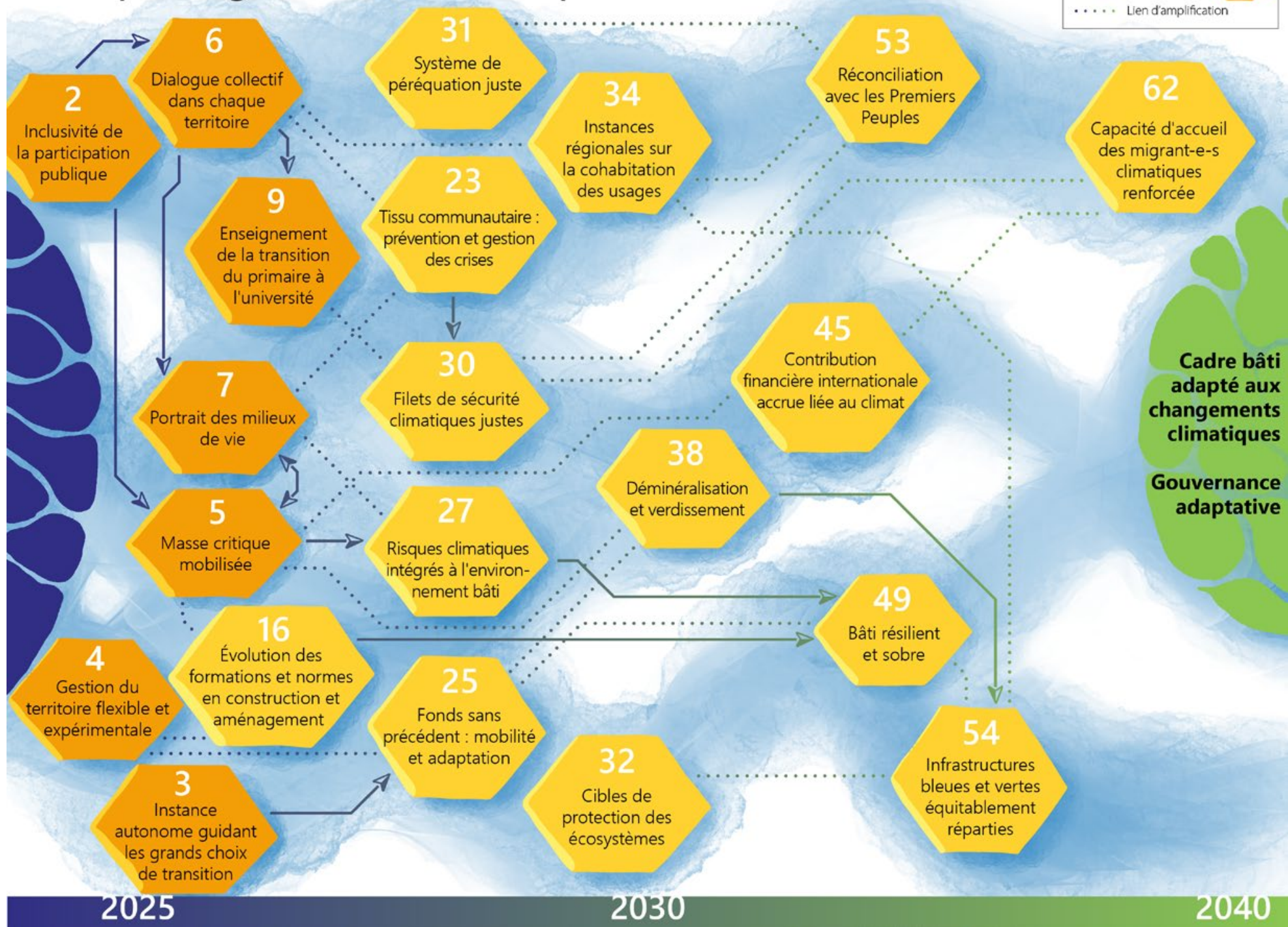
de l'importance allouée à la possession et au confort de jouir de notre matériel individuel quand bon nous semble. L'économie de partage transforme non seulement notre rapport aux objets, mais exige aussi de bons liens sociaux entre les co-usagers et co-usagères. Elle suppose qu'on se sente tous responsables d'un bon usage et entretien des biens partagés pour en allonger la durée de vie, qu'on prenne le temps de s'organiser et qu'on soit solidaire en cas de réparation ou de besoins d'accès simultanés, etc. Un profond travail sur le plan culturel serait donc à réaliser en parallèle pour qu'au fil de l'eau, **la mise en commun des biens et espaces s'incarne comme un art de vivre au Québec (jalon 46)**. Ce changement de norme sociale pourrait notamment être facilité par la mise en valeur des pratiques de certaines cultures, dont celle des Premiers Peuples, pour lesquelles le partage est déjà valorisé (**jalon pivot 8**). On pourrait aussi imaginer que plus les personnes s'engagent activement dans leur communauté (**jalon 51**), plus elles auront envie de partager des biens avec leurs voisins, et vice-versa. Mais pour engager une masse critique de parties prenantes si rapidement, il semble aussi critique de mettre en place des **mesures incitatives et coercitives privilégiant l'économie de partage (jalon 39)**.

Cette dynamique sociétale stimulant à la fois l'offre et la demande d'économie de partage, jumelée à la multiplication des occasions de rencontres directes entre les organisations et les individus d'une collectivité, pourrait aussi se répercuter sur nos pratiques d'achat. L'acquisition de produits et services offerts par des entreprises locales serait privilégiée, le bien-être de leur communauté plutôt que leur profit serait valorisé et le nombre d'entreprises d'économie sociale serait propulsé. Cette dynamique collaborative locale et la culture du partage pourraient aussi donner un coup d'envoi à « l'approche des communs », qui suppose qu'une

communauté de personnes s'auto-organise de manière démocratique pour assurer l'accès, l'usage et la pérennité d'une ressource (ex. système de géothermie, jardin collectif, espaces verts). Ainsi, on pourrait observer, d'ici une quinzaine d'années, que **l'économie sociale et les communs occupent un rôle de premier plan dans un nombre croissant de filières (jalon 65)**, et contribuent à renforcer le tissu social à l'échelle locale. Là encore, les défis de mise en œuvre ne manquent pas pour arriver à ce résultat d'ici une quinzaine d'années, mais nous disposons déjà de bons retours d'expériences nous permettant de bien les cerner, et nous avons encore le temps d'imaginer des façons inédites de les relever!

La collaboration interacteurs et **l'économie de partage** sont donc intéressantes à aborder de front et représentent toutes deux des vecteurs importants de résilience. Elles seront de précieux atouts pour faire face aux bouleversements écologiques qui nous attendent, mais évidemment, d'autres changements devront être opérés pour nous adapter. C'est le focus du prochain bloc thématique.

Pratiques et gouvernance de l'adaptation



LES PRATIQUES ET LA GOUVERNANCE DE L'ADAPTATION

Tous les jalons impliquant un partage des savoirs et des pratiques de collaboration, introduits dans le bloc précédent, participeraient assurément à la consolidation d'une société plus solidaire et donc plus résiliente aux enjeux climatiques et sociaux. Par contre, ils ne suffiraient pas, à eux seuls, à nous adapter aux bouleversements à venir. Dans ce bloc de jalons, la trajectoire proposée par les experts illustre ce qui pourrait nous mener à une adaptation réussie, en repensant collectivement d'abord nos modes de gouvernance (a), ainsi que nos infrastructures (b).

a) En 2042, afin d'assurer une transition juste, nos modes de gouvernance se sont adaptés aux spécificités locales comme aux contextes mondiaux, aux aléas climatiques plus fréquents et plus intenses. L'État soutient les actrices et acteurs locaux et permet les économies d'échelle. Il reste garant d'un filet social solide et de la cohérence entre les territoires.

Atteindre cet idéal d'ici une vingtaine d'années est ambitieux. Rappelons qu'à ce jour, bien que certains systèmes de gouvernance territoriale soient basés sur la concertation entre parties prenantes, les rapports de force ne sont pas égaux entre la société civile, les décideurs et les actrices et acteurs privés. Les politiques territoriales se développent en silo et manquent de vision à long terme et d'agilité. L'élaboration des mesures de transition ne prend pas toujours en compte les inégalités existantes et celles qui peuvent apparaître, autant à l'échelle locale qu'internationale. Les clivages sur les sujets environnementaux et sociaux risquent alors de se renforcer, les idées et les débats se polarisent, ce qui nuit au dialogue collectif.

Pour favoriser l'émergence d'une *gouvernance adaptative et une résilience collective*, il serait d'abord rapidement nécessaire de redonner des compétences et de la confiance d'agir à tous et toutes par la **mise en place de mécanismes d'accompagnement qui permettent aux personnes marginalisées de participer activement à la prise de décisions et d'exercer un droit de regard sur leur mise en œuvre (jalon pivot 2)**. C'est une condition préalable pour arriver, dans les toutes prochaines années, à :

- *un dialogue collectif inclusif* qui permettrait de prendre en compte les spécificités locales. Ainsi, **chaque territoire pourrait organiser en continu le partage des savoirs et le dialogue collectif sur les besoins essentiels, l'utilisation du territoire et la résilience des**

communautés (jalon pivot 6). Pour ce faire, **tous les milieux de vie pourraient s'appuyer sur un portrait, accessible à tous, qui identifie les opportunités et les vulnérabilités dans la transition (jalon pivot 7)**. La mise en place d'espaces de discussion et de concertation entre les différents acteurs et actrices des territoires participerait sans aucun doute au **renforcement du soutien et de la coordination des autorités publiques avec le tissu communautaire, qui aiderait à une réduction des vulnérabilités et à une meilleure gestion des crises environnementales (jalon 23)**. Le milieu communautaire a en effet un rôle clé pour identifier les groupes les plus vulnérables aux crises environnementales. La contribution des travailleuses et travailleurs sociaux et des organismes communautaires, pour accompagner et offrir du soutien et des services à ces publics, est cruciale à la fois en réponse à une perturbation environnementale, mais aussi pour prévenir celles qui sont à venir. Les milieux les plus résilients aux crises sont notamment ceux où le milieu communautaire y est reconnu à sa juste valeur par les gouvernements.

- **la mobilisation d'une masse critique de parties prenantes, qui comprend l'importance d'opérer des changements profonds, et est capable de situer son rôle dans cette transformation sociétale (jalon pivot 5)**. Les enjeux de la transition socio-écologique seraient au cœur de nos débats publics, de nos questionnements et choix quotidiens, y compris pour les populations vulnérables (**jalon 2**). Ils alimenteraient

le dialogue collectif ([jalon 6](#)) et les connaissances fines des milieux de vie ([jalon 7](#)). Ils conduiraient par ailleurs au développement de nouvelles compétences sociales propres à l'adaptation, y compris au sein du milieu de l'éducation où **des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour la transition seraient enseignés de l'école primaire à l'université ([jalon pivot 9](#))**.

- ▶ *le démarrage d'une transition équitable*, en prenant soin qu'elle ne renforce ou ne crée pas de nouvelles inégalités. La consolidation du milieu communautaire ([jalon 23](#)), nourri par le dialogue collectif ([jalon 6](#)), et les aptitudes sociales et de solidarité renforcées par les programmes d'éducation ([jalon 9](#)) faciliterait l'identification et la mise en place de **filets de sécurité adéquats pour la population, en proportion de ses vulnérabilités climatiques et des possibles injustices induites par les mesures de transition ([jalon 30](#))**. On peut par exemple penser à des systèmes d'assurance solidaire pour remédier à des augmentations de primes d'assurances dans des zones à risque d'inondation. Ces augmentations pèseront en effet démesurément sur les ménages les moins fortunés, qui pourraient ne pas pouvoir les assumer et être davantage vulnérables en cas de catastrophe naturelle.

Une fois ces pratiques de dialogue collectif inclusif et ces mesures de transition équitable garanties, il serait alors possible à moyen terme :

- ▶ d'évaluer et de veiller à un *équilibre au sein, et entre, les territoires québécois*, par exemple par la mise en place d'un **système de péréquation renforcé qui bénéficie ainsi aux territoires les plus impactés par les bouleversements écologiques ([jalon 31](#))**. Par ailleurs, à l'échelle des régions, **les instances de gouvernance régionale participeraient à faciliter la cohabitation des différents usages du territoire ([jalon 34](#))**. Les usages du territoire seront amenés à évoluer rapidement en contexte de transition socio-écologique et de changements climatiques, avec une pression accrue sur les ressources naturelles (l'eau, par exemple). Ces instances seront un outil de gouvernance clé pour repenser en continu le partage équitable et durable des ressources du territoire. Les décisions de ces instances régionales, dont la structure et le fonctionnement restent à inventer,

seraient éclairées par les espaces de dialogue collectif sur l'utilisation du territoire ([jalon 6](#)).

- ▶ **que les modes d'habiter autochtones permettent et valorisent la réconciliation avec les Premiers Peuples ([jalon 53](#))** : cette coexistence et reconnaissance mutuelle seraient favorisées par des mécanismes d'équité et d'équilibre entre les territoires ([jalon 31](#)), mais surtout les types de gouvernance adoptés seraient pensés de façon à ce que les communautés autochtones qui le souhaitent se positionnent au cœur de la recherche de solution et de l'adaptation des territoires.
- ▶ que le Québec adopte une posture de solidarité dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques sur la scène internationale et locale. **En reconnaissant sa responsabilité historique, il pourrait accroître sa contribution financière internationale pour soutenir les efforts d'atténuation et d'adaptation aux dérèglements climatiques des pays plus vulnérables ([jalon 45](#))**. Cette reconnaissance de sa responsabilité historique ainsi que les pratiques en matière de soutien aux populations vulnérables québécoises ([jalon 30](#)) feraient en sorte que dans une quinzaine d'années, le Québec pourrait aussi renforcer sa capacité d'accueil pour les migrants et migrantes climatiques dans différentes régions afin qu'ils vivent dans des conditions dignes et épanouissantes ([jalon 62](#)).

b) Un cadre bâti (ré)adapté aux changements climatiques : en 2042, les infrastructures et le bâti existant ont été transformés pour atténuer et/ou s'adapter aux aléas et aux stress climatiques propres à chaque territoire (inondations, vents violents, érosion, chaleur extrême, fonte du pergélisol).

Les défis pour atteindre ce futur souhaité sont immenses. Aujourd'hui, les infrastructures et le bâti sont vieillissants; ils comportent des risques pour la santé et la sécurité, gaspillent des ressources et sont inadaptés aux dérèglements climatiques. Cette trajectoire invite donc à ce que, dans une dizaine d'années, **chaque bâtiment et infrastructure neuf ou rénové doive répondre à une logique de résilience et de sobriété tout au long de son cycle de vie (jalon 49)**. Cette exigence de résilience et de sobriété induit notamment de développer l'économie circulaire ainsi que des standards exigeants en matière de sobriété énergétique et matérielle (avec l'utilisation de biomatériaux ou de matériaux recyclés), et la généralisation de l'usage de solutions basées sur la nature. Par ailleurs, adapter les bâtiments existants plutôt que construire à neuf aurait l'avantage de limiter la consommation de ressources et de limiter l'impact sur l'environnement. Le réflexe de prioriser nos bâtiments existants offre de surcroît l'avantage de mettre en valeur et de protéger notre patrimoine bâti. Cependant, le défi est de taille... L'adaptation du bâti existant est souvent jugée complexe et plus coûteuse. Pour atteindre cette transformation majeure, il faudrait au départ que :

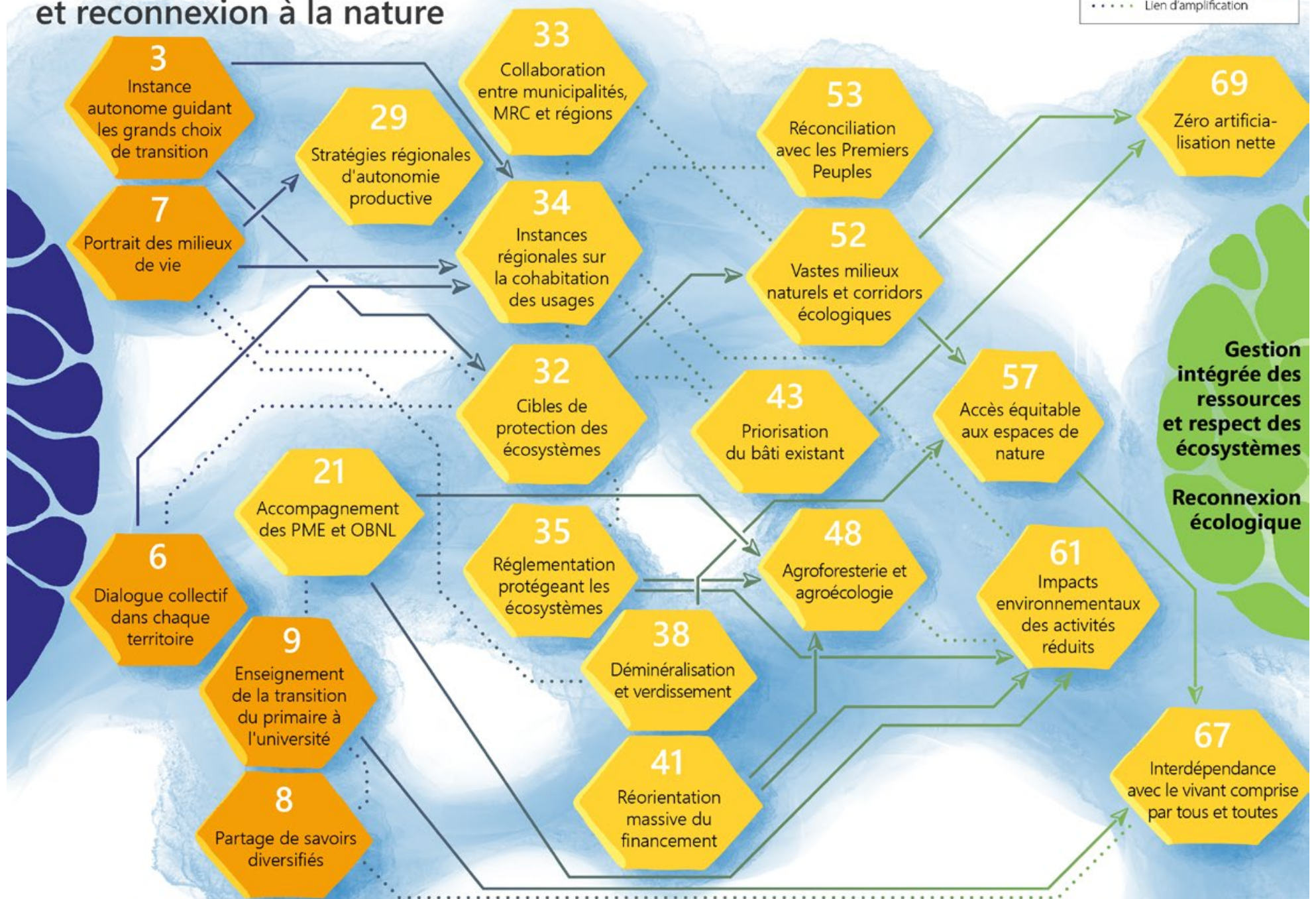
- ▶ **Les formations et les normes en construction et en aménagement intègrent en continu les meilleures pratiques en matière de sobriété et d'adaptation aux changements climatiques (jalon 16).**
- ▶ **Les risques climatiques soient systématiquement intégrés au financement et à la planification de l'environnement bâti (jalon 27).** Ceci permettrait notamment d'éclairer les choix de localisation des infrastructures et de prioriser celles à déplacer ou à réaménager en fonction des risques anticipés. Cette anticipation des risques climatiques serait facilitée par le développement de portraits territoriaux, accessibles à tous, qui identifient les opportunités et les vulnérabilités dans la transition (**jalon 7**). **L'accès à des fonds sans précédent finance les adaptations de l'environnement bâti aux changements climatiques (jalon 25)** : une partie des transformations

techniques à mettre en œuvre sont déjà connues aujourd'hui, mais ne sont pas encore largement déployées, en partie du fait d'un manque de financement. **Une instance québécoise autonome et non partisane, dont le rôle serait d'éclairer et d'évaluer les grands choix de la transition (jalon 3)** veillerait à ce que ces fonds soient ambitieux et garantis sur le long terme. Ces fonds soutiendraient par ailleurs de nouvelles solutions plus innovantes qui auraient été identifiées grâce à des **mécanismes permettant plus de flexibilité et d'expérimentation, couramment utilisés dans la gestion du territoire** dès le début de la trajectoire (**jalon pivot 4**), et qui pourraient être mises à l'échelle.

L'accès à des fonds pour l'adaptation (**jalon 25**) et un bon portrait des milieux de vie (**jalon 7**) permettraient par ailleurs de développer plus largement et équitablement des **politiques de déminéralisation et de verdissement (jalon 38)**, ce qui contribuera à ce que **les infrastructures vertes et bleues soient bien réparties dans tous les milieux de vie pour augmenter leur résilience (jalon 54)**. Ces mêmes infrastructures sont aussi favorisées grâce à l'impératif de résilience et de sobriété auquel devrait répondre chaque bâtiment (**jalon 49**).

La distribution équitable et cohérente des infrastructures vertes et bleues ne peut pas être envisagée qu'à l'échelle des milieux de vie, mais aussi dans une logique plus régionale et nationale. Pour qu'elle connaisse un tel essor, **chaque région aurait au préalable une cible, régulièrement réajustée à la hausse, de protection et de restauration des milieux naturels déjà dégradés et impactés par les changements climatiques (jalon 32)**. Le développement des infrastructures vertes et bleues serait également encouragé et suivi par les instances de gouvernance régionales qui organisent la cohabitation des usages (**jalon 34**). Ces éléments sont davantage détaillés dans le prochain bloc thématique centré sur la régénération des écosystèmes et la reconnexion à la nature.

Regénération des écosystèmes et reconnexion à la nature



RÉGÉNÉRATION DES ÉCOSYSTÈMES ET RECONNEXION À LA NATURE

Face à l'effondrement de la biodiversité, il ne fait aucun doute que nous devons réinventer en profondeur notre rapport à la nature. La vision 2042 propose 3 transformations en ce sens : a) une gestion intégrée des milieux naturels et des activités humaines, b) une économie respectueuse des écosystèmes et c) une (re)connexion des personnes à la nature.

a) En 2042, on vise à ce que les écosystèmes soient reconnus à leur juste valeur : on les protège, on les restaure, on leur laisse un espace suffisant et on reconnecte des sections morcelées par les activités humaines. Dans chaque région, on priorise les usages du territoire selon leur adéquation avec la transition, on veille à ce qu'ils cohabitent harmonieusement, et on respecte la capacité des écosystèmes locaux à absorber les impacts de nos activités.

Atteindre cette vision d'ici 20 ans sera tout un défi, car les tendances actuelles vont plutôt à l'inverse : l'étalement urbain se poursuit, accentuant le morcellement des écosystèmes, la destruction d'habitats fauniques et l'artificialisation des sols. Pour arriver à avoir **de vastes milieux naturels reliés par des corridors écologiques partout au Québec (jalon 52)**, il a été jugé important de fixer d'abord des **cibles régionales de protection et de restauration des milieux naturels déjà dégradés et impactés par les changements climatiques (jalon 32)**. En complément des objectifs définis à plus grande échelle, comme celui de la COP15 visant à protéger 30 % des terres et océans d'ici 2030, la trajectoire propose d'établir des cibles à l'échelle régionale afin de bien prendre en compte les réalités locales. Difficile d'avoir la même trajectoire alors que les territoires québécois ont tous des points de départ différents en termes de morcellement des écosystèmes, de densité de population et de superficie actuelle des espaces naturels. Pour établir ces cibles, les parties prenantes de chaque région pourraient se nourrir de deux des jalons pivots atteints préalablement :

- ▶ Les **portraits locaux (jalon 7)**, qui pourraient notamment identifier les richesses écologiques de la collectivité, ses vulnérabilités en termes d'accès à la nature et d'écosystèmes fragilisés, ainsi que les sources de cette dégradation.
- ▶ Le **dialogue local sur les différents usages du territoire (jalon 6)**, où l'on pourrait animer une discussion collective sur la place à laisser à la nature.

Ces portraits et discussions feront sans doute ressortir des activités incompatibles avec nos priorités collectives (une industrie très polluante

produisant un bien jugé non essentiel par exemple), ou certains usages difficiles à concilier avec la mise en place de mesures de protection d'écosystèmes fragilisés (tourisme, habitations secondaires, etc.). De façon générale, on anticipe que la gestion des différents usages du territoire sera encore plus complexe avec la transition socio-écologique. Par exemple, on découvrira dans les blocs thématiques suivants que certains services et industries seraient relocalisés au plus près des bassins de consommation pour limiter le transport, ce qui suppose de bien penser la cohabitation des usages afin de limiter les nuisances (et les conflits de voisinage!).

Il sera aussi proposé que chaque région se dote de **stratégies pour renforcer leur autonomie alimentaire, énergétique et manufacturière (jalon 29)**. Cela induit que, sur le terrain, nous aurions beaucoup plus d'industries pour fabriquer et reconditionner localement nos biens, ce qui soulèverait de nombreux défis. Par exemple, où devrions-nous les implanter pour qu'elles soient au plus près des bassins de main-d'œuvre consommatrice, mais qu'elles ne nécessitent pas trop d'eau ou d'énergie au regard des autres besoins du territoire ?

C'est pourquoi il a été jugé important que **chaque région dispose d'une instance responsable d'organiser la cohabitation des usages et ayant le pouvoir d'en interdire certains (jalon 34)**. En étant à l'écoute des besoins et attentes exprimés dans les espaces de dialogue locaux sur l'utilisation du territoire (**jalon 6**), elles auraient pour mission de concilier au mieux les différents usages souhaités, tout en veillant à ce l'utilisation du territoire soit cohérente avec les cibles de protection des écosystèmes établies (**jalon 32**).

Pour y parvenir, les gestionnaires de ces instances auraient besoin de portraits locaux (**jalón 7**) capables d'évaluer la capacité de chaque écosystème à accueillir de nouvelles activités économiques, à produire diverses sources d'énergie renouvelable et d'aliments locaux. Ces portraits seraient aussi essentiels pour guider l'élaboration des stratégies d'autonomie productive (**jalón 29**), afin d'éviter qu'un territoire se lance dans de nouvelles activités économiques que les écosystèmes locaux ne sauraient supporter.

Au Québec, le choix des usages du territoire relève actuellement de différents paliers gouvernementaux, allant du local au provincial. Dans le cadre de cette trajectoire, il a été jugé préférable de créer des instances responsables d'organiser ces usages à l'échelle régionale afin d'être plus proche des réalités territoriales que pourrait l'être le palier provincial, et pour permettre de bien gérer les usages qui dépassent les frontières administratives des municipalités et MRC, par exemple, par la mise en place de vastes milieux naturels (**jalón 52**) et une stratégie d'autonomie productive (**jalón 29**). De plus, les paliers locaux et supralocaux (MRC) sont davantage confrontés aux intérêts individuels des habitants et habitantes. Au quotidien, il leur serait sans doute plus délicat de gérer les choix difficiles que cette instance devra réaliser, en particulier l'interdiction de certains usages (ex. une activité productive consommant beaucoup d'eau alors que cette zone en manque à certains moments de l'année). La création d'instances régionales serait sans doute un défi dans les régions où ce palier a été désinvesti (ex. depuis l'abolition des conférences régionales des élus — CRÉ). Beaucoup reste à faire pour définir et mettre en place de telles instances partout au Québec. Par exemple, devrions-nous opter pour la même structure dans toutes les régions? Dans tous les cas, trois éléments ont été jugés importants dans ce processus :

- S'assurer que ces instances agissent de façon concertée avec les municipalités et MRC de leur territoire, qui conserveraient plusieurs leviers clés pour l'usage du sol (ex. via leurs schémas d'aménagement et leur plan d'urbanisme). Cela suppose qu'une bonne **collaboration soit d'abord instaurée entre les municipalités et MRC de chaque région (jalón 33)**, et de veiller à ce que les arbitrages difficiles opérés par l'instance régionale de cohabitation ne contribuent pas à attiser la concurrence entre les paliers locaux.

- Définir le mode de gouvernance en concertation avec les communautés autochtones locales, en respect de leurs droits ancestraux d'utilisation des terres. Cela pourrait non seulement **contribuer au processus de réconciliation (jalón 53)**, mais aussi enrichir le dialogue de leur ontologie, qui repose sur une profonde connexion au territoire, et de leurs connaissances en matière de conservation environnementale.
- Mettre en place deux garde-fous en amont pour s'assurer que, dans chaque région, l'instance de cohabitation opère dans un intérêt collectif : un **dialogue sur les usages souhaités (jalón 6)** impliquant une variété de parties prenantes de la région et une **instance provinciale autonome (jalón 3)** prônant une cohérence des choix régionaux avec les grandes priorités de transition établies à l'échelle du Québec. Ce travail de corenforcement entre ces trois paliers (dialogue local, instances régionales et provinciales) aurait une autre utilité dans la trajectoire : s'assurer que chaque région fixe des cibles de protection des milieux naturels adaptées à ses enjeux propres et suffisamment ambitieuses (**jalón 32**).

Cette dynamique multi-échelle jetterait les bases pour nous permettre de franchir une autre étape clé pour limiter l'étalement urbain : « **Tout nouveau développement doit faire la démonstration qu'il n'existe pas, dans ou au plus proche du périmètre déjà construit, de terrain, bâti ou infrastructure pouvant répondre aux mêmes besoins** » (**jalón 43**). Même s'il est vrai que certaines régions ont de réels besoins en nouvelles infrastructures et logements, il est très rare, même en milieu rural, qu'il n'y ait aucun espace sous-utilisé dans les périmètres d'urbanisation. En imposant cette ambitieuse règle dès le début de la décennie 2030, en complément des autres jalons déjà proposés, il deviendrait possible d'atteindre, d'ici 2040, l'objectif de zéro artificialisation nette (**jalón 69**), qui a été jugé particulièrement critique dans les basses-terres du Saint-Laurent. Cela suppose que tout nouveau mètre carré urbanisé soit compensé par un mètre carré « rendu » à la nature. Dans la réalité, reste à voir comment nous pourrions opérationnaliser ce principe... mais heureusement, nous avons encore un peu de temps pour y travailler!

*b) Sans grande surprise, **la vision 2042** ne pourrait être atteinte sans un changement majeur de notre modèle économique. Elle suppose que l'exploitation des ressources du territoire et la gestion des extrants générés par ces activités respectent la capacité de support des écosystèmes et les limites planétaires.*

Afin de prendre la mesure du changement à opérer pour y parvenir, rappelons d'abord que le tissu économique québécois est composé à 99 % de PME et d'OBNL. Il ne fait aucun doute que ces petites organisations auront besoin d'un **accompagnement financier et technique important pour réduire leur impact environnemental (jalon 21)**. Il existe déjà des programmes gouvernementaux de soutien financier, comme le Fonds Écoléaders, et des ressources d'accompagnement liées au développement durable au sein des SADC et CLD par exemple. Mais ils sont nettement insuffisants face à l'ampleur de la réorientation attendue de la part des entreprises. Sur le plan technique, cet accompagnement pourrait aussi être offert via des **formations continues dans les cégeps et universités (jalon pivot 9)**, des associations professionnelles, des organisations de liaison et transfert, etc. Dans tous les cas, il est important que ce soutien soit centré sur la réduction des principaux impacts environnementaux propres à chaque secteur d'activité. Cela suppose que les personnes accompagnatrices elles-mêmes soient bien renseignées sur ces sources d'impacts critiques et puissent mettre à jour en continu les meilleures pratiques dans le domaine. C'est donc tout un écosystème d'accompagnement par secteur d'activité qu'il faudrait déployer à très court terme, et bien l'arrimer avec l'expertise disponible à différentes échelles.

Mais au vu de la rapidité des changements de pratiques attendus, et du fait que certains se traduiront par des coûts pour les PME (ex. système de captation de la pollution, procédés industriels consommant moins d'eau, etc.), un bon accompagnement des entreprises volontaires ne suffirait pas pour qu'on observe, d'ici 15 ans, **une réduction significative de l'impact environnemental des activités à plus forte empreinte écologique (jalon 61)**. En parallèle à l'accompagnement, il a été jugé critique de mettre en place une diversité de mesures incitatives et coercitives, adaptées aux enjeux de chaque secteur d'activité, mais aussi des fragilités

propres aux écosystèmes impactés par ces activités humaines. Parmi les mesures coercitives, il est proposé de **renforcer la réglementation liée à la protection des écosystèmes (jalon 35)**, mais surtout de se donner les moyens d'en assurer une réelle mise en œuvre sur le terrain. Une **profonde réorientation des financements alloués aux entreprises (jalon 41)** serait aussi nécessaire pour cesser l'appui aux activités les plus impactantes et stimuler l'essor des pratiques écoresponsables.

Il aurait été pertinent d'illustrer dans la trajectoire la transformation attendue dans chaque secteur d'activité à fort impact (ex. extraction minière, tourisme), mais cela se serait traduit par un trop grand nombre de jalons. Les spécialistes qui ont participé à l'élaboration du chemin de transition ont toutefois jugé important d'éclairer certains secteurs clés des systèmes territoriaux, par exemple en visant ce résultat : « **Des pratiques d'agroforesterie et les modèles de production alimentaire agroécologiques transforment les paysages et ralentissent l'érosion de la biodiversité** » (jalon 48). Les prochaines sections de la trajectoire permettent aussi de mettre en lumière des changements dans le domaine des transports, de la construction ou de l'énergie, mais par souci de simplicité, ils n'ont pas été intégrés à ce présent bloc jalon.

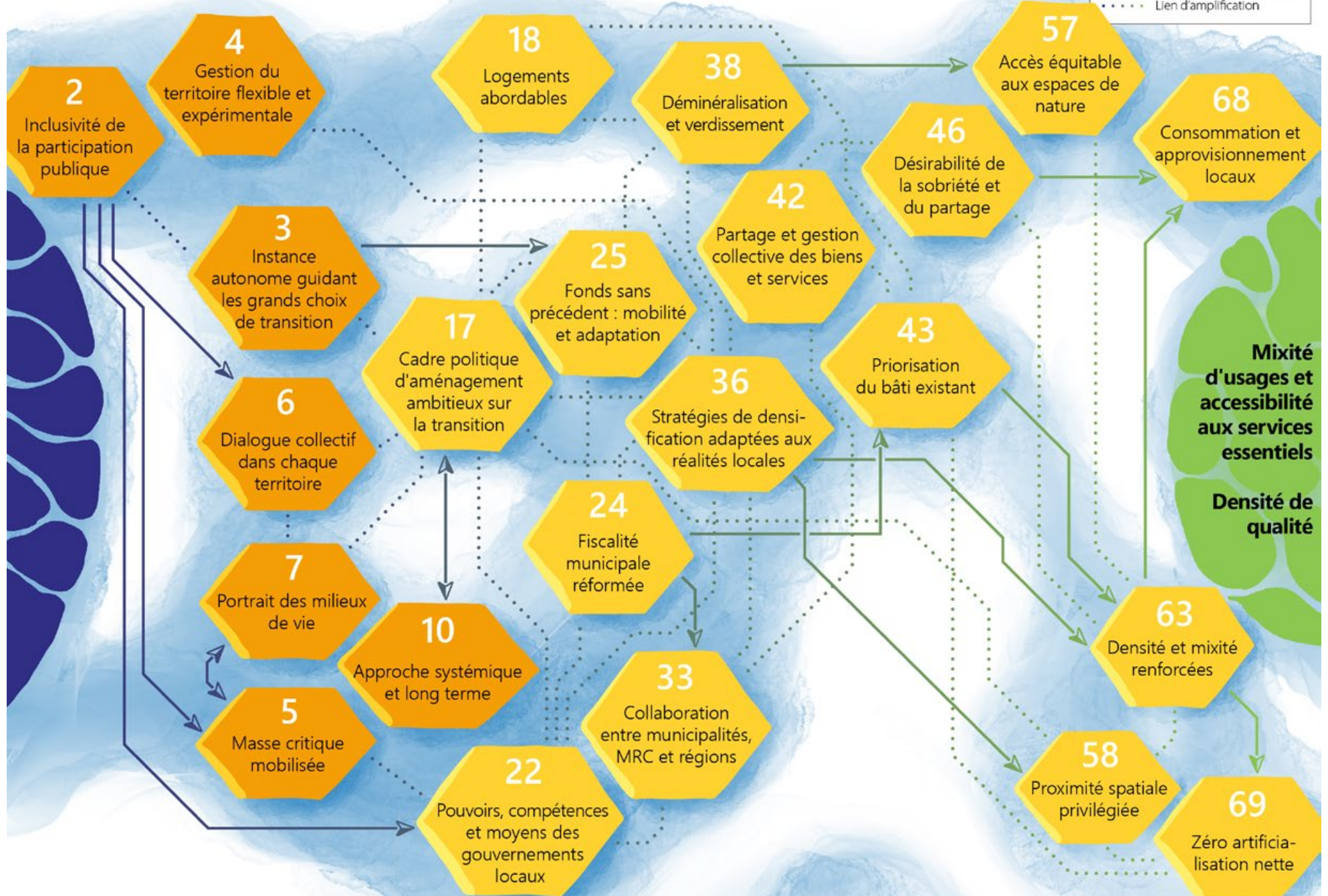
c) En 2042, la majorité des personnes se sent connectée à la nature et à son territoire. On se préoccupe du bien-être de l'ensemble du vivant et on mesure bien l'importance de préserver chaque écosystème.

Cet acquis de la vision sous-tend un profond changement culturel chez les Québécoises et Québécois, à savoir que **le regard sur la nature comme étant «extérieure» ait été dépassé, et que la dépendance et l'intégration des sociétés dans le vivant soient comprises par toutes et tous (jalon 67)**. Pour atteindre cet ambitieux objectif en moins de 20 ans, il est important de s'y mettre dès maintenant afin que de plus en plus de personnes partagent ce nouveau rapport aux autres espèces et au territoire. Cela pourrait se faire par l'action concertée de plusieurs jalons de la trajectoire :

- ▶ **L'éducation formelle, du primaire à l'université (jalon 9)**, qui pourrait par exemple intégrer davantage d'activités de découverte nature, de discussions qui remettent en question le rapport au vivant;
- ▶ **Une large diffusion des savoirs autochtones (jalon 8)**, par différents mécanismes (ex. culture, influenceurs et influenceuses, éducation populaire, etc.) et via l'éducation «formelle» (jalon 9). L'ontologie traditionnelle des communautés autochtones étant écocentrée, elle repose sur un rapport profondément respectueux envers la nature et le territoire. Cette valorisation des savoirs ancestraux pourrait d'ailleurs contribuer au processus de réconciliation avec les Premiers Peuples (jalon 53).

- ▶ **Un accès facile, gratuit et universel à des espaces de nature (jalon 57)** semble incontournable, car il est difficile de se sentir connecté aux milieux naturels sans y passer du temps de qualité. L'atteinte de ce jalon sera certainement facilitée par la **présence de vastes milieux naturels dans toutes les régions (jalon 52)**, mais si cela prenait la forme de nos parcs nationaux actuels, tous n'auraient pas la capacité financière d'y accéder. Ce jalon est aussi à réfléchir en cohérence avec les blocs thématiques suivants, dont le besoin de reconcentrer la population dans des milieux plus densifiés et de réduire les besoins de déplacement. Considérant que l'offre de transport collectif de qualité mettra du temps à voir le jour partout au Québec, il semble critique d'assurer la présence d'espaces nature à proximité des habitations, que ce soit dans les villes, les cœurs de villages ou même en milieu agricole! En ce sens, les **stratégies de verdissement devraient être équitablement réparties sur le territoire (jalon 38)**. Cela pourrait être facilité par un portrait local (jalon 7) identifiant les zones trop minéralisées de chaque milieu de vie. Ces stratégies participeraient par ailleurs à la résilience et l'efficacité de nos milieux de vie, qui font l'objet du prochain bloc thématique.

Résilience et efficacité des milieux de vie



RÉSILIENCE ET EFFICIENCE DES MILIEUX DE VIE

En 2042, la majorité de la population trouve avantageux de s'installer dans des milieux où l'accessibilité aux services essentiels est garantie. On peut s'y loger, se soigner et se divertir, tout en profitant de la nature et d'une alimentation saine. Cette diversité d'usages s'incarne à l'échelle du bâtiment, du quartier ou dans des pôles facilement accessibles. Chaque type de milieu de vie ou pôle d'activités socio-économique a déployé des stratégies de densification permettant un bon emploi des ressources et l'amélioration de la qualité de vie. Ces milieux de vie restent à taille humaine, évoluent dans le respect de la vie privée et font une large place à la nature.

Trois processus permettent ici de comprendre comment le Québec pourrait y arriver. Pour commencer, plusieurs jalons de cette trajectoire sont relatifs à l'émergence d'orientations nationales claires, qui confèrent aux territoires les cadres et appuis nécessaires, pour accélérer leur réorganisation plus efficiente et moins gourmande en espaces et en ressources, et ce, dans un esprit de mutualisation et de coopération entre les territoires (a). Une autre série de jalons permettrait, à l'échelle des milieux de vie, une qualité de vie améliorée pour tous ceux et celles qui y résident, y travaillent ou y étudient, en misant sur une densification à échelle humaine ainsi que sur l'accessibilité facilitée à des besoins essentiels pour le bien-être (b). Enfin, un dernier groupe de jalons met en avant les changements culturels qui pourraient advenir en parallèle des transformations physico-spatiales (c).

a) Des territoires qui bénéficient d'un contexte favorable pour améliorer leur résilience et leur efficience

La vision stratégique de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) rendue publique en 2022 semble compatible avec des objectifs de densification renforcée, une carboneutralité et une résilience climatique pour les territoires québécois. Cette politique a reçu un bon accueil de la part de l'ensemble des groupes représentatifs des milieux professionnels de l'aménagement comme de la société civile organisée. Mais tous les avis sont allés dans le même sens : l'impact de la stratégie se mesurera essentiellement aux mesures et moyens de mise en œuvre qui en découleront. C'est ainsi qu'il est proposé au sein de cette trajectoire que **le cadre politique général sur l'aménagement du territoire bénéficie d'une mise en œuvre ambitieuse pour la transition socio-**

écologique et adaptée aux spécificités territoriales (jalon 57). Cette mise en œuvre est facilitée par le ralliement d'une masse critique d'acteurs et d'actrices qui comprennent leur rôle dans la transition des modes d'habiter (**jalon pivot 5**) et les conséquences des choix individuels et collectifs passés qui ont engendré l'étalement urbain ainsi que l'augmentation des GES liés à la mobilité et la perte de la biodiversité urbaine et périurbaine qui en ont découlé. Les instruments de planification territoriale qui découleraient de ce cadre permettraient d'outiller **la majorité des parties prenantes des territoires pour briser la gestion en silo et penser à long terme (jalon pivot 10)**. Une instance québécoise autonome et non partisane pour **éclairer et évaluer les grands choix de la transition (jalon pivot 3)** pourrait par ailleurs soutenir le développement de cette politique. Une telle instance permettrait de garder un cap et une cohérence globale (considérant que les projets d'aménagement se déroulent sur du long terme et ne devraient pas être liés aux changements partisans).

Ce contexte national et l'adoption de ces nouvelles approches permettraient d'amplifier et d'accélérer les démarches déjà amorcées aux paliers municipaux et supramunicipaux, mais qui n'ont actuellement pas les moyens de leurs ambitions pour mettre en œuvre des stratégies de densification et de sobriété sur leurs territoires. Bien que ces gouvernements de proximité aient, dans les dernières décennies, bénéficié de transferts de compétences, notamment en environnement, ils restent encore souvent freinés par le palier provincial dans leur développement d'initiatives innovantes et d'expérimentations autour de nouveaux usages, de nouvelles façons de rendre des services collectifs ou de nouvelles

façons d'occuper les espaces publics et privés. À cela s'ajoute un manque d'expertise et de moyens financiers. Afin de consolider et d'accroître la résilience et la transition des communautés locales, il serait nécessaire qu'à l'horizon 2028, tous les **gouvernements locaux et supralocaux disposent des pouvoirs, compétences et moyens nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de transition (jalon 22). Les modèles d'aménagements plus sobres et résilients qu'ils mettraient en œuvre seraient soutenus par la réforme et le renforcement de la fiscalité municipale (jalon 24).** D'autres façons de financer les municipalités seraient recherchées et encouragées afin de réduire la trop grande part des taxes foncières dans les revenus municipaux, ce qui encourage l'étalement urbain en favorisant l'octroi croissant de permis de construction. Rendre les municipalités moins dépendantes de l'impôt foncier permettrait ensuite de **réduire la concurrence entre les territoires; la collaboration entre les municipalités, MRC et régions serait alors accrue, grâce à des mécanismes de régulation économique, d'échange d'informations et de planification territoriale (jalon 33).**

La non-concurrence des territoires va encourager les stratégies de mise en commun et de mutualisation des usages et des infrastructures. À l'horizon 2030, **la majorité des personnes et des organisations pourrait avoir accès à différentes modalités pour mutualiser, partager et gérer collectivement les biens et services (jalon 42).** La consommation incessante d'espaces et de ressources serait ainsi freinée grâce à l'optimisation des infrastructures et de leurs usages. Il peut s'agir par exemple de penser des espaces de façon à ce qu'y cohabitent plusieurs activités en fonction des périodes de la journée ou de la semaine, ou de développer des nouveaux modèles coopératifs (de type autopartage par exemple). Néanmoins il serait important d'adapter les modalités de partage en fonction des besoins et réalité locales. Dans les milieux peu densifiés par exemple, ne risque-t-on pas de multiplier les déplacements entre les usagers et les usagères d'un même bien, et ainsi de réduire les bénéfices environnementaux des pratiques de partage ?

Outre ces mécanismes de mutualisation et les gains qui ressortent de la réforme de la fiscalité, les transformations des façons d'aménager le

territoire et d'y faire davantage cohabiter les usages seraient rendues possibles grâce à **l'accès à des fonds sans précédent qui permettraient de développer des services efficaces et abordables de mobilité et de financer l'adaptation de l'environnement bâti (jalon 25).** De tels fonds peuvent être alimentés par des systèmes de taxation du foncier qui encouragent une occupation de l'espace plus réfléchie et moins étendue.

Ces appuis financiers massifs, le rétablissement de pratiques de partage, de mutualisation et de solidarité entre les territoires, qui disposeraient par ailleurs d'un cadre clair pour réaliser leurs transformations, donneraient un souffle sans précédent au remaniement de nos milieux de vie de façon à ce qu'ils répondent aux besoins des Québécois et Québécoises tout en en prenant soin des ressources et des environnements naturels qui les constituent, et en respectant les spécificités de chaque territoire.

b) Des milieux de vie adaptés pour plus de sobriété et une meilleure qualité de vie

Les atouts de la densification des territoires sont évidents du point de vue environnemental. Par contre, pour que cette densification soit socialement acceptée et désirée, nos milieux de vie devront aussi être agréables, vivants et répondre aux besoins de ceux et celles qui y vivent, y travaillent ou y étudient. Un des défis majeurs auxquels il faudra répondre dans les toutes prochaines années est la crise du logement. Pour y arriver, **des instruments incitatifs et coercitifs complémentaires et cohérents à toutes les échelles de gouvernement garantiront l'accessibilité financière à un logement décent et adapté aux besoins des ménages (jalon 18).** L'environnement proche des habitations serait aussi pensé de façon à garantir un sentiment de sécurité et de bien-être à ceux et celles qui les occupent, et à amenuiser le sentiment de promiscuité. **Dans tous les milieux de vie urbanisés, incluant les cœurs villageois et les quartiers plus défavorisés, les autorités publiques auraient accéléré la déminéralisation et le verdissement (jalon 38),** et ce, en veillant à ne pas encourager des processus de gentrification verte. Les stratégies de déminéralisation contribueraient au fait que d'ici 10 ans, **toute la population québécoise ait un accès facile, gratuit et universel à des espaces de nature (jalon 57),** que ce soit au cœur des milieux de vie urbains ou en dehors vers de grands espaces protégés.

« *La transition vers des modes d'habiter sobres en consommation d'espace et de ressources ne sera possible que si nos milieux de vie y sont favorables. Cela signifie que les milieux bâtis localisés près des centralités, complets et propices aux déplacements actifs et au transport collectif devront accueillir la grande majorité des nouveaux ménages. Cette consolidation est essentielle pour stopper l'étalement urbain sans compromettre l'accès au logement, mais elle constitue également une occasion à saisir pour accélérer le verdissement des quartiers, et ainsi améliorer la qualité de vie de celles et ceux qui y vivent déjà !* » (Catherine P. Perras, Vivre en Ville)

Développer des modes d'habiter sobres et réduire l'artificialisation des sols passent inévitablement par des formes de densification du bâti. L'augmentation du nombre de résidents et d'activités (commerces, bureaux, garderies, etc.) est préférable dans les milieux déjà urbanisés, plutôt que de développer les villes sur des territoires non construits. L'utilisation des réseaux de transport, d'eau ou d'énergie seraient ainsi optimale. La proximité des infrastructures et des services rend par ailleurs les milieux de vie pratiques et désirables. Il est proposé dans cette trajectoire que, dans moins de 10 ans, des **stratégies de densification adéquatement localisées et adaptées aux réalités locales soient prioritairement mises en œuvre dans les projets d'aménagements urbains (jalon 36)**. Différentes approches de densification seraient facilitées grâce à l'implantation de mécanismes favorisant la flexibilité et l'expérimentation dans la gestion du territoire (jalon pivot 4). Pour ne pas bénéficier qu'aux personnes mieux nanties et éviter la gentrification verte, verdissement (jalon 38) et densification (jalon 36) se réaliseraient en même temps et après que des mécanismes protégeant l'accès au logement abordable et adapté soient mis en place (jalon 18). Pour accélérer la densification et la consolidation urbaine, une transformation réglementaire d'ampleur, soutenue par les changements préalables de fiscalité (jalon 24), consisterait à ce que, dans une dizaine d'années, **tout nouveau développement devrait faire la démonstration qu'il n'existe pas, dans ou au plus proche du périmètre déjà construit, de terrain, bâti ou infrastructure pouvant répondre aux mêmes besoins (jalon 43)**.

Cet usage optimisé des sols urbains et les stratégies de densification citées précédemment permettraient que d'ici 2042, **une variété suffisante de quartiers et de municipalités auraient renforcé leur densité et mixité fonctionnelle pour répondre aux aspirations d'une majorité de Québécoises et Québécois (jalon 63)**. Dans la foulée, l'objectif de zéro artificialisation nette dans les basses-terres du Saint-Laurent serait atteint (jalon 69).

c) Renversement de modèles dominants et nouveaux idéaux de modes d'habiter

La transformation des modes d'habiter ne peut pas reposer uniquement sur les pouvoirs publics ni sur l'instauration d'une série de stratégies et d'outils réglementaires et fiscaux. On peut par contre supposer, et espérer, que l'action publique et collective agissent de manière structurante pour transformer les normes sociales et les nouvelles compétences du quotidien afin de soutenir des pratiques viables et souhaitables en matière d'habitation, d'alimentation et de déplacement.

Dans la trajectoire proposée, l'urgence de transformer nos modes d'habiter prendrait une place croissante dans les débats publics et les réflexions du quotidien. La mobilisation d'une masse critique de parties prenantes qui mesure bien l'ampleur des transformations à opérer (jalon 5) aurait progressivement mené à des changements culturels dans les 10 prochaines années. De plus en plus de Québécoises et de Québécois valoriseraient alors la proximité des services et de la vie en communauté. Outre la promotion de cette manière de vivre, véhiculée par de nouvelles valeurs sociales dominantes, l'adoption de ces pratiques de vie permettraient de se rendre compte non seulement des gains collectifs, mais aussi individuels, notamment sur la qualité de vie, le bien-être, la santé, l'abordabilité des services, le logement et le transport de proximité.

Ainsi, vers 2033, **la sobriété et la mise en commun seraient devenus un art de vivre désirable pour une majorité de personnes (jalon 46)**. La plupart consentiraient à bon nombre de renoncements, notamment la possession individuelle de biens gourmands en espace et en ressources (voiture, piscine, etc.). De nouveaux modes d'habiter seraient de plus en

plus valorisés comme le co-habitat, où des unités de logement individuel sont aménagées autour d'espaces mutualisés et autogérés (cuisine, jardin, buanderie, etc.). Les choix résidentiels se baseraient davantage sur la proximité des services. Au-delà des préférences individuelles, c'est aussi une dynamique collective qui ferait en sorte que, d'ici une quinzaine d'années, **la proximité deviendrait le modèle dominant pour les lieux générateurs de déplacements (activités productives, services et équipements publics et privés, jalon 58)**. Ce renversement dans les pratiques aurait été largement rendu possible par la mise en œuvre ambitieuse du cadre politique général de l'aménagement du territoire (**jalons 17**) et par les stratégies de densification prioritaires dans les projets d'aménagement (**jalons 36**).

Ces stratégies permettraient par ailleurs qu'à l'horizon 2042, **une variété suffisante de quartiers et municipalités aient renforcé leur densité et leur mixité fonctionnelle pour répondre aux aspirations d'une majorité de Québécoises et de Québécois (jalons 63)**.

La mixité fonctionnelle désigne le fait de disposer sur un territoire de l'ensemble des fonctions nécessaires à la vie en ville : on peut s'y loger, produire, travailler, se soigner ou se divertir, tout en profitant de la nature et d'une alimentation saine. Cette diversité d'usages peut s'incarner à l'échelle du bâtiment, du quartier ou dans des pôles facilement accessibles. La mixité des usages et la proximité des services encouragent la consommation locale, les déplacements actifs, et permettent de (re)dynamiser des quartiers.

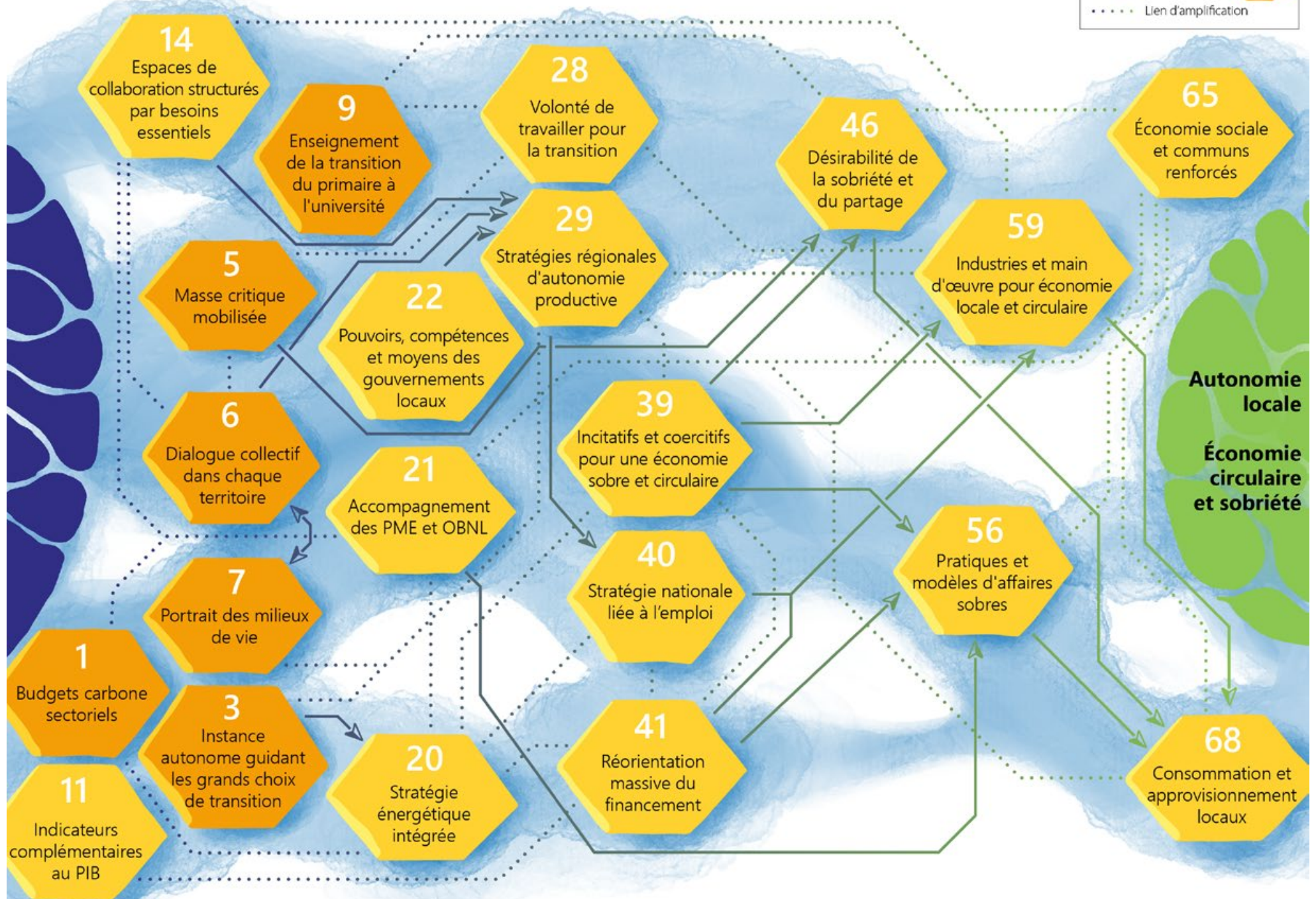
L'attrait renforcé vers des quartiers denses et mixtes aurait aussi été favorisé par la place laissée à la nature en ville et l'accessibilité universelle, gratuite et facile à des espaces de nature dans tous les milieux de vie (**jalons 38 et 57**). Afin de trouver un équilibre entre le maintien de l'identité et de la qualité de vie des milieux d'une part et un objectif d'efficacité et de sobriété ambitieux d'autre part, il sera crucial d'adapter les stratégies

de densification (**jalons 36**) en fonction des spécificités historiques, culturelles, sociales et environnementales des territoires. Tous les milieux de vie ne sont pas propices à la même densification. Dans certains milieux ruraux, la consolidation urbaine peut aussi faire sens (ex. cœurs de village). Dans certains cas, la trame rurale serait difficile à densifier, mais il y aurait du potentiel de renforcement de la multifonctionnalité des espaces. Par ailleurs, les stratégies d'aménagement au sein de nos banlieues seraient multiples pour éviter une démolition et reconstruction, dont l'empreinte écologique serait considérable : ajouter de nouvelles résidences sur les terrains (unités accessoires d'habitation), optimiser la mobilité durable, favoriser la proximité des services, etc. Enfin, l'essor de la sobriété comme art de vivre (**jalons 46**) et l'accroissement de la mixité fonctionnelle des milieux de vie (**jalons 63**) permettraient, en fin de trajectoire, que **la consommation et l'approvisionnement en produits locaux et sobres et le recours aux services de proximité deviennent la norme dans la majorité des territoires (jalons 68)**. Les éléments constitutifs de ce jalons sont davantage détaillés dans le bloc suivant.

Sobriété, circularité et autonomie

Légende

- Lien très fort
- ⋯ Lien d'amplification
- Jalon pivot



2025

2030

2040

SOBRIÉTÉ, CIRCULARITÉ ET AUTONOMIE

Les blocs de jalons précédents ont proposé plusieurs éléments intéressants pour construire une économie plus sobre et résiliente face à la transition socio-écologique, comme le partage de biens. Mais le défi de transformer nos modes de production et de consommation est tel qu'il mérite son propre « bout de chemin ». Ce dernier est articulé autour de trois thématiques : a) l'autonomie productive; b) une économie sobre et circulaire; c) une culture de sobriété.

*a) Dans la **vision 2042**, on vise à ce que le Québec ait atteint un niveau adéquat d'autonomie de production alimentaire, énergétique et matérielle. L'objectif n'est pas d'être en autarcie en coupant tous les ponts avec le commerce international. Il vise plutôt à rapprocher l'économie des personnes et à amoindrir notre dépendance envers l'économie mondiale. Les récentes crises nous ont bien montré les multiples risques d'approvisionnement liés à la mondialisation des échanges (ex. accès aux vaccins au début de la COVID et aux engrais azotés à la suite du conflit avec la Russie). Sachant que les ressources naturelles se feront toujours plus rares dans les décennies à venir, et que le Québec a un pouvoir limité pour tirer les ficelles du commerce mondial en sa faveur, l'autonomie productive a été jugée critique pour la résilience de notre économie... et de notre population !*

Pour (re)centrer une partie du tissu économique québécois sur la réponse aux besoins de base de la population, il est proposé de se doter de **stratégies d'autonomie de production alimentaire, énergétique et matérielle (jalon 29)**. Que veut-on absolument produire nous-mêmes? À quel endroit serait-il plus judicieux de le faire? Comment tirer profit des industries et exploitations agricoles existantes pour réorienter progressivement une partie de leur production actuellement destinée à l'exportation ou à la fabrication de biens jugés non essentiels? Pour répondre à ces questions complexes (et bien d'autres!), il nous semble important que les stratégies d'autonomie productive s'appuient sur les **dialogues collectifs et portraits locaux (jalons pivots 6 et 7)** :

- ▶ En amont, afin que les stratégies soient orientées sur les besoins essentiels exprimés par la population et tiennent compte des différents usages du sol souhaités dans chaque collectivité. Cette intelligence collective pourrait aussi être mise à profit pour cibler de nouvelles avenues. Par exemple, est-ce qu'une spécificité du climat local ou la richesse des terres agricoles faciliterait la production d'un aliment spécifique?
- ▶ En cours d'élaboration, pour discuter ouvertement avec l'ensemble des parties prenantes qui seraient impactées (ex. nuisances potentielles d'une nouvelle industrie, nouvelles possibilités d'emplois) et explorer

collectivement des solutions pour qu'elles soient plus équitables (ex. si on anticipe une augmentation du coût des denrées). De leur côté, les portraits locaux poseraient des limites quant à la capacité des écosystèmes à absorber de nouvelles sources de dégradation ou à fournir plus de ressources. Car en relocalisant à proximité des industries, des champs ou des sources d'énergie, on peut certes réduire le transport longue distance de marchandises, mais il faut aussi prendre en compte que nous rapatrierions des impacts environnementaux qui étaient jusqu'alors externalisés dans les pays producteurs à l'étranger.

Pour qu'elles soient bien ancrées dans la réalité socio-économique et écosystémique de chaque territoire, il est proposé que ces stratégies soient élaborées à l'échelle régionale, grâce à un travail concerté avec les gouvernements locaux, supralocaux et les parties prenantes du territoire (entreprises, société civile, etc.). Cette dynamique collective sera notamment précieuse pour saisir en continu les occasions qui se présenteront dans la région pour déployer cette stratégie (ex. une usine qui cesse ses activités, une terre agricole à vendre). Mais cela supposerait que **les gouvernements locaux et supralocaux disposent des pouvoirs, compétences et moyens nécessaires (jalon 22)** pour élaborer et mettre en œuvre ces stratégies d'autonomie productive. Aujourd'hui, des grandes décisions d'affectation du territoire sont aux mains de l'autorité provinciale,

qui peut avoir le dernier mot pour imposer une activité d'extraction de ressources, par exemple, même si les paliers locaux envisagent d'autres usages sur leur territoire.

«L'autonomie des territoires est un enjeu central pour développer la capacité de résilience collective dont nous avons besoin pour faire face aux crises majeurs qui se profilent. Elle implique qu'une collectivité puisse répondre aux besoins essentiels de tous ses membres par ses propres moyens, et de façon durable, pour diminuer sa dépendance aux chaînes de productions mondialisées. L'autonomisation dépasse toutefois la seule question de la production pour englober trois dimensions intrinsèquement liées : la relocalisation de l'économie à l'échelle des territoires, l'augmentation des pouvoirs d'agir des collectivités locales, l'encapacitation des populations pour participer activement aux processus d'autodéfinition d'un futur commun.» (Steve Joncoux)

Cela dit, on pourrait imaginer que chaque région renforce son autonomie sur quelques denrées alimentaires, biens manufacturiers ou sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2042, mais il ne semble pas réaliste que chacune réponde à l'ensemble des besoins essentiels exprimés par sa population. Pensons notamment aux métropoles devant nourrir une forte population avec peu d'espace disponible. Mais en tirant profit des atouts de chaque région, on pourrait aspirer à une plus grande autonomie à l'échelle du Québec. Pour faciliter un certain degré d'harmonisation interrégionale, il est proposé de s'appuyer sur deux mécanismes de concertation provinciaux :

- **L'instance autonome chargée d'éclairer les grands choix de transition (jalon pivot 3)**, qui pourrait par exemple assurer un suivi des principaux risques d'approvisionnement à l'échelle mondiale ;
- **Les espaces de collaboration centrés sur chaque besoin essentiel (jalon 14)**, qui auraient déjà commencé à stimuler les échanges entre les différentes filières concernées par un même besoin (ex. se nourrir, se loger). Ces espaces pourraient être des lieux privilégiés pour réfléchir collectivement aux maillons d'une chaîne de valeur (ou des filières complètes!) à réinvestir au Québec.

b) La vision 2042 propose que l'économie du Québec soit basée sur **des principes de sobriété et d'économie circulaire**. Elle suppose que les entreprises et institutions aient abandonné la croissance économique comme seul indicateur de progrès.

Plusieurs réflexions sont déjà en cours sur les indicateurs de progrès complémentaires, tant dans les projets urbains qu'à une échelle provinciale (ex. [indicateurs proposés par le G15+](#)). En les consolidant et en misant sur l'exemplarité de l'État, on pourrait viser à atteindre un premier jalon : **guidée par des indicateurs complémentaires au PIB, l'action publique doit s'inscrire dans le respect des limites planétaires (jalon 11)**. Un autre jalon nous semble important et réaliste à atteindre à court terme pour amorcer une redirection de notre économie : **l'établissement de cibles de réduction de GES ambitieuses et de budgets carbone sectoriels (jalon pivot 1)**. Comme l'énergie est l'une des principales sources d'émissions, chaque secteur devrait se doter d'un plan pour réduire substantiellement sa consommation tout en accélérant son virage vers les énergies renouvelables. La consolidation de ces planifications sectorielles faciliterait l'atteinte d'une autre étape-clé du chemin : la mise en place d'une **stratégie intégrée pour réduire la demande énergétique et éliminer le recours aux énergies fossiles (jalon 20)**.

« La perspective territoriale est intrinsèque à une transition énergétique puisqu'elle influence nos usages. Habiter le territoire, se déplacer, se nourrir, s'éduquer, se divertir sont parmi les éléments déterminants dans la planification et l'exploitation territoriale et donc d'un système énergétique. Dans un contexte d'électrification accrue des usages, il en revient ainsi à nous d'imaginer les moyens de répondre à nos besoins fondamentaux par des pratiques énergétiques qui sont en harmonie avec l'ensemble des écosystèmes. » (Vanie-Eve Aubertin, Hydro-Québec)

Cette stratégie pourrait être l'un des chevaux de bataille de **l'instance québécoise autonome (jalon 3)** afin de s'assurer qu'on privilégie les usages énergétiques les plus critiques pour le bien commun, et qu'on dote le Québec d'un plan efficace pour décarboner les secteurs où la sortie des énergies fossiles sera la plus complexe et coûteuse. Ce sera

tout un défi, mais rappelons que la sortie des énergies fossiles, qui demeurent la principale source de GES de la province, n'a pas qu'une visée environnementale : elle est également critique pour la résilience des territoires face à la forte augmentation du coût des hydrocarbures qui est attendue dans les années à venir.

Ensemble, ces premiers jalons permettront d'activer un profond levier de transformation de notre économie : la **réorientation massive du financement au service de la transition (jalon 41)**. En effet, les gouvernements s'appuieraient sur une autre grille de lecture que le PIB pour guider leurs investissements, et la stratégie énergétique préciserait les filières à stimuler et celles à désinvestir. Évidemment, d'autres accélérateurs seraient aussi nécessaires pour sortir le Québec des énergies fossiles et du prisme de la croissance à tout prix. Mais difficile pour notre province de faire cavalier seul sur cet enjeu, considérant que la majorité des filières sont mondialisées. En ce sens, il est proposé que **le Québec travaille en partenariat avec le Canada et d'autres pays partenaires pour mettre en place des mécanismes incitatifs et coercitifs afin que les chaînes de valeur soient plus sobres et circulaires (jalon 39)**. Au sein de chaque filière, les mesures coercitives et incitatives, dont le financement, devront être adaptées pour soutenir les initiatives les plus pertinentes en termes de sobriété, de circularité et d'autonomie locale, et pénaliser celles qui ne vont pas dans ce sens. Par exemple, on pourrait prioriser le reconditionnement au détriment du recyclage dans le cas des téléphones cellulaires, alors que pour les textiles, la réutilisation des vêtements et la transformation de leurs fibres en fin de vie pourraient être jugées plus pertinentes.

L'identification des secteurs économiques à transformer en priorité, notamment via la stratégie énergétique, alimenterait un autre chantier critique pour s'assurer que cette transition économique soit la plus juste possible : **une stratégie nationale organisant la reconversion des travailleurs et travailleuses dans les secteurs économiques à convertir**

(jalon 40). Comment pourrions-nous accompagner la main-d'œuvre à se réorienter rapidement vers des activités mieux alignées avec la transition? Cette stratégie a un second objectif : répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre. Comme on anticipe que cette pénurie devrait durer de nombreuses années encore, ce sera tout un défi de disposer de suffisamment de personnel pour alimenter les nouvelles activités qui seront relocalisées au Québec dans la foulée des stratégies d'autonomie productive, et que des métiers souvent peu rémunérés, comme la réparation, soient suffisamment attractifs pour soutenir la réorientation vers l'économie circulaire.

Afin que **le Québec dispose de la main-d'œuvre nécessaire à la réorientation souhaitée de l'économie (jalon 59)**, un autre jalon préalable a été jugé nécessaire : **travailler au service de la transition est une source de fierté et guide les choix professionnels d'une majorité de personnes (jalon 28)**. Ce jalon pourrait être facilité par la **formation de la relève aux enjeux environnementaux (jalon 9)**, jumelée à **l'augmentation de la masse critique de personnes qui comprend l'ampleur des bouleversements écologiques et situe le rôle clé des travailleurs et travailleuses dans cette transition (jalon 5)**. Si les entreprises sont convaincues que la main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain a de fortes attentes en termes de responsabilité sociétale des employeurs, cela pourrait constituer un puissant moteur de transformation de notre économie.

Un travail en parallèle sur ces différents leviers (financement, incitatifs/coercitifs, stratégie nationale de main-d'œuvre) serait très porteur pour assurer une bonne cohérence au niveau des secteurs et initiatives à soutenir ou non. La trajectoire vise donc à les atteindre simultanément, en 2030, ce qui permettrait de surcroît de profiter des nombreux engagements environnementaux de multinationales et de pays à cet horizon temporel. En œuvrant de concert sur ces trois jalons, on souhaite créer une dynamique facilitant l'atteinte de deux résultats critiques pour aller vers la sobriété et la circularité :

- ▶ **Le Québec dispose non seulement de la main-d'œuvre, mais aussi du tissu industriel nécessaire pour produire localement et remettre en circulation les biens consommés (jalon 59).**

- ▶ **La réorientation des pratiques et modèles d'affaires vers la sobriété (jalon 56)**. Considérant que, si la tendance actuelle se maintenait, l'utilisation des ressources matérielles doublerait entre 2015 et 2050, il ne suffit pas d'une démarche d'amélioration continue des pratiques actuelles. Atteindre la vision souhaitée en seulement 20 ans suppose de se tourner vers des innovations de rupture permettant une réduction drastique de la consommation de ressources, et de transformer les modèles d'affaires dominants afin que les entreprises aient avantage à produire et mettre en marché des biens qui sont le plus durables et locaux possibles. Pour y parvenir, il sera critique **d'accompagner au plus tôt les entreprises sur le plan technique et financier (jalon 21)**. Afin de s'appuyer en continu sur les meilleurs savoirs disponibles propres à chaque filière, l'accompagnement pourrait se nourrir des **espaces de concertation par besoin (jalon 14)**. S'atteler rapidement à renforcer le réseau d'accompagnement des PME et OBNL sera aussi critique pour le respect des budgets carbone sectoriels et de la stratégie énergétique intégrée (**jalons 1 et 20**).

Malgré la mise en place de tous ces jalons, le défi de transformer les pratiques et modèles d'affaires des entreprises demeure fort ambitieux à atteindre d'ici 15 ans. On observe déjà des changements de pratiques allant de pair avec la réduction des coûts d'opération ou le développement de nouveaux marchés, mais celles qui se traduisent par une réduction des profits à court terme sont généralement perçues comme incompatibles avec la mission de redevabilité aux actionnaires. Bien que les démarches de responsabilité sociétale induisent déjà d'autres indicateurs de progrès que celui de la croissance économique, il serait fort ambitieux de viser une transformation des valeurs et fondements de toutes les entreprises privées en seulement 20 ans, d'autant plus que plusieurs sont imbriquées dans des chaînes de valeur mondialisées sur lesquelles nous avons peu d'emprise. Une stratégie complémentaire est donc proposée pour accélérer la transition souhaitée : stimuler le déploiement d'un modèle économique déjà bien implanté au Québec, et qui a déjà pour fondement de placer le bien commun au-dessus du profit, **l'économie sociale (jalon 65)**.

c) En 2042, des modes de vie plus sobres, détachés de l'accumulation matérielle, et néanmoins désirables, sont adoptés par un grand nombre de Québécois et Québécoises.

Pour arriver à ce changement culturel majeur en seulement 20 ans, il semble important de rallier rapidement une **masse critique d'acteurs qui mesurent à quel point la sobriété est incontournable face à l'ampleur des bouleversements écologiques (jalon 5)**. En faisant ressortir le rôle de chaque partie prenante, la stratégie de mobilisation qui serait mise en place pour atteindre ce jalon permettrait aux consommateurs et consommatrices de mieux situer leur rôle dans la transition économique attendue, tout en étant rassurés par le fait que le poids des changements à opérer ne repose pas uniquement sur leurs comportements. Deux autres jalons pivots pourraient contribuer à grossir les rangs de cette masse critique :

- ▶ Le **dialogue collectif local (jalon 6)**, en amenant de plus en plus de personnes à réfléchir aux besoins essentiels versus non-essentiels;
- ▶ Le grand chantier dans le secteur de **l'éducation (jalon 9)**, qui permettrait de préparer les jeunes à transformer leurs modes de vie vers la sobriété.

Comment pourrions-nous profiter de ces trois vecteurs de mobilisation (**jalons 5, 6 et 9**) pour que **la sobriété ne soit pas vécue comme un mal nécessaire, mais s'incarne plutôt comme un nouvel art de vivre désirable pour une majorité de personnes (jalon 46)**? Le milieu culturel, les influenceurs et les influenceuses auraient certes un rôle important à jouer, de concert avec les agents de mobilisation (animation des dialogues locaux, enseignantes et enseignants, etc.). Mais en seulement 10 ans, il est peu probable que cette désirabilité résulte d'une prise de conscience profonde pour une majorité de personnes. Il semble plus réaliste que certaines ne le fassent pas (encore) par conviction, mais sous l'impulsion de **mesures incitatives et coercitives mises en place pour stimuler la sobriété et le partage des biens (jalon 39)**. Malheureusement, il est

aussi probable qu'une partie croissante de la population, notamment des aînés, soient contrainte à plus de sobriété face à l'augmentation du coût des denrées et du transport.

Pour que la sobriété désirable s'incarne si rapidement dans les normes sociales du Québec de demain, il importe aussi que l'offre de produits et services plus sobres (ex. loisirs) soit disponible partout au Québec, et suffisamment attractive pour une diversité de personnes. Il est critique (mais pas si simple!) que la transformation de l'offre évolue au même rythme que la demande. En combinant l'amélioration de l'offre de produits et services sobres, circulaires et locaux évoquée dans les blocs précédents au changement culturel lié à la sobriété, on pourrait finalement arriver, à l'aube de la décennie 2040, à ce que **la consommation et l'approvisionnement en produits et services locaux et sobres en ressources soient devenus la norme dans la majorité des territoires (jalon 68)**.

MOBILITÉ TRANSFORMÉE

En 2042, la mobilité énergivore et carbonée a vu sa place drastiquement réduite, pour les personnes comme pour le transport de marchandises. La population a beaucoup moins besoin de se déplacer au quotidien pour répondre à ses besoins. Elle garde une liberté suffisante, mais responsable, de voyager au Québec, comme à l'international. L'accès à diverses solutions de mobilité de qualité et à moindre impact environnemental est garanti, notamment pour les populations vulnérables.

Alors qu'actuellement les transports constituent le premier secteur générateur de GES au Québec et que notre dépendance aux hydrocarbures nous rend vulnérables face à l'augmentation anticipée de leurs coûts, les transformations de nos modes de transport et ceux de nos biens et marchandises représentent des enjeux majeurs. La trajectoire proposée pour réduire l'empreinte de nos déplacements est ici déclinée en 4 sous-blocs. Tout d'abord, il serait pertinent de réduire la place allouée aux véhicules motorisés (a). Ensuite, il conviendrait d'opérer une accélération quant au développement de véhicules décarbonés (b), mais surtout d'offrir à l'ensemble de la population québécoise, quels que soient son lieu d'habitation ou ses moyens, des offres de transports collectifs, partagés et actifs qui répondent à ses besoins (c). Il est important de préciser que les Québécois et Québécoises auraient toujours la liberté de choisir leurs modes de déplacements. Cependant, de nouvelles normes sociales et aspirations contribueraient à déconstruire nos dépendances individuelles et collectives à l'automobile et aux modes de transport énergivores (d).

a) L'espace dédié aux véhicules motorisés considérablement réduit

Puisque nous aurions revu l'organisation de nos milieux de vie de façon à ce qu'ils soient intelligemment densifiés et qu'ils offrent un accès facilité aux biens et services essentiels (voir le bloc jalons **Résilience et efficience des milieux de vie**), les besoins en transport des personnes seraient diminués. L'optimisation de cette organisation spatiale des territoires aurait été encouragée en début de trajectoire par **la mise en œuvre ambitieuse du cadre politique général sur l'aménagement du territoire (jalon 17)**, qui donnerait un élan à des **stratégies de densification adéquatement**

localisées et adaptées aux réalités locales (jalon 36). Ces stratégies décourageraient l'usage des véhicules motorisés dans les milieux denses et s'accompagneraient de **mécanismes incitatifs et coercitifs pour réduire l'usage de l'auto-solo (jalon 37)**. Les projets d'aménagement feraient en sorte que, **d'ici une dizaine d'années, beaucoup d'espaces seraient réalloués aux mobilités actives et aménagés de façon à ce qu'elles soient agréables et sécuritaires (jalon 47)**. Les gains individuels et collectifs du recours plus fréquent à ces mobilités, sur le plan environnemental, mais aussi sur ceux de la santé physique et mentale, seraient considérables. L'autonomie des personnes serait par ailleurs grandement améliorée, notamment pour les publics fragilisés pour qui les coûts et la complexité des déplacements sont encore souvent aujourd'hui sources de stress. Il serait simple et facile de se rendre de chez soi à son lieu de travail ou vers les lieux offrant les biens et services essentiels autrement qu'en auto-solo. D'ici quelques années, tous les nouveaux aménagements de zones résidentielles ou commerciales seraient conçus de manière à favoriser l'usage des transports actifs et collectifs, et dans 15 ans, **la proximité deviendrait le modèle dominant pour les lieux générateurs de déplacements (activités productives, services et équipements publics et privés, jalon 58)**.

Réduire les besoins de déplacements des personnes en rendant disponibles les biens et services au sein de tous les milieux de vie induirait d'un autre côté une augmentation des besoins de transports pour les marchandises. Des solutions de rechange à l'utilisation des gros véhicules pour les marchandises dans les milieux denses seraient encouragées. À l'horizon 2030, **des outils réglementaires et incitatifs**

économiques auraient transformé les chaînes logistiques vers une optimisation et une mutualisation des flux (jalon 44). Les besoins de logistique pourraient être intégrés dans l'urbanisme via, par exemple, des aménagements d'infrastructures de type mini ou micro-hub, des voies réservées à la logistique ou des zones de déchargement dédiées. Repenser la logistique urbaine permet l'usage de véhicules plus petits et donc plus sobres dans les milieux denses. Dans 10 ans, il conviendrait que le coût des marchandises reflète en partie le coût environnemental lié à leur transport. **La réorientation des modèles d'affaires vers plus de sobriété (jalon 56)** prendrait notamment en compte les impacts du transport dans les activités économiques.

b) Des véhicules motorisés décarbonés

Comme nous l'avons abordé à plusieurs reprises précédemment, un jalon pivot de la trajectoire proposée est la mise en place au Québec **de cibles ambitieuses et contraignantes de réduction de GES et assorties de budgets carbone sectoriels (jalon pivot 1).** Alors qu'en 2022, le transport représentait plus de 43 % de nos émissions de GES, imposer un quota progressif d'émissions au secteur du transport devrait encourager la population et l'industrie à se tourner vers des solutions de remplacement aux véhicules énergivores. Pour orienter davantage et encadrer ces transformations, **une stratégie intégrée serait mise en place d'ici quelques années pour réduire significativement la demande énergétique globale et éliminer le recours aux énergies fossiles dans tous les secteurs (jalon 20).** Des **mécanismes incitatifs et coercitifs (jalon 37)** également pensés pour l'industrie automobile feraient en sorte que d'ici 10 ans, **une offre abondante et diversifiée de véhicules décarbonés et low-tech soit disponible sur le marché québécois (jalon 50).** Ces véhicules pourraient être des voiturettes et voitures électriques légères partagées, des navettes électriques régionales ou encore des vélos, vélo cargos et trottinettes à assistance électrique. Cette diversité de véhicules permettrait au Québec de s'aligner, de façon plus inclusive, sur les objectifs canadiens et européens d'interdire la vente de véhicules thermiques en 2035!

Les effets de l'électrification des transports sont certes positifs pour la qualité de l'air et la lutte contre les changements climatiques. Néanmoins, elle ne pourra résoudre à elle seule les défis environnementaux et sociaux des prochaines décennies. Remplacer 100 % des véhicules thermiques actuels par des véhicules électriques, qu'ils soient réservés aux transport des personnes ou des marchandises, ne constituerait pas une transition efficace. La construction et la mise en marché de véhicules motorisés restent gourmande en énergie, en ressources et en espace, en plus de générer des problèmes de santé et de la congestion! Il serait donc primordial d'opérer des transferts modaux vers des mobilités collectives et actives avant tout.

c) Une offre de transport collectif viable et équitable

Afin que suffisamment de solutions de rechange à l'auto-solo soient proposées en fonction des spécificités locales et des besoins en termes de mobilité, il serait essentiel de s'appuyer sur le **dialogue collectif organisé au sein de chaque territoire (jalon 6).** **Des données fiables et transparentes permettraient alors une meilleure gestion de la demande de mobilité des personnes tout en réduisant leur empreinte écologique (jalon 15).** Pour garantir à toutes et tous une offre en transport durable, **l'accès à des fonds sans précédent proposés d'ici quelques années permettrait de développer des services efficaces et abordables de mobilité (jalon 25)** sur le long terme. Ces fonds participeraient à corriger le sous-financement des transports collectifs décrié depuis des décennies ainsi que les fortes inégalités entre personnes et entre territoires quant à leur accès à ces modes de transport. **L'instance autonome et non partisane** mise en place quelques années auparavant **pour évaluer et éclairer les grands choix de la transition (jalon 3)** pourrait s'assurer de la pérennisation des investissements en transport collectif. Cette instance permettrait par ailleurs de décorrélérer les projets de transport des cycles électoraux locaux et d'avoir une vision et une planification stratégique de long terme. Ainsi, dans une quinzaine d'années, **la population pourrait, dans la majorité des territoires (y compris ruraux), accéder au quotidien à une diversité de services de mobilité collective efficaces, abordables et bas carbone (jalon 64).**

Peu de temps après, **ces offres de mobilité seraient garanties pour les déplacements interrégionaux** également ([jalon 66](#)).

En plus de rendre ces mobilités alternatives attrayantes, **l'usage de l'auto-solo serait fortement découragé par des mécanismes incitatifs et coercitifs** ([jalon 37](#)). Ces mécanismes ne se limiteraient pas à une taxe carbone ou kilométrique, mais seraient de natures diverses (fiscale, réglementaire, etc.). Le voiturage en solo coûterait cher et serait progressivement de plus en plus contraignant. Toutefois, on ne pourrait pas garder dans l'angle mort les enjeux d'inégalités et de justice sociale face à la mobilité. C'est pourquoi **le dialogue collectif sur les besoins essentiels des communautés**, dont les déplacements ([jalon 6](#)), permettrait de prévenir les impacts néfastes des mécanismes visant à favoriser la mobilité durable, auprès des populations plus vulnérables notamment. **Des filets de sécurité seraient ainsi prévus pour la population en proportion des possibles injustices induites par les mesures de transition** ([jalon 30](#)).

Au-delà du transport des personnes, n'oublions pas que les marchandises représentent une part conséquente des déplacements au Québec. Ceux-ci pourraient aussi être collectivisés. Repenser le transport de nos marchandises et biens permettrait de considérablement limiter le gaspillage d'espace et de ressources. **L'amélioration des chaînes logistiques** citée plus haut ([jalon 44](#)) passerait aussi par l'optimisation des flux via par exemple des plateformes collaboratives permettant à plusieurs entreprises et plusieurs clients de partager les mêmes véhicules et transporteurs, là où aujourd'hui, beaucoup de camions reviennent à destination complètement vides une fois les marchandises livrées. Cette optimisation des flux serait réalisable grâce à la possibilité d'obtenir des données fiables et transparentes quant à la demande en transport des marchandises ([jalon 15](#)) et le dialogue collectif sur les besoins essentiels organisé au sein de chaque territoire ([jalon 6](#)).

Dans quelques années, les demandes en mobilité pourraient évoluer du fait de **changements dans l'organisation du travail** ([jalon 26](#)). Le télétravail généralisé, lorsque possible, permettrait de réduire les déplacements pendulaires et la demande en mobilité aux heures de pointe. Il faudra toutefois veiller à ce que le télétravail n'encourage pas davantage à vivre

plus éloigné de son lieu de travail et vienne ainsi renforcer l'étalement urbain. Cet effet rebond du télétravail, en particulier en mode hybride, que de plus en plus d'employeurs mettent en place, est déjà à l'œuvre... Un autre défi sera de ne pas faire en sorte de diminuer l'offre en transport collectif du fait d'une baisse d'achalandage induite par le télétravail. La réduction des temps consacrés aux déplacements aurait l'atout indéniable de donner plus de temps de qualité en dehors de la sphère professionnelle. D'ici une dizaine d'année, **prendre son temps pourrait devenir une norme bien ancrée dans les habitudes de vie, de travail et de loisirs** ([jalon 51](#)). Ce ralentissement des modes de vie ferait notamment en sorte que **le temps dédié aux mobilités alternatives (collectives ou actives) soit jugé agréable, enrichissant et bénéfique pour la santé, et non perçu comme une perte de temps productif** ([jalon 55](#)). Cette perception serait évidemment renforcée du fait d'une forte visibilité redonnée aux mobilités actives dans l'espace et l'aménagement de nos milieux de vie ([jalons 36 et 47](#)).

Les réflexions collectives et individuelles sur le temps et la vitesse amèneraient une majorité de Québécois et Québécoises à reconsidérer le désir de disposer de tout le plus rapidement possible. Cela permettrait notamment de bien planifier et de rendre les flux et les chaînes logistiques plus sobres ([jalon 44](#)). Enfin, ces remises en question sur nos modes de transport et leur empreinte permettraient que, dans 15 ans, **l'impact carbone des voyages aériens internationaux ait drastiquement été réduit** ([jalon 60](#)). La nécessité de voyager serait systématiquement reconsidérée et les modes de transport alternatifs privilégiés aux avions. Si l'usage d'un transport aérien s'impose, les voyages seraient pensés de façon intelligente et sur une plus longue durée, pour mutualiser par exemple un séjour pour le travail et pour les loisirs.

La réduction de la place dédiée aux véhicules motorisés, conjuguée à une offre alternative plus sobre, invitante, visible, viable et encourageant une forte prise de conscience quant aux impacts de nos choix de mobilité, permettraient d'atteindre un jalon clé d'une transition socio-écologique réussie : **en 2040, la possession d'une voiture individuelle ne serait plus la norme dominante** ([jalon 70](#)) ! Dans les milieux où les déplacements

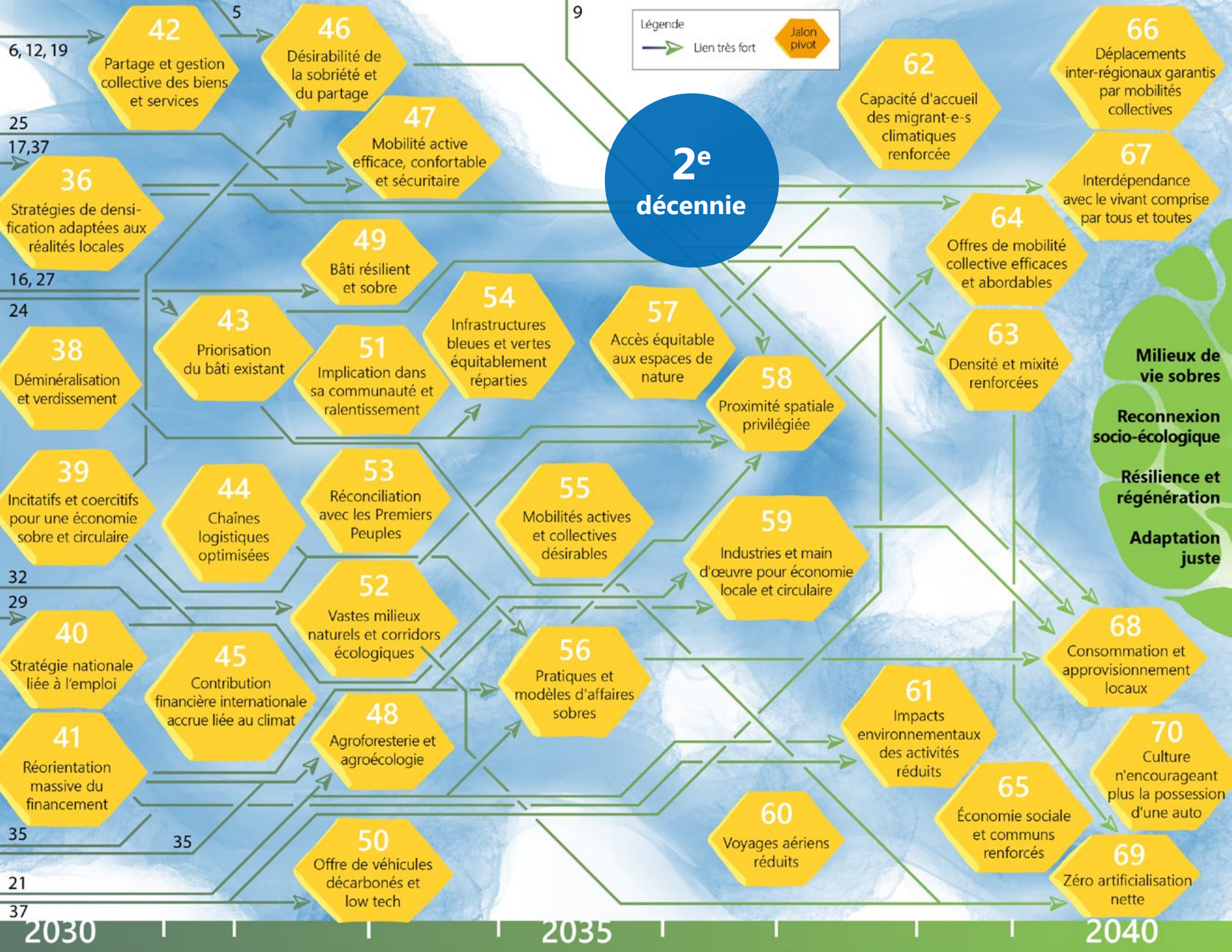
automobiles seraient encore nécessaires au quotidien, la majorité des ménages ne posséderait plus de deuxième véhicule.

« Les jalons à franchir pour une nouvelle mobilité en 2042 proposent des chemins à emprunter et une vision d'avenir positifs. Si les changements proposés sont d'une importance cruciale pour la transition du Québec, ils sont aussi porteurs de transformations positives pour toutes et tous. En effet, ils offrent à la population québécoise de nouvelles opportunités de déplacements, sobres et équitables, quel que soit le milieu de vie où cette population déploie ses activités et les projets individuels à réaliser. Ils sont autant d'opportunités pour adapter notre territoire aux défis de la transition socio-écologique et répondre aux besoins quotidiens de la société québécoise. » (Florence Paulhiac, UQAM)

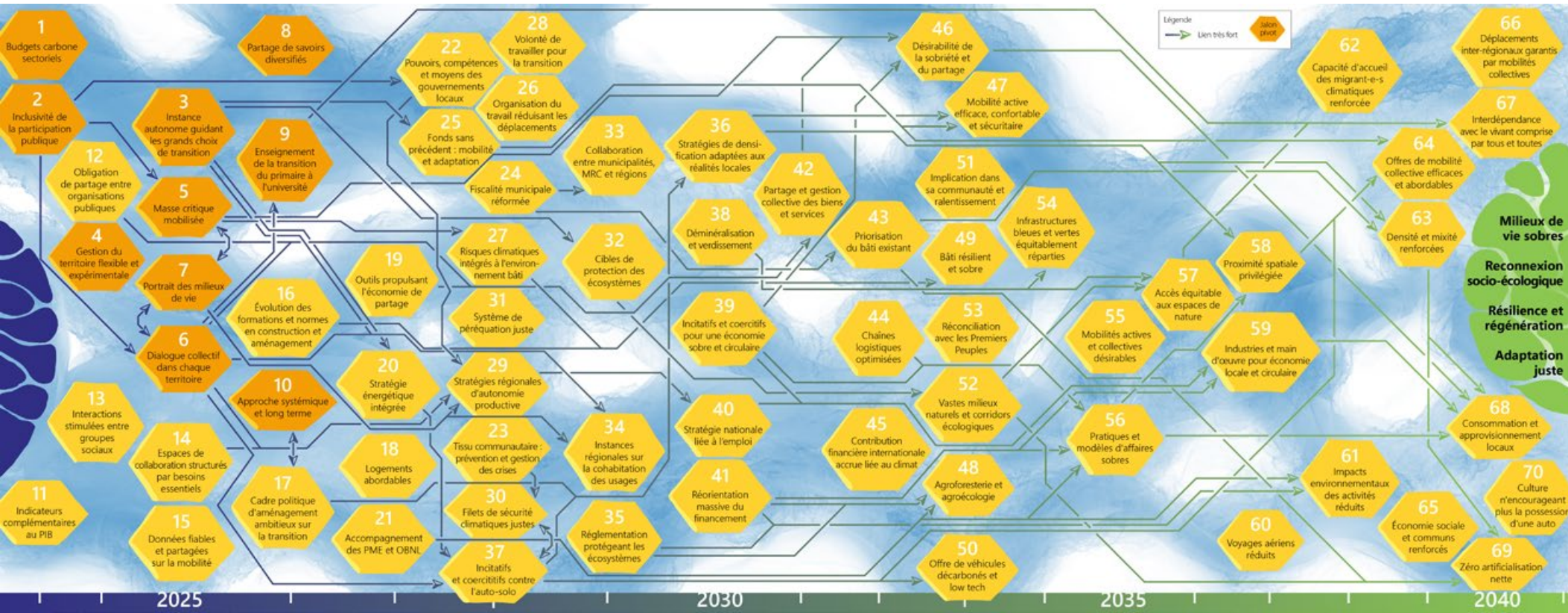
LE CHEMIN DE TRANSITION DANS SON ENSEMBLE

Illustrer la complexité d'une trajectoire de 70 jalons sur un horizon de 20 ans représente un défi de taille. Si les illustrations des blocs précédents ont l'intérêt de faciliter la compréhension du chemin en limitant le nombre de jalons et d'interconnexions, ils font toutefois perdre un peu la vision systémique en abordant le chemin par thématique. Mis ensemble, ces six bouts de chemin donnent une meilleure idée de l'ampleur du changement sociétal requis par la transition socio-écologique. Voici donc le chemin complet, d'abord présenté par décennie, puis dans son ensemble. À des fins de lisibilité, seuls les liens forts sont identifiés. Pour cette raison, les représentations par blocs de jalons sont à privilégier pour comprendre et présenter cette trajectoire.





Chemin complet



LES FORCES VIVES DE CE CHEMIN DE TRANSITION

Au fil de cette trajectoire s'étirant sur deux décennies, toutes les parties prenantes des territoires québécois ont des rôles clés à jouer. Au premier abord, il n'est toutefois pas toujours aisé de savoir où notre intervention a le plus grand potentiel d'impact, ni quel type d'action pourrait être le plus pertinent. Et lorsqu'on creuse dans les fiches jalons, on constate que chaque étape de la trajectoire pourrait être atteinte par une diversité de stratégies, menées par des actrices et des acteurs aux capacités souvent complémentaires. **Afin de faciliter l'appropriation du chemin, cette section distingue huit catégories de rôles et propose pour chacune une frise temporelle où leur apport est particulièrement important :**



Le secteur financier



Les secteurs de la construction, des transports et de l'environnement



Les gouvernements provinciaux et fédéraux



Les individus



Les gouvernements locaux et supralocaux



La société civile



Les entreprises et organisations publiques



Les institutions d'éducation et de recherche

La déclinaison d'un chemin de transition par partie prenante nous semble offrir un outil précieux pour mobiliser toutes les forces vives importantes à sa mise en œuvre. Il est en effet critique que toutes et tous comprennent bien la nature de leur rôle, ce qui n'est pas toujours facile face à des changements aussi interreliés les uns aux autres.

Pour chaque catégorie, vous retrouverez un descriptif de sa composition ainsi qu'une synthèse des mécanismes d'intervention identifiés tout au long du chemin proposé pour le Défi territoire. Il ne s'agit ici que d'un résumé de leur contribution attendue, mais nous vous encourageons à vous référer aux fiches détaillées de chacun des jalons pour retrouver des exemples de stratégies plus concrètes répertoriées.



Le secteur financier

Par secteur financier, nous faisons référence aux organisations et décisionnaires responsables du financement d'initiatives, de projets et programmes, autant de fonds publics que privés. Il peut s'agir des budgets et subventions des gouvernements fédéraux, provinciaux et locaux, des fonds de pension, des banques, des compagnies d'assurance, ou encore des fondations philanthropiques, dons privés et ONG.

Des fonds conséquents devront être alloués aux processus de transformations territoriales à la fois pour permettre plus de sobriété et de résilience des infrastructures, mais aussi pour accompagner les organisations et les populations dans leurs transitions, en particulier ceux et celles qui disposent de moins de moyens. Le système financier peut aussi être un puissant vecteur de changement en développant des mécanismes incitatifs fiscaux et économiques qui permettent d'orienter des investissements favorables à la transition. La contribution du secteur financier est particulièrement attendue au sein de **27 jalons** (illustrés en page suivante), et **4 principaux mécanismes d'action** sont attendus de sa part.

1 (Ré)Orienter les investissements de manière à soutenir les activités plus sobres et résilientes, mais aussi de cesser rapidement leur appui aux activités écocides. Les indices et critères d'évaluation des investissements ne devraient plus reposer en priorité sur leur degré de rentabilité, mais accorder au moins autant d'importance à réduire notre impact sur les ressources et les écosystèmes et à encourager les activités qui répondent à nos besoins essentiels et renforcent notre résilience face aux bouleversements écologiques. Le rôle du secteur financier est capital dans les jalons qui proposent une réorientation des modèles d'affaires et la sortie des énergies fossiles notamment.

2 Appuyer massivement les grands projets structurants de la province permettant d'initier et consolider des modes d'habiter viables, résilients et sobres, et ainsi de donner aux territoires et milieux de vie les moyens de leurs ambitions. L'adaptation aux défis climatiques ne peut pas reposer uniquement sur le financement massif de technologies dites « propres ». D'autres financements conséquents devront combler les sous-financements chroniques des dernières décennies, en particulier en matière de grandes infrastructures de transport collectif.

3 Changer les pratiques et innover dans l'accompagnement financier. On peut ici penser à la durée des financements, souvent octroyés par projet et sur quelques années. Or de véritables changements d'échelle dans la mise en œuvre de stratégies de densification, de gouvernance inclusive ou de développement de réseaux de transports collectifs demandent une vision et un appui sur le long terme. Les choix budgétaires, leurs critères d'allocation et leurs évaluations pourraient aussi être plus transparents et davantage vulgarisés. Désacraliser la finance et les investissements, les sortir des mains des seuls experts ou encore augmenter la littératie financière des Québécois et Québécoises ne pourrait qu'aider à éclairer les choix collectifs de la transition.

4 Contribuer à la définition des mécanismes de régulation économiques, des incitatifs et coercitifs financiers favorables aux transformations territoriales. De par son expertise, le milieu financier peut aider à définir par exemple les nouvelles règles de fiscalité municipale, des mécanismes d'assurances solidaires ou encore des régimes tarifaires de l'énergie qui permettent une meilleure gestion de la demande.

Secteur financier



2025

2030

2040



Les gouvernements provincial et fédéral

Sont compris ici les différents ministères et organismes gouvernementaux du Canada et du Québec. Outre les appuis financiers pour une stratégie structurante de transition socio-écologiques qui ne sont pas abordés ici (mais qui le sont dans la catégorie du secteur financier évoquée précédemment), les gouvernements fédéral et provincial ont un rôle majeur dans la mise en place d'un cadre et d'une vision favorable à la révision de nos façons de vivre sur le territoire, de nous y déplacer et de le préserver. Si les gouvernements ont le pouvoir d'imposer des changements, ils doivent toutefois s'assurer que ceux-ci sont compris par les parties prenantes et sont en adéquation avec une vision à long terme cohérente. Le partage du pouvoir entre les instances, les paliers et les acteurs et actrices de la transition socio-écologique devront sans doute être collectivement redéfinis.

L'apport des gouvernements du Canada et du Québec est prépondérant pour l'atteinte de **35 jalons** (illustrés en page suivante), qui peuvent être réparties en **5 catégories** :

1 Se doter d'une vision ambitieuse, cohérente et réaliste pour la transition des territoires et en dégager des grandes orientations claires, accompagnées d'un cadre réglementaire et fiscal qui définissent des mesures incitatives et coercitives en conséquence. On peut penser par exemple à une mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire qui permette efficacement de freiner l'étalement urbain et de préserver les ressources naturelles. Il est aussi attendu des gouvernements qu'ils fixent des cibles (et des calendriers) à respecter, qu'il s'agisse de budgets carbone sectoriels ou de surfaces minimales allouées aux milieux naturels.

2 Être inclusifs et transparents dans les processus décisionnels. Ces paliers de gouvernement ont en effet un devoir de permettre l'instauration d'instances de gouvernance à plusieurs échelles et d'en co-cadrer le fonctionnement et la saine gestion. Les délibérations issues de ces différents dialogues doivent être prises en compte dans les choix et les politiques publiques développées. Beaucoup de jalons de la trajectoire proposée mettent en avant l'intérêt de partager davantage les pouvoirs et compétences entre différentes parties prenantes nationales et locales. La coopération avec les gouvernements locaux, dont les communautés autochtones, est cruciale pour un développement territorial cohérent.

3 Veiller à l'équilibre dans la transition des modes d'habiter au sein des différents territoires et milieux de vie et entre eux. Plusieurs jalons insistent sur les valeurs de coopération et de partage ainsi que les approches de non-concurrence que les territoires devraient adopter. Les paliers nationaux pourraient constituer des garde-fous et veiller à ce que des territoires ou des communautés locales ne soient pas pénalisées par les choix de leurs voisins, et de façon à assurer la cohérence et l'arrimage entre les différentes échelles de territoire.

4 Reconnaître les impacts des choix passés et la responsabilité étatique. Cette reconnaissance est particulièrement importante pour les processus de réconciliation entre autochtones et autochtones et en matière de changements climatiques globaux (ex. programmes d'aide aux migrants et migrantes climatiques).

5 Communiquer et informer. Les défis liés à la transition de notre système territorial et les stratégies possibles pour y faire face ne peuvent pas être expliqués et relayés uniquement par la société civile. Les gouvernements ont un poids important pour expliquer les choix collectifs qui seront menés et pour diffuser les mécanismes d'accompagnement dont pourront se prévaloir les différentes parties prenantes des territoires.

Outre le nombre important de jalons présentés dans l'illustration suivante, leur concentration plus importante pour la première décennie de la trajectoire, avec en particulier une accélération autour des années 2027-2028, peut sauter aux yeux. Cette constatation confirme le rôle considérable qu'ont les gouvernements provincial et fédéral pour « déclencher » des cadres réglementaires, budgétaires et politiques favorables aux transformations de nos modes d'habiter, de façon à ce que les autres parties prenantes des territoires puissent ensuite mettre en œuvre des mesures à leur échelle. Étant donné le retard accumulé des dernières décennies, ce ne sera pas une mince affaire, d'où le fait que l'atteinte de plusieurs jalons leviers soient davantage étalée dans le temps au cours des toutes prochaines années.

Gouvernements provincial et fédéral

1
Budgets carbone sectoriels

10
Approche systémique et long terme

22
Pouvoirs, compétences et moyens des gouvernements locaux

39
Incitatifs et coercitifs pour une économie sobre et circulaire

62
Capacité d'accueil des migrant-e-s climatiques renforcée

4
Gestion du territoire flexible et expérimentale

16
Évolution des formations et normes en construction et aménagement

24
Fiscalité municipale réformée

49
Bâti résilient et sobre

69
Zéro artificialisation nette

3
Instance autonome guidant les grands choix de transition

18
Logements abordables

25
Fonds sans précédent : mobilité et adaptation

32
Cibles de protection des écosystèmes

45
Contribution financière internationale accrue liée au climat

57
Accès équitable aux espaces de nature

14
Espaces de collaboration structurés par besoins essentiels

19
Outils propulsant l'économie de partage

30
Filets de sécurité climatiques justes

33
Collaboration entre municipalités, MRC et régions

43
Priorisation du bâti existant

12
Obligation de partage entre organisations publiques

17
Cadre politique d'aménagement ambitieux sur la transition

31
Système de péréquation juste

35
Réglementation protégeant les écosystèmes

52
Vastes milieux naturels et corridors écologiques

64
Offres de mobilité collective efficaces et abordables

11
Indicateurs complémentaires au PIB

5
Masse critique mobilisée

20
Stratégie énergétique intégrée

37
Incitatifs et coercitifs contre l'auto-solo

34
Instances régionales sur la cohabitation des usages

53
Réconciliation avec les Premiers Peuples

40
Stratégie nationale liée à l'emploi

66
Déplacements inter-régionaux garantis par mobilités collectives

2025

2030

2040



Les gouvernements locaux et supralocaux

Sont ici comprises les structures suivantes (ainsi que leurs gestionnaires et personnes élues) : les municipalités, MRC, organisation publiques régionales, communautés métropolitaines, arrondissements, communautés et territoires autochtones. Nous ne traitons pas ici du rôle qu'ont ces gouvernements comme contributeurs financiers, ce qui a été traité dans la catégorie «secteur financier».

Le rôle des communautés autochtones a été positionné dans cette catégorie afin de reconnaître leurs spécificités propres, et de valoriser leur ancrage dans les différents territoires. Mais il ne s'agit aucunement d'un positionnement lié à leur statut politique : nous appuyons le droit à l'autodétermination autochtone et l'importance d'une relation de nation à nation avec le gouvernement fédéral.

À la différence des autres paliers de gouvernement, les autorités locales disposent d'une connaissance fine de leur territoire, d'une relation privilégiée avec la population et d'une forte expérience de terrain. Les gouvernements locaux peuvent particulièrement être leaders au sein de **35 jalons** et pour **4 champs d'action** :

1 Mener à bien une action publique et un développement territorial en cohérence avec les orientations nationales.

Les gouvernements locaux seront des moteurs pour rendre leurs territoires efficaces en favorisant une densification du bâti, en stoppant l'étalement urbain, en optimisant et en préservant les ressources. Du fait de leurs compétences réglementaires, ils pourront traduire les politiques publiques nationales dans leurs schémas d'aménagement, plans d'urbanisme et règlements de construction municipaux. Les gouvernements locaux sont aussi bien placés pour prendre en compte les spécificités locales et l'identité territoriale qui leur sont propres, et faire des choix en conséquence. Des territoires de régions moins densément peuplées pourraient par exemple opter pour des cibles de protection des milieux naturels plus ambitieuses que les seuils nationaux décrétés.

2 Innover et expérimenter. Une flexibilité dans les pratiques d'aménagement et une ouverture à de nouveaux modes de gouvernance locale et au sein des administrations sont requises pour l'atteinte de plusieurs jalons. Les gouvernements locaux ont notamment le pouvoir d'inventer de nouvelles pratiques en termes de collaboration, partage et mutualisation des espaces, des infrastructures et des ressources ou encore pour adapter leur fiscalité (mettre en place des règles d'écofiscalité par exemple).

3 Favoriser une gouvernance locale inclusive.

Alors que plusieurs localités ont déjà amorcé la modernisation de leurs processus de participation citoyenne pour aller au-delà des simples consultations obligatoires, nos gouvernements locaux ont un rôle clé pour encourager la participation citoyenne dans les débats et décisions liés à leur territoire. Leur connaissance du terrain et leurs compétences les rend légitimes pour structurer des espaces de dialogue et de partage, et pour veiller à ce que toutes les catégories de population et d'organisations locales y soient représentées. Ils ont aussi la charge de représenter et faire remonter les inquiétudes et forces locales auprès des autres paliers de gouvernement.

4 Coopérer et être solidaire vis-à-vis des autres territoires.

Les gouvernements locaux ont une influence considérable pour porter des valeurs de partage et de collaboration et pour adopter une culture de solidarité et de non-concurrence avec leurs territoires voisins en premier lieu, et ce, via par exemple la mutualisation de services à la population et de ressources humaines ou encore le développement des réseaux de transports collectifs interrégionaux et interurbains cohérents.

En cohérence avec les propos plus haut accompagnant l'illustration des jalons qui peuvent être en partie propulsés par les paliers de gouvernement provinciaux et fédéraux, nous constatons dans l'illustration suivante une décennie 2030 tout autant chargée que la précédente en jalons à atteindre. Les paliers locaux et supralocaux de gouvernement devront en partie attendre des amorces de politiques provinciales et nationales pour pouvoir agir à leur niveau, et cela prendra du temps. Toutefois, les municipalités, MRC et communautés métropolitaines peuvent rapidement agir sur toute une série de jalons pour lesquels elles ont déjà la légitimité politique, les expertises, et les outils réglementaires adéquats.

Paliers locaux et supralocaux de gouvernement



2025

2030

2040



Les entreprises et organisations publiques

Cette catégorie d'acteurs inclut les petites, moyennes et grandes entreprises, qu'elles soient à but lucratif ou non, en tant que fournisseurs de biens et services. Les organisations publiques peuvent être des hôpitaux, écoles, administrations publiques, etc. Nous faisons aussi référence à toutes les structures en tant qu'employeurs et moteurs de déplacements.

Ces structures seront des catalyseurs de changement importants si elles adoptent les stratégies exemplaires souhaitées par les gouvernements et citoyens. Si toutes les entreprises ne peuvent évoluer à la même vitesse, il est attendu qu'elles cherchent à se conformer aux mesures réglementaires et adhèrent aux priorités collectives dès les premières années de la trajectoire. Leur aide sera importante pour l'atteinte de **30 jalons, et 4 types d'actions** leur permettraient d'y arriver :

1 S'orienter ou se réorienter vers des modèles d'affaires adaptés qui respectent les limites planétaires et les ressources des territoires qu'ils desservent (et/ou impactent), ainsi que le bien-être des populations qui y sont associées. Les entreprises, quelle que soit leur taille, ont un pouvoir considérable de soutenir les transformations souhaitées en ne recherchant plus les profits maximaux avant tout, mais en s'appuyant sur des critères d'évaluation et indicateurs de bien-être et de santé des environnements et des populations.

2 Adopter des pratiques exemplaires et cohérentes avec les transformations souhaitées : réduire massivement la consommation d'énergie et de ressources dans les processus de transformation et de distribution, intégrer les externalités négatives dans les prix de leurs produits et services (tout en se souciant des inégalités potentielles qui en résulteraient), partager leurs infrastructures, s'implanter près des réseaux de transport collectifs, etc. Rester à l'affût des pratiques novatrices en la matière serait aussi gagnant.

3 Accompagner et encourager les employés dans l'adoption de nouveaux comportements. Les employeurs peuvent sans aucun doute fortement contribuer aux transformations collectives, mais aussi individuelles en soutenant l'usage des transports carboneutres dans les déplacements pendulaires, en catalysant la désirabilité de travailler pour la transition, en favorisant la conciliation travail/temps libre et en relayant des valeurs de partage et de sobriété.

4 Participer au dialogue collectif. Échanger avec les autres entreprises et les autres acteurs et actrices des territoires, au sein notamment des instances de gouvernance locales et nationales plusieurs fois citées dans ce rapport, permettrait indéniablement de trouver des idées adaptées et répondre aux enjeux de la transition des territoires.

Entreprises et organisations publiques



1
Budgets carbone sectoriels

14
Espaces de collaboration structurés par besoins essentiels

21
Accompagnement des PME et OBNL

39
Incitatifs et coercitifs pour une économie sobre et circulaire

46
Désirabilité de la sobriété et du partage

67
Interdépendance avec le vivant comprise par tous et toutes

3
Instance autonome guidant les grands choix de transition

26
Organisation du travail réduisant les déplacements

56
Pratiques et modèles d'affaires sobres

68
Consommation et approvisionnement locaux

12
Obligation de partage entre organisations publiques

28
Volonté de travailler pour la transition

48
Agroforesterie et agroécologie

61
Impacts environnementaux des activités réduits

5
Masse critique mobilisée

42
Partage et gestion collective des biens et services

50
Offre de véhicules décarbonés et low tech

13
Interactions stimulées entre groupes sociaux

37
Incitatifs et coercitifs contre l'auto-solo

49
Bâti résilient et sobre

58
Proximité spatiale privilégiée

11
Indicateurs complémentaires au PIB

15
Données fiables et partagées sur la mobilité

40
Stratégie nationale liée à l'emploi

44
Chaînes logistiques optimisées

59
Industries et main d'œuvre pour économie locale et circulaire

65
Économie sociale et communs renforcés

4
Gestion du territoire flexible et expérimentale

51
Implication dans sa communauté et ralentissement

70
Culture n'encourageant plus la possession d'une auto

2025

2030

2040



Les secteurs de la construction, des transports et de l'environnement

Sont ici compris les grands opérateurs du territoire. Pour le secteur de la construction, il peut être fait référence à la promotion immobilière, la construction, l'architecture, le design, l'ingénierie, la fourniture de matériaux; pour le secteur des transports, sont concernées les entreprises privées de véhicules, les sociétés publiques et privées de transport en commun, les agences de mobilité, etc.; et le secteur de l'environnement fait par exemple référence à l'aménagement paysager, la foresterie, l'horticulture, la gestion de l'eau, etc.

Les secteurs de la construction, des transports et de l'environnement auront des défis considérables dans la modification de leurs pratiques nécessaires pour atteindre la vision souhaitée. Il n'est pas attendu d'eux une simple adaptation et une réponse pratique à des exigences imposées par les différentes échelles gouvernementales. Bien au contraire, ces secteurs seraient moteurs de transition en participant aux dialogues et à la recherche de solutions collectives qui guideront le Québec dans sa transition. En cela, une fois encore, il faudra décloisonner ces secteurs pour développer des visions d'aménagement de territoire plus systémiques. Les modes de gouvernance des grands opérateurs du territoire auront aussi sans doute le pouvoir d'inclure davantage les usagers et les usagères dans les prises de décision.

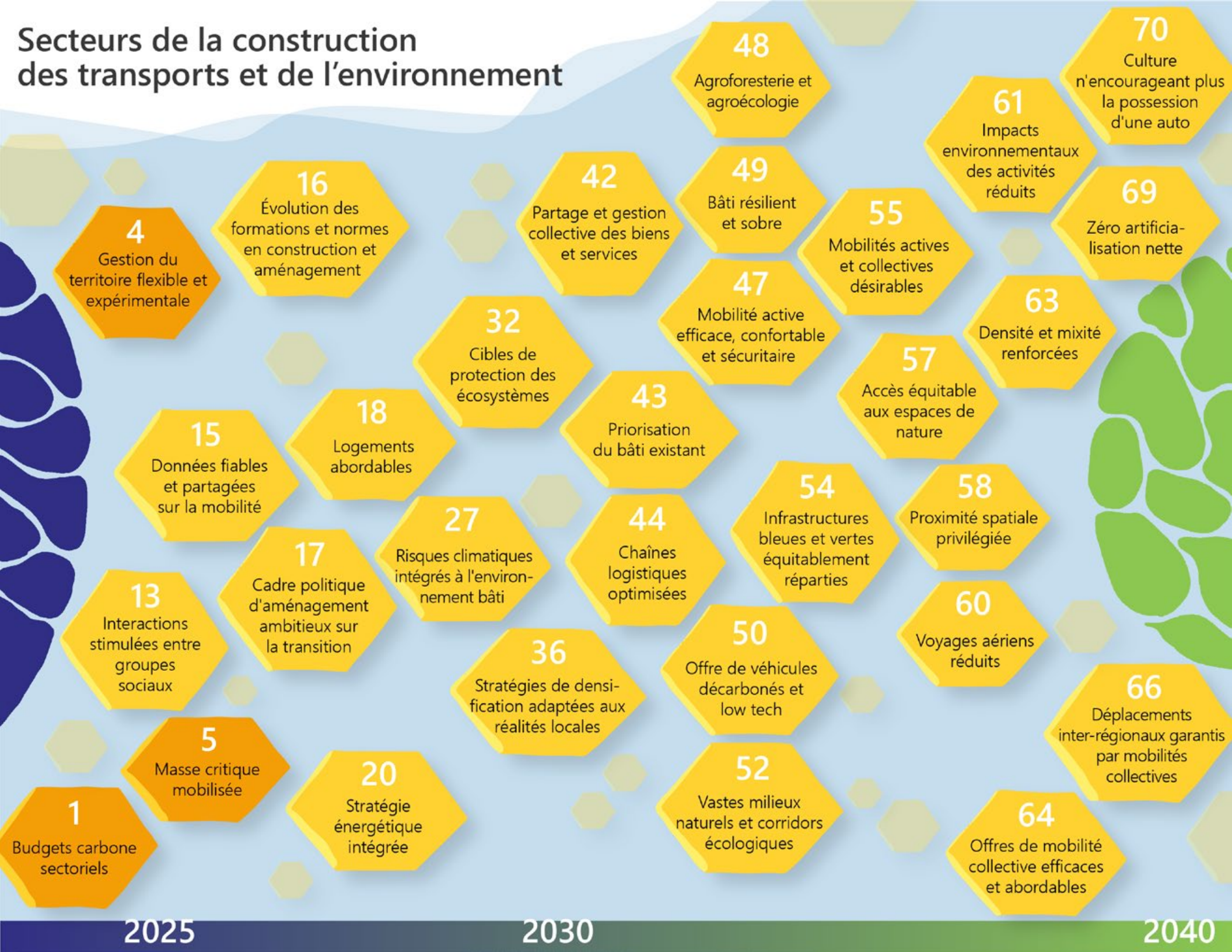
Ces secteurs interviendraient en particulier au sein de **31 jalons**, qui peuvent être regroupés dans **3 types d'actions** :

1 Innover et expérimenter. Tout comme les gouvernements locaux, entreprises et organisations publiques, les opérateurs sectoriels auront pour vocation d'adopter sur le terrain et de traduire les grandes orientations et les choix collectifs décidés nationalement. Ils ont notamment une influence importante pour accélérer la transition en mettant en œuvre le plus rapidement possible des pratiques de construction écologiques et de circularité, en abandonnant le recours aux énergies fossiles, en développant des visions à long terme (par exemple, appliquer aujourd'hui des normes de construction pour faire face aux aléas climatiques prévus dans plusieurs décennies). Ils peuvent également adopter une vision systémique en collaborant avec les autres secteurs (il peut s'agir par exemple de décloisonner le transport des personnes et des marchandises).

2 Participer à l'établissement de normes, de certifications et de politiques publiques ambitieuses. Du fait de leur expertise, les acteurs et actrices de la construction, des transports et de l'environnement sont bien placés pour accompagner les décisionnaires dans l'élaboration et le choix des budgets carbone, des cibles de protection des écosystèmes, etc.

3 Dialoguer et sensibiliser. Comme toutes les autres parties prenantes, les grands opérateurs des territoires doivent être à la table des discussions pour adapter nos milieux de vie, les rendre plus viables et résilients, tout en répondant aux besoins des populations et en contribuant à leur bien-être. Les secteurs de la construction, des transports et de l'environnement peuvent s'ouvrir à des pratiques et des approches plus collaboratives et participatives pour innover et coconstruire des infrastructures qui répondent aux besoins de leurs usagers et usagères, et mieux comprendre les défis des communautés locales.

Secteurs de la construction des transports et de l'environnement





Les individus

Cette catégorie renvoie ici aux différents rôles que nous occupons individuellement et qui sont au cœur des systèmes à transformer. Notre pouvoir d'agir peut se refléter dans les façons dont nous utilisons les transports et les infrastructures, nos choix résidentiels et professionnels ou encore nos façons de consommer des biens et services. Nous faisons aussi ici référence aux individus en tant que citoyens et citoyennes qui souhaitent prendre part à la construction de nos pratiques territoriales de concert avec les autres membres et structures de la société québécoise.

25 jalons (illustrés en page suivante) relèvent plus particulièrement des individus, et pourraient être classés dans **4 classes d'actions** :

1 Dialoguer, participer et échanger.

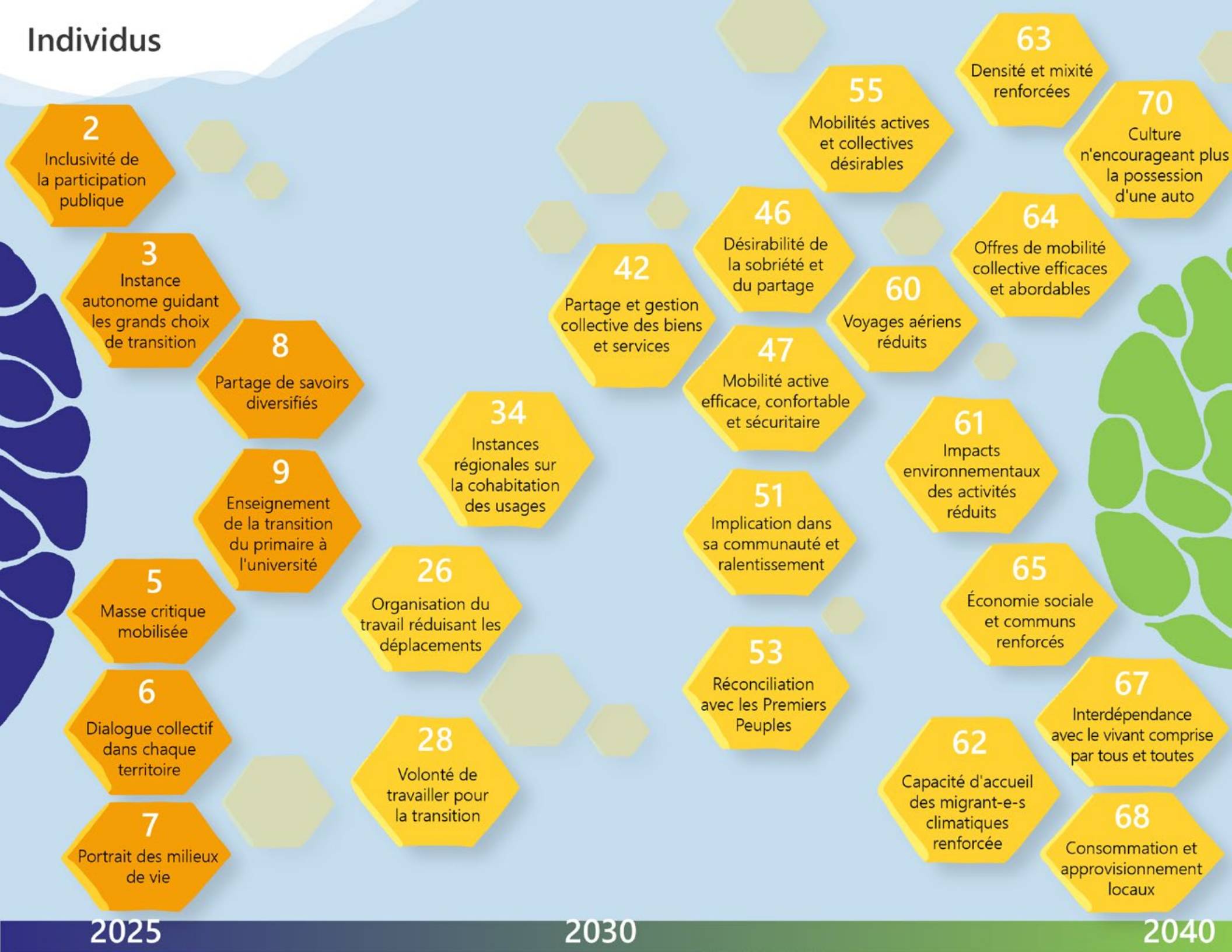
Beaucoup de jalons de la trajectoire proposée s'appuient sur la mise en place d'instance de dialogue multipartites qui permettent de dresser des portraits de l'état, des défis et des opportunités dans la transition de chaque territoire, à différentes échelles, ainsi que de codéfinir les transformations à mener. Il est crucial que les besoins ou difficultés rencontrés par les individus soient discutés au sein de ces instances. D'autres jalons insistent en particulier sur la nécessité des échanges interculturels, intergénérationnels et sur l'importance de s'ouvrir aux autres et de reconnaître les savoirs et atouts de chacun et chacune afin de veiller à des adaptations justes et équitables. Ces échanges faciliteront par ailleurs des actions de collaboration et de partage qu'impliquent la trajectoire.

2 En participant à ce dialogue, mais aussi en se formant et en s'informant, les individus pourront comprendre et porter un regard critique sur nos modes d'habiter et leurs conséquences sur nos sociétés et leurs environnements. Cela leur permettra de faire plus rapidement le deuil des modes d'habiter actuels, de s'ouvrir à de nouveaux imaginaires et aux solutions qui s'offrent à eux, et de participer aux renversements des modèles dominants actuels que sont par exemple le recours majoritaire à l'auto-solo, le désir de propriété individuelle et la recherche des gains de temps.

3 Opérer les changements. Une fois les solutions identifiées, les individus ont un rôle majeur à jouer en adoptant des nouvelles pratiques : report modal vers des transports plus collectifs et plus sobres, choix résidentiels moins gourmands en espace et en énergie, consommation plus responsable et locale, remise en question de certains désirs en déplacements, services et biens. Les individus peuvent être moteurs de changements plus larges en se regroupant par exemple à l'échelle d'un bâtiment, d'un milieu de vie, en initiant par exemple des coopératives d'énergie ou de réseaux de chaleur alternatifs ou encore d'autopartage.

4 S'impliquer et revendiquer. La trajectoire proposée ne repose évidemment pas sur une vision strictement descendante (*top-down*) des étapes à atteindre. Les citoyens peuvent initier et encourager des changements au niveau des pratiques des entreprises ainsi que des politiques et orientations publiques ambitieuses. Les processus de participation citoyenne sont déjà en pleine mutation dans un nombre croissant de municipalités au Québec. Les individus ont un pouvoir qui passe par leurs achats : « Acheter c'est voter ». La force citoyenne dans la transition repose aussi beaucoup sur l'implication au niveau communautaire, notamment (engagement associatif en administration d'entreprise d'économie sociale ou membres bénévoles par exemple).

Individus





La société civile

La société civile, dans le sens où on l'entend dans ce défi, est composée d'organisations aux profils très variés. Elle inclut des groupes structurés porteurs de revendications (associations professionnelles, groupes et organismes communautaires, tables de quartier, organisations syndicales, mouvements citoyens, fondations, associations environnementales, organismes de défense des consommateurs, organismes de développement territorial ou économique), mais aussi les principaux influenceurs de comportements collectifs (médias, artistes, groupes de réflexion et think tank).

Si les forces vives de la société civile sont souvent associées à une forme de contre-pouvoir politique, leur contribution à la transition socio-écologique ne se limite pas à ce niveau. À l'image de la diversité d'intérêts et de types d'organisations représentés, les possibilités pour la société civile d'insuffler les transformations requises pour rendre les territoires et milieux de vie plus viables et durables sont nombreuses. Elles se situent au sein de **35 jalons et peuvent être regroupées en 5 grands types d'actions** :

1 Sensibiliser, informer et valoriser les changements. Une bonne partie des problèmes que posent nos modes d'habiter actuels et les façons d'y remédier sont connues, documentées et occupent une place importante dans les débats publics au Québec. Néanmoins, plusieurs difficultés dans les changements à opérer tiennent du fait que beaucoup de ces transformations touchent à des sujets extrêmement polarisants (liberté des choix de déplacements, développement économique versus protection des milieux naturels, etc.). Alors que nous devons de plus en plus composer avec des mouvements de désinformation, la force de la société civile est ici primordiale pour démystifier les enjeux de la transition territoriale en s'appuyant sur et en relayant et produisant des données fiables et des analyses riches et accessibles pour tous les types de publics (gouvernements, grand public, etc.), le tout en collaboration avec les institutions d'éducation et de recherche (voir section suivante).

2 Accompagner les territoires dans leur transition. Beaucoup d'organisations de la société civile détiennent une forte expertise qui peut parfois être très spécialisée, par exemple sur la déminéralisation et le verdissement, les modes de gouvernance inclusifs, la construction d'habitations passives ou carboneutres, l'innovation sociale, etc. La société civile détient donc un rôle déterminant en termes

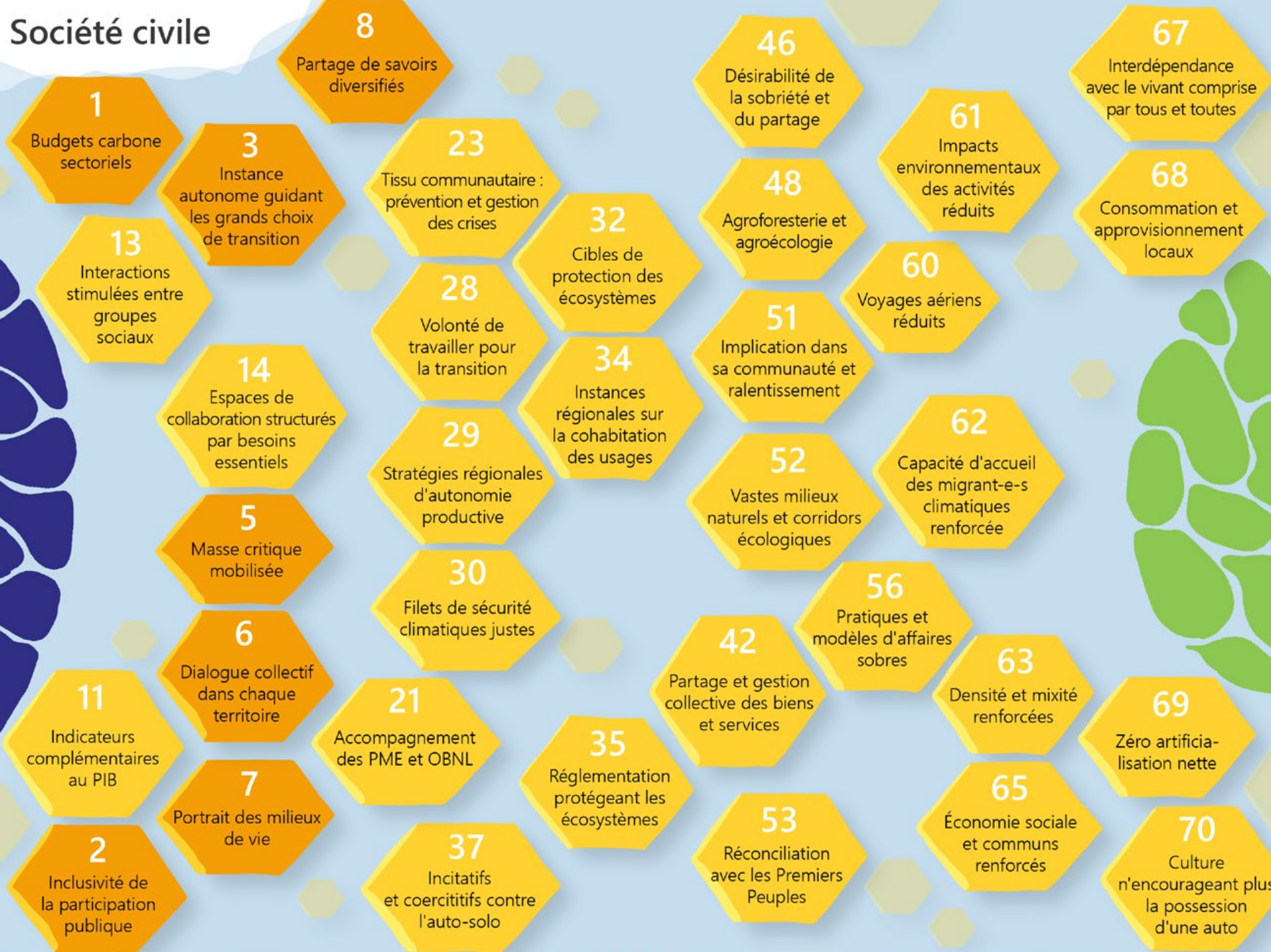
d'accompagnement des structures, territoires, individus et responsables décisionnaires qui souhaiteraient assurer des transformations en ne sachant pas comment les mener. Au-delà d'un accompagnement technique, la société civile peut aussi agir comme relais pour une saine distribution des fonds débloqués par les gouvernements ainsi que pour suivre et évaluer les processus de transformations.

3 Propulser le dialogue à l'échelle locale et nationale. De par sa proximité et sa connaissance du terrain, la société civile peut favoriser les discussions et les rassemblements de tous les acteurs et actrices pour permettre une juste évaluation des défis et des solutions à mettre à œuvre pour la viabilité des territoires à long terme.

4 Veiller à une transition juste et équitable. La société civile, en particulier le milieu communautaire, est l'une des forces vives la mieux placée pour préserver l'équité des transformations (filets de sécurité, représentativité dans le dialogue, etc.).

5 Faire pression de façon continue auprès des pouvoirs publics (et des citoyens et citoyennes) pour une mise en œuvre ambitieuse des transformations des modes d'habiter, des lois, règlements et budgets qui y seront dédiés.

Société civile



2025

2030

2040



Les institutions d'éducation et de recherche

Nous faisons référence ici aux institutions de recherche publiques et privées, aux établissements d'enseignement (écoles primaires, secondaires, cégeps et universités) ainsi qu'aux organismes de formation et d'éducation populaire.

Afin de pouvoir transformer rapidement nos modes d'habiter, l'amélioration continue des connaissances et la multiplication des expériences à la fois académiques et terrain sont évidemment cruciales. La complexité de nos systèmes socio-écologiques implique aussi une organisation et une vulgarisation importante des savoirs, afin de s'assurer de leur diffusion et de leur correcte compréhension et utilisation. La contribution des institutions d'enseignement de recherche est majeure pour **28 jalons** de la trajectoire (illustrés à la page suivante), et peut se situer à **cinq niveaux** :

1 Adapter en continu les formations et les programmes pour répondre rapidement aux besoins de compétences à développer dans le cadre de nouveaux métiers de la transition. Les défis et stratégies liées aux transformations de nos modes d'habiter pourront aussi prendre plus de place dans les enseignements afin de véhiculer les valeurs de partage, de collaboration, de sobriété et d'interrelation nécessaire avec la nature. Enfin, ces institutions ont un rôle majeur pour inspirer et insuffler des vocations dans les métiers de la transition.

2 Améliorer les connaissances fines des territoires. Beaucoup de données nous manquent encore, à l'échelon local notamment, sur l'état de l'artificialisation des sols, les besoins en mobilité, ou encore l'impact des changements climatiques sur notre santé. Renforcer nos expertises et les programmes de recherche permettra de développer et renseigner de nouveaux indicateurs de viabilité (alternatifs à ceux de type PIB).

3 Mobiliser, diffuser et faciliter l'appropriation des connaissances afin d'éclairer les problématiques et aider aux décisions des individus et pour accompagner les décideurs dans des choix adéquats de politiques publiques. Elles permettent

par ailleurs, en diffusant les résultats de leurs travaux, de redonner confiance dans le pouvoir d'agir de chacun et chacune.

4 Accompagner les communautés locales et les organisations, notamment en mesurant et en évaluant des expérimentations, pour les mener à plus grande échelle par la suite. Le rapprochement des institutions d'enseignements et de recherche avec ces communautés encouragerait les innovations, favoriserait la recherche de solutions adaptées et augmenterait les capacités d'agir et l'expertise de ces organisations et territoires.

5 Prévenir et alerter en cas de mauvaise direction. Les institutions de recherche et d'enseignement peuvent aussi se prévaloir d'une mission de garde-fou, au côté de la société civile, pour dénoncer des mesures et actions qui pourraient freiner les transformations souhaitées, ainsi que pour veiller à une justice sociale dans la transition.

Institutions d'éducation et de recherche



2025

2030

2040

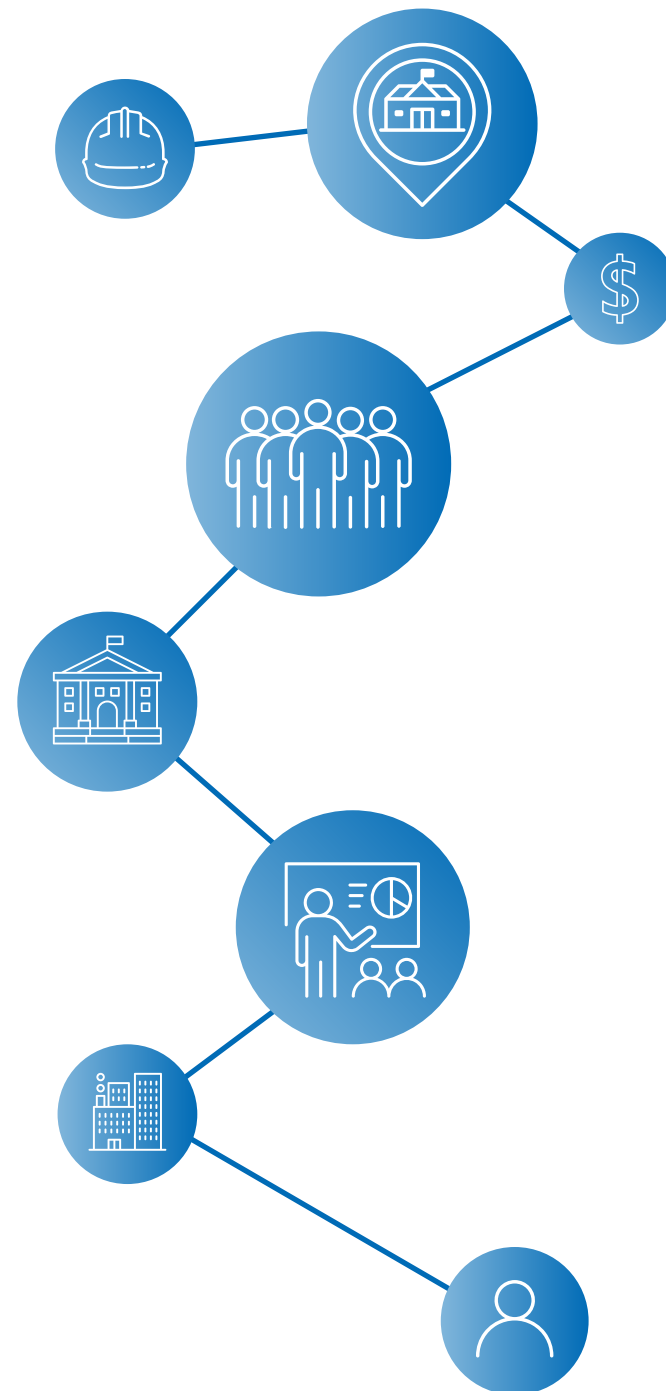
L'IMPORTANCE DE LA CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

Si les mécanismes d'action varient en fonction du type de partie prenante, les illustrations précédentes font ressortir que chacune d'entre elles a un rôle important à jouer pour que le chemin prenne forme. **Au-delà des contributions respectives de chacune, la mise en place de changements aussi profonds et rapides suppose une collaboration importante entre ces forces vives, et ce, à deux niveaux :**

- **À l'échelle des jalons eux-mêmes.** L'atteinte de la plupart des jalons repose sur l'action simultanée et concertée de plusieurs types de parties prenantes, par exemple en ce qui concerne le partage et la mutualisation des ressources et des infrastructures.
- **Pour faciliter le passage d'un jalon à l'autre.** Par exemple, les portraits dont disposerait chaque milieu de vie pour identifier les opportunités et les vulnérabilités dans la transition permettront de déclencher adéquatement toute une série ultérieure d'étapes, que ce soit pour des aménagements plus sobres et résilients et pour le développement de pratiques et d'instances de gouvernance inclusives.

« La transformation de la société passe par des dynamiques d'actions collectives. Certaines structures collectives sont déjà là, et doivent être valorisées et mobilisées. D'autres sont à changer ou encore doivent être carrément inventées. Il faut miser à la fois sur ce qui est déjà là et sur l'inventivité et l'audace de tracer de nouveaux sentiers pour agir en commun. » (Sophie Van Neste, Institut national de la recherche scientifique)

C'est tout un défi, mais en développant nos compétences, en rassemblant nos forces respectives et en donnant de l'amplitude à nos actions collectives, nous serons collectivement capables d'accélérer la transition socio-écologique pour réaliser un chemin aussi ambitieux que celui présenté. Cette approche concertée sera d'autant plus critique, sachant que nous devons collectivement faire évoluer notre chemin au rythme des phénomènes économiques, géopolitiques, sociaux ou encore climatiques qui nous forceront à nous ajuster en permanence.



ET SI...

Le chemin du Défi territoire décrit l'enchaînement d'une série d'étapes intermédiaires pour lier la situation actuelle à la vision 2042. S'il offre des pistes prometteuses et documentées, il n'a toutefois pas la prétention de constituer une feuille de route prédictive et prête à l'emploi. D'autres chemins auraient pu être explorés pour atteindre cette vision, mais il semble encore plus important de se rappeler que l'avenir est par nature incertain. Même parés des meilleures trajectoires possibles, de nombreux éléments de contexte pourraient les faire bifurquer, ou même remettre en cause l'atteinte d'éléments de la vision 2042.

Certains ingrédients du futur semblent plus évidents que d'autres à anticiper. Les fiches jalons et la trajectoire proposée font par exemple souvent mention du vieillissement de la population à venir ainsi que de la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois, des probabilités diverses demeurent quant aux rôles qu'ils peuvent jouer dans la consolidation ou l'accélération de certains jalons de la trajectoire vers un Québec plus sobre et résilient. Dans cette section, nous vous proposons d'abord d'explorer les interactions potentielles entre la transition démographique qui nous attend et la trajectoire de transition territoriale dessinée dans ce rapport. Puis, d'autres facteurs de bifurcation possibles du chemin seront explorés.

Le vieillissement de la population dans la trajectoire du Défi territoire

En 2030, un quart de la population québécoise sera âgé de plus de 65 ans. Du fait d'un nombre important de départs à la retraite et d'un besoin accru de nouvelles compétences professionnelles, les enjeux de pénurie de main-d'œuvre sont sans doute là pour durer. Le Québec devrait aussi faire face à une réduction des recettes publiques liées au revenu de travail et à une augmentation des dépenses en santé et soins de longue durée. Cette situation pourrait-elle mener à un arbitrage entre le support financier en santé versus en transport collectif et adaptation du bâti, qui demandent tout autant d'enveloppes budgétaires considérables (jalons 25)?

Les défis sont importants en matière d'adaptation de nos infrastructures publiques et privées, de façon à améliorer leur accessibilité ainsi qu'au niveau de la consolidation de services d'accompagnement au quotidien, dont la mobilité. L'accroissement du nombre de personnes âgées impliquera par ailleurs une hausse des publics vulnérables aux aléas et stress climatiques. **Quelles sont les opportunités et les risques de cette transition démographique anticipée pour le chemin proposé vers des modes d'habiter plus sobres et résilients?**

- ▶ La prise en compte d'un nombre croissant de personnes âgées dans l'aménagement de nos territoires pourrait faire en sorte d'accélérer la mise en place de mesures favorisant des milieux de vie accueillants. Des espaces sécuritaires dédiés à la mobilité active (**jalons 47**), aux rencontres, aux repos, seraient plus rapidement pensés pour des personnes à mobilité réduite ou plus vulnérables aux aléas climatiques (vagues de chaleur, neige et verglas, etc.).
- ▶ Un des enjeux clés du vieillissement est notamment le maintien de l'interaction sociale. Outre les aménagements urbains favorisant les rencontres, des liens sociaux renforcés pourraient passer par l'encouragement de formes d'habitations intergénérationnelles ou de cohabitat, souvent situées dans les centres urbains et les noyaux villageois, d'autant qu'il semblerait que la tendance à se diriger vers des hébergements de types CHSLD se fasse de plus en plus tardivement. Dans un tel contexte, on pourrait envisager une accélération des stratégies de densification urbaine (**jalons 36**). Le

renforcement des interactions sociales avec les personnes âgées sera aussi valorisé par le partage des savoirs diversifiés qui inspirent des solutions de transitions écologiques, jalons positionnés tôt dans la trajectoire (**jalons 8** en 2026).

- ▶ Cela dit, une majorité de personnes âgées souhaitent vivre dans leur résidence le plus longtemps possible. Étant donné qu'elles constituent des personnes plus vulnérables aux aléas climatiques, on peut penser que cette sensibilité pourrait mener plus rapidement à des cibles ambitieuses en matière de rénovation énergétique des bâtiments, de façon à ce qu'ils soient plus sobres et plus adaptés aux changements climatiques (**jalons 49 et 27**).
- ▶ Dans les milieux ruraux, où sont projetées des proportions de personnes âgées plus importantes (11) que dans les grands centres, la prise en compte de cette transition démographique pourrait dynamiser le développement de services mobiles à domicile (exemple du projet de véhicule équipé pour les soins à domicile). On pourrait aussi anticiper en conséquence le développement de transports collectifs efficaces en milieu rural (à la demande, notamment), qui bénéficierait à toutes les générations par ailleurs (**jalons 64**). N'oublions pas que le transport collectif est un levier considérable pour un vieillissement actif et le maintien des aînés dans leur communauté.

- ▶ Le vieillissement de la population pourrait faire en sorte que soit devancé le jalon lié au désir de ralentissement et d'implication dans sa communauté (**jalons 51**). On pourrait imaginer qu'une proportion plus importante d'individus à la retraite pourraient renforcer la mise en œuvre de projets de transition qui s'appuient sur des bénévoles. Cela dit, il se pourrait que d'un autre côté, les gouvernements déploient davantage d'incitatifs pour un maintien au travail afin de lutter à la pénurie de main-d'œuvre.
- ▶ Les défis anticipés en termes de main-d'œuvre nous obligeront à nous interroger collectivement sur nos besoins essentiels et la priorisation des secteurs où seront allouées les forces de travail. Cet enjeu démographique sera donc moteur dans la mise en place des dialogues collectifs au sein des territoires (**jalons 6**) et la stratégie nationale qui organise la juste reconversion des travailleurs (**jalons 40**).
- ▶ Comment le poids démographique des personnes âgées influera-t-il les tendances politiques, considérant que leur taux de participation aux élections est souvent supérieur à celui des autres générations? Si la tendance d'un vote plus conservateur des personnes plus âgées et des valeurs plus réfractaires aux changements se maintenaient, ce poids électoral pourrait-il amener à freiner des politiques de

transitions territoriales, et notamment entraîner une difficulté d'atteindre un idéal de sobriété pour une majorité de personnes en 2033 (**jalons 46**)? C'est toute l'esquisse de la trajectoire de ce Défi territoire qui pourrait alors être remaniée. Cette supposition est toutefois à nuancer. Tout d'abord, il semblerait que la génération X (personnes nées dans les années 60 et 70) soit proportionnellement moins encline à participer aux élections que les baby-boomers (12). Ensuite, il serait périlleux d'affirmer avec certitude que les aînés et aînées de demain aient les mêmes idéaux que ceux d'aujourd'hui. Ils seront globalement plus diplômés, avec plus de littératie numérique et plus de sensibilité aux enjeux climatiques et écologiques.

- ▶ Les mêmes interrogations peuvent se poser sur la place des personnes âgées dans la prise de décision et dans l'action territoriale issues des processus de participation citoyenne. Actuellement, les personnes à la retraite et les plus diplômées sont davantage représentées dans les consultations publiques. Cependant, les personnes âgées les plus pauvres et les moins éduquées sont encore moins souvent prises en considération que les publics peu favorisés plus jeunes. Quelles que soient les tendances qui seront constatées, les mesures mises en œuvre pour veiller à l'inclusivité de la participation publique (jalons 2) devraient s'adapter au fil du temps.

Nous vous proposons maintenant d'explorer 4 autres éléments de contexte à l'échelle nationale et internationale qui ne sont pas aussi avérés que le vieillissement de la population, mais demeurent des possibilités au cours des prochaines décennies. Parmi toute la diversité de scénarios qui auraient pu être envisagés (ex. reconfiguration majeure des relations internationales, aggravation de l'endettement public et privé, explosion de la numérisation de la société, etc.), nous avons choisi d'explorer ces 4 facteurs de bifurcation qui pourraient résulter, entre autres, d'une accélération des changements climatiques. Ces facteurs ont été choisis car ils nous semblent probables et auraient le potentiel de provoquer des bifurcations significatives du chemin étudié.

ET SI... le Québec exportait massivement son énergie à compter de 2025 ?

L'agence internationale de l'énergie prévoit que la demande mondiale de l'énergie augmentera de 21 % d'ici 2040 (+12 % aux USA et +27 % au Canada) (13). En parallèle, de plus en plus de territoires nord-américains ont adopté une vision de carboneutralité entre 2040 et 2050 (États de New York et du Vermont, Ontario, ville de Toronto, etc.). Bon nombre d'entre eux lorgnent sur le haut potentiel du Québec en tant que producteur et fournisseur d'énergie électrique renouvelable (hydroélectrique et éolienne notamment). Le Québec, qui vise lui-même la carboneutralité en 2050, devrait avoir besoin de plus 100 TWh additionnels d'électricité renouvelable (si nos modes de consommation ne se transforment pas), soit plus de la moitié de la capacité de production annuelle actuelle d'Hydro-Québec (14).


À cela s'ajoute une pression grandissante des pays européens qui cherchent de nouveaux approvisionnements énergétiques pour compenser ceux perdus du fait du conflit russo-ukrainien. Les États-Unis exportent en Europe de grosses quantités de gaz naturel liquéfié et s'approvisionnent de l'hydroélectricité au Canada pour répondre à leurs propres besoins intérieurs en énergie. Par ailleurs, le Québec poursuit le développement de projets à forte consommation énergétique : «Une cinquantaine de projets ont été déposés par des entreprises d'ici et de l'étranger qui exigent d'énormes blocs d'énergie. Au total, ces projets excèdent les 15 000 mégawatts (MW), soit près de 40 % de toute la puissance installée d'Hydro-Québec (15).» Face à un nombre croissant d'engagements de multinationales en termes de carboneutralité, le Québec pourrait être un lieu de choix pour héberger de plus en plus d'industries énergivores.

Le Québec pourrait alors être tenté d'exporter massivement son énergie, de façon directe, à ses voisins, ou indirecte par l'accueil d'industries énergivores. Si le Québec faisait ce choix pour répondre à une crise énergétique internationale et contribuer à une stabilité géopolitique, ou par appât du gain devant la montée des prix de l'énergie, comment la trajectoire imaginée pour des modes d'habiter plus sobres et résilients pourrait-elle être impactée ?

Dans ce contexte, un dialogue ouvert et collectif sur les besoins et les usages prioritaires de l'énergie au Québec serait plus que nécessaire. La province devrait accélérer la mise en place d'une stratégie intégrée pour réduire la demande énergétique globale et éliminer le recours aux énergies fossiles ([jalon 20](#) prévu en 2027, qui aurait donc tout intérêt dans cette situation à être devancé en 2025). Il serait alors primordial de comprendre

et de déterminer les besoins avant de considérer les surplus potentiels pouvant être commercialisés et l'accueil d'industries énergivores.

- La réflexion devra aussi être devancée aux échelles régionales et locales, soutenue par les dialogues collectifs et les portraits des milieux de vie organisés et déjà positionnés tôt dans la trajectoire ([jalons 6 et 7](#)). Les besoins locaux en matière d'énergie devront être identifiés puis sécurisés. Les stratégies d'autonomie productive de chaque région ([jalon 29](#)) prévues en 2028 devront aussi sans doute être anticipées de façon à sécuriser la réponse aux besoins essentiels de la province. Ce contexte international pourrait être l'opportunité d'accélérer des projets de diversification de sources énergétiques, comme des développements locaux et régionalisés de production d'énergie solaire et/ou géothermique.
- Un autre impact à prévoir est l'accélération probable de tous les jalons qui gravitent autour des logiques de sobriété, là où actuellement, sa considération est encore très marginale au Québec, bien que le terme soit apparu récemment dans certains discours politiques. Dans un contexte d'exportation massive de notre énergie en 2025, pourrait-on alors assister à un virage vers une considération inédite et une lutte accélérée envers toutes les formes de gaspillage et de surconsommation ? Deux jalons positionnés initialement en 2030 dans la trajectoire pourraient alors gagner en vitesse, soit la mise en place, en partenariat avec le Canada et d'autres pays, des incitatifs et coercitifs pour que les chaînes de valeur soient plus sobres et circulaires ([jalon 39](#)) ainsi qu'une réorientation massive des investissements vers des activités au service de la transition, au détriment des activités écocides ([jalon 41](#)).

- 
- ▶ La sobriété et la mise en commun seraient-elles donc devenues un art de vivre désirable pour une majorité de personnes plus tôt qu'en 2033 (**jalón 46**)? Pas si sûr... Une exportation précipitée de l'énergie québécoise conduirait davantage vers une sobriété forcée plutôt que choisie, et donc mal acceptée. Cette situation risquerait de mener à une démobilisation individuelle pour la transition, une perte d'engagement, de solidarité, et à de nouvelles fractures sociétales. Il conviendrait donc d'abord et avant tout d'accélérer les stratégies de mobilisation autour de la sobriété (par exemple outiller les influenceurs, influenceuses, décideurs et décideuses à bien communiquer sur le sujet). Ensuite, il serait adéquat d'anticiper tous les jalons liés aux échanges, au partage et à la solidarité tels que les espaces et projets qui favorisent les interactions entre les différents groupes sociaux au sein de tous les milieux de vie (**jalón 13**). De nouveaux jalons pourraient aussi se concentrer sur des actions de remobilisation de groupes et organisations qui font face à des sentiments de perte de sens dans la transition.
 - ▶ Enfin, dans un contexte de forte augmentation des coûts de l'énergie y compris pour ses usages domestiques, les gouvernements devraient prendre les devants dans la mise en œuvre des filets de sécurité (**jalón 30**) pour les populations les plus vulnérables, pour compenser les injustices induites par l'augmentation des tarifs, et pour veiller à ne pas renforcer les précarités énergétiques. Le soutien et la coordination avec le milieu communautaire seraient aussi à renforcer plus en amont dans la trajectoire.

ET SI... une succession de pandémies amenait le Québec à déployer un état d'urgence sanitaire permanent?

La communauté scientifique est unanime sur les risques que nous encourons à vivre une recrudescence des pandémies à l'avenir. « La manière dont nous utilisons les terres, l'expansion et l'intensification de l'agriculture, ainsi que le commerce, la production et la consommation non durables perturbent la nature et augmentent les contacts entre la faune sauvage, le bétail, les agents pathogènes et les êtres humains », a déclaré en 2022 le Dr Peter Daszak, président de EcoHealth Alliance et du groupe d'experts de l'ONU sur la biodiversité (IPBES). Le risque que de nouveaux pathogènes provoquent des pandémies s'accélère par ailleurs avec les changements climatiques.

Lors de la pandémie de COVID-19, les mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus par le Canada ont fait en sorte que le pays a été déterminé comme un des plus sévères dans sa gestion de la crise sanitaire, derrière par exemple le Japon et la Chine, dont les confinements ont été plus sévères et les frontières fermées plus longtemps. D'après un indice développé par l'Université d'Oxford (16), le Canada se classe 5e au monde à ce chapitre, et le Québec en serait la deuxième province à avoir développé une stratégie des plus strictes.

L'état d'urgence sanitaire au Québec rend la possibilité pour le gouvernement du Québec et le ministre de la Santé de disposer de pouvoirs supplémentaires, qui impactent les droits et libertés de la population, en plus de surpasser des processus démocratiques structurants de nos systèmes politiques.

Si une succession de pandémies avait lieu dans la prochaine décennie, l'instauration d'un état d'urgence permanent pourrait-il être une nouvelle norme sociale et non plus l'exception? Quelles seraient alors les incidences sur le chemin proposé pour atteindre des modes d'habiter plus sobres et résilients?

► D'emblée, nous pouvons imaginer l'impact sur les liens sociaux. La détérioration des relations avec les amis, les familles, les voisins, ainsi que la croissance des sentiments de méfiance et de peur des autres, constatés pendant la pandémie de COVID-19, pourraient être renforcés

par des crises sanitaires successives. Tous les jalons liés aux besoins de partage, de collaboration et de dialogue collectifs pourraient être retardés, voire remis en cause. Si rien n'est fait, en résulterait un risque d'aggravation des conflits sociaux et de la polarisation des idées, ainsi qu'un délaissement d'une partie des enjeux communautaires. D'où l'importance de veiller à renforcer le maintien de ces jalons, pour redoubler de créativité afin de garder malgré tout des liens sociaux forts. La dégradation du tissu social pourra-t-elle être compensée par la force du numérique? Certainement en partie, bien que plusieurs études démontrent les effets bénéfiques sur la santé des relations en « face à face » versus en ligne (17).

- Le repli sur soi-même et la quête d'espace pourraient par contre renforcer la valorisation des milieux naturels. Pendant la pandémie de COVID-19, il a été constaté une explosion des mouvements citoyens pour la protection de ces milieux. Les jalons liés à la protection des écosystèmes (**jalon 35**), des corridors écologiques (**jalon 52**), et le regard sur la nature (**jalon 67**) pourraient intervenir plus tôt dans la trajectoire.
- Déjà en augmentation constante depuis des années, l'explosion du commerce électronique constatée pendant la pandémie de COVID-19 laisserait-elle présager une prédominance des ventes de biens en ligne en cas de futures pandémies? Cela pourrait impacter un certain nombre de jalons reliés aux efforts de d'approvisionnement local, et

2 Ce scénario s'inspire librement des scénarios prospectifs suivants : la cinquième trajectoire socioéconomique partagée (SSP5) utilisée par le GIEC, les scénarios de rupture 2 et 3 du rapport de vigie Futuribles 2020, ainsi que la tendance 3 du scénario 1 du rapport Un mouvement visionnaire pour une alimentation durable d'IPES Food.

donc des stratégies d'autonomie productive. D'un autre côté, bien que l'engouement ne semble avoir persisté que pendant la pandémie, les circuits courts ou encore le «faire soi-même» ont connu un regain de popularité lors des périodes de confinement. Près de 82 % des Québécois et Québécoises estimaient alors qu'il était important d'acheter des produits fabriqués au Québec, et près de la moitié ont découvert des entreprises locales (18). Les pratiques de solidarité envers les commerçants et producteurs locaux se pérenniseraient-elles avec une série de pandémies, et feraient-elles le poids face à une augmentation du commerce électronique? Des discussions collectives seraient particulièrement importantes à mener pour repenser notre économie face au commerce électronique et adapter en conséquence nos stratégies locales d'autonomie productive, notamment au sein des instances de dialogue locales et nationales, citées précédemment (**jalons 3 et 6**).

- Dans un autre domaine, l'effritement des liens sociaux causé par une succession de pandémies pourrait avoir des conséquences importantes sur la volonté d'une majorité à s'orienter vers du cohabitat ou des modes d'habiter plus denses et mixtes, mis de l'avant dans la trajectoire. Un enchaînement de pandémies pourrait avoir l'effet inverse et pousser une bonne partie de la population au contraire à s'éloigner des autres, et multiplier la privatisation et l'individualisation des espaces dans un souci de protection sanitaire. Ainsi, l'étalement urbain risquerait de se renforcer. L'accroissement du télétravail pourrait renforcer cette tendance et de surcroît mener à un abandon aggravé de l'usage des transports collectifs. Il deviendrait donc essentiel d'anticiper davantage les jalons liés aux mesures qui encouragent et priorisent la densification des milieux de vie (**jalons 36, 17, 24**), qui limitent l'usage des transports énergivores et favorisent la consolidation des transports collectifs (**jalons 37, 25, 47**).
- Si cette série pandémique déclençait un mouvement inédit des villes vers les régions, les cartes des enjeux territoriaux seraient sans aucun doute rebrassées. Un tel rééquilibrage dans les différentes dynamiques territoriales régionales ouvrirait de nouvelles perspectives. On peut par

exemple envisager alors une plus grande abordabilité des logements dans les métropoles, de plus fortes attentes en matière de mobilité interrégionale, et une plus grande acceptation des pratiques de densification dans les petites et moyennes villes.

- Selon l'origine de nouvelles pandémies, les cascades de scénarios peuvent prendre toutes formes de directions. Dans le cas d'une nouvelle bactérie menaçant notre santé qui ressurgissait de la fonte du pergélisol, le monde pourrait-il se détourner du Canada et le mettre temporairement sous cloche? Au-delà du drame humanitaire auquel cela pourrait mener, nous n'aurions pas d'autres choix que d'accélérer tous les jalons liés à la sobriété, au partage et à la solidarité.



ET SI... l'accélération des changements climatiques provoquait des pénuries d'eau plus fréquentes et intenses ?

Le Québec concentrant 3 % des réserves d'eau douce de la planète, les mesures de protection de la ressource sont récentes. Nos systèmes et nos infrastructures d'alimentation en eau ne sont pas conçus pour favoriser une utilisation modérée, et nous demeurons parmi les plus grands consommateurs d'eau par personne au monde.

Dans un contexte de bouleversements climatiques, le Québec sera davantage vulnérable aux périodes de fortes baisses des niveaux d'eau, prévient le [rapport Perspectives régionales d'Ouranos](#) en 2022. Des niveaux d'eau de plus en plus bas sont attendus, notamment dans le Saint-Laurent, ce qui entraîneraient une détérioration progressive de la qualité des eaux de surface et souterraines. Rappelons que le fleuve est la source d'approvisionnement en eau potable de près du tiers de la population québécoise. Ces pressions plus sévères sur nos ressources en eau compromettraient par ailleurs l'approvisionnement en eau à des fins agricoles et industrielles, la navigation fluviale, la gestion de la production hydroélectrique et diverses activités récréatives.

Dans une perspective où des changements climatiques plus intenses que prévus provoqueraient des pénuries d'eau plus fréquentes et plus sévères dès 2027 au Québec, quels seraient les impacts sur la trajectoire proposée ?

▶ Étant donné l'importance de l'eau pour le vivant, nos modes de production et dans nos vies au quotidien, nul doute que la conscientisation de masse quant à notre vulnérabilité aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources naturelles serait accélérée. Cette rupture dans la trajectoire pourrait donc être l'opportunité de stimuler de façon anticipée un certain nombre de jalons. Pensons d'abord aux jalons liés à l'adaptation du bâti (de façon à ce qu'ils permettent une meilleure réception et un meilleur stockage des eaux pluviales, qui pourraient être utilisées pour des usages ne nécessitant pas d'eau potable : nettoyage des voiries, arrosage des végétaux, etc.), ainsi qu'aux financements

alloués à ces mesures de résilience et d'adaptation ([jalons 54, 27 et 25](#)). Les autres opportunités potentielles résideraient dans la stimulation de jalons inhérents à la préservation des ressources dans le développement des modèles d'affaires et des pratiques de production de biens et services ([jalons 56 et 68](#), respectivement positionnées vers 2035 et 2040, qui pourraient donc intervenir plus tôt). Les mesures coercitives et les incitatifs économiques pour des chaînes de valeur plus sobres et circulaires ([jalon 39](#)) comprendraient sans doute un ajustement et un renforcement des redevances sur l'eau.

▶ Des épisodes de pénurie d'eau pourraient par contre susciter des conflits entre régions ou des pressions concurrentielles sur la ressource en eau au sein des activités d'une même région. De ce point de vue, les instances régionales sur la cohabitation des usages ([jalon 34](#)), prévues en 2029, pourraient être devancées et auraient un rôle à jouer à la fois pour comprendre et planifier les besoins de la ressource en eau, ainsi que pour animer les discussions sur les choix de son utilisation raisonnée en fonction des territoires. Le système de péréquation ([jalon 31](#)), déjà placé tôt dans la trajectoire (2028), veillerait par ailleurs à une bonne équité et solidarité dans la distribution des ressources en eau entre territoires.

ET SI...l'accélération des changements climatiques provoquait une arrivée massive et rapide de personnes réfugiées ?

Selon le dernier rapport (2021) Groundswell de la Banque mondiale, les changements climatiques constituent un facteur de migration de plus en plus puissant qui pourrait contraindre, d'ici à 2050, quelque 216 millions de personnes de quitter leurs lieux de vie, et ce, dans 6 régions du monde (Afrique subsaharienne, Asie du Sud, Amérique latine, Asie de l'Est et Pacifique, Afrique du Nord, Europe de l'Est et Asie centrale).

La Banque mondiale ne comptabilise pas les migrants et migrantes d'Amérique du Nord, des pays riches d'Europe ou encore du Moyen-Orient, où des catastrophes climatiques sévissent pourtant. Les données mondiales sur les flux migratoires transfrontaliers dans le contexte de catastrophes environnementales sont encore limitées. Toujours selon le rapport Groundswell, la plupart des personnes déracinées à cause des changements climatiques se relocaliseront cependant dans leur propre pays.

Au Canada, 26 000 déplacements liés à des catastrophes naturelles ont eu lieu en 2020, la plupart causés par des inondations, des températures extrêmes et des feux de forêt (19). Selon les modèles climatiques, le plus grand risque de déplacements au Canada viendrait entre 2050 et 2100, du fait de l'élévation du niveau des mers qui touchera fortement les régions côtières, mais aussi de la fonte du pergélisol qui pourrait entraîner la relocalisation de villages entiers. Les modes de vie des collectivités nordiques seront indéniablement touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques.

Anticiper les flux migratoires est complexe, et la question des migrations internationales dues aux changements climatiques reste un sujet peu exploré pour le Canada. À la suite d'une collecte de données conduite dans la région d'Ottawa-Gatineau auprès de personnes immigrantes originaires de régions vulnérables aux dégradations environnementales (20), il semblerait que les facteurs environnementaux ne sont pas en ce moment une des raisons principales motivant le départ des immigrants et immigrantes vers le Canada, même si les raisons de leur départ (instabilité économique, sociale et politique de leur pays d'origine) peuvent être étroitement liées à des enjeux environnementaux. Cette même étude a

révélé que les personnes migrant à l'extérieur de leur pays, et en particulier vers le Canada, sont issues de populations urbaines disposant de davantage de ressources. Les migrants environnementaux, ceux directement touchés par les dégradations environnementales et les changements climatiques, sont plus souvent issus des populations pauvres des régions urbaines et des populations rurales qui se déplacent à l'intérieur de leur pays (20 et 21).

Rappelons qu'à ce jour, le statut de réfugié climatique n'est pas reconnu par les institutions internationales et ne constitue pas un motif légal pour demander refuge au Canada. Qu'en sera-t-il à l'avenir avec l'accélération des changements climatiques? **La trajectoire dessinée dans ce Défi territoire intègre en 2038 le jalon 62 : « Le Québec a renforcé sa capacité d'accueil pour les migrants climatiques dans différentes régions afin qu'ils vivent dans des conditions dignes et épanouissantes. » Mais dans le cas où la province devait faire face dès 2027 à des migrations climatiques importantes (que des crises environnementales y soient directement ou indirectement liées), comment le chemin que nous avons imaginé vers des modes d'habiter plus sobres et résilients pourrait évoluer?**

Les questions d'immigration génèrent des discussions sensibles tant le sujet divise et sont à l'origine de forts clivages et d'une polarisation des opinions.

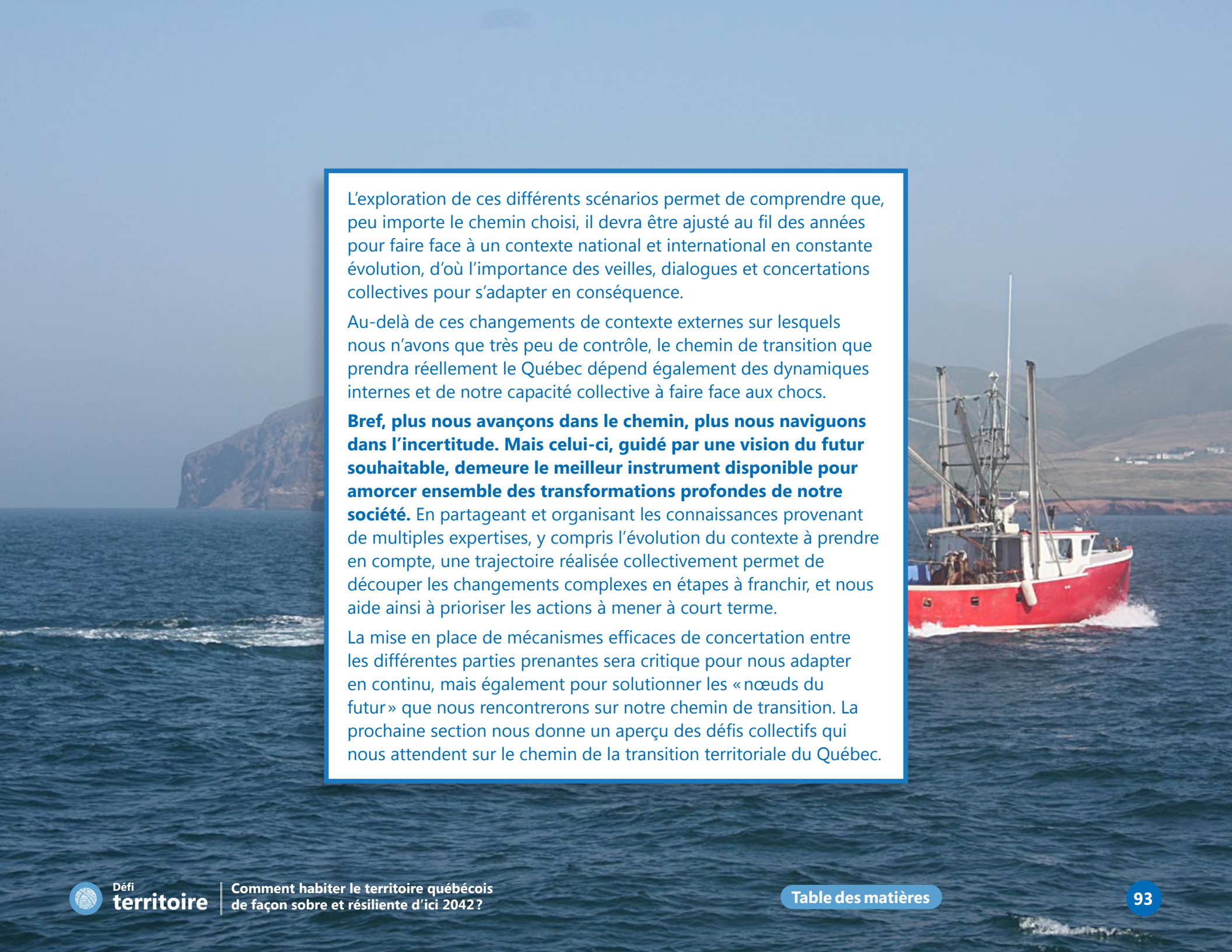
Une bonne communication sera cruciale autour de cet enjeu important. Les aspects liés au savoir-être et au savoir-vivre ensemble devraient être valorisés dans notre éducation et nos formations (jalon 9). L'accent pourra notamment être mis sur la responsabilité historique du Québec, où les modes de vie sont parmi les plus coûteux au monde du point de vue environnemental, et sur les questions de coopération, de solidarité

internationale et de justice sociale qui en découlent. Les jalons liés au dialogue collectif dans chaque territoire (**jalon 6**), au partage des savoirs diversifiés (**jalon 8**) et à la stimulation des interactions entre groupes sociaux, tous déjà prévus d'ici 2026, seront des atouts indéniables pour un accueil positif de migrants et migrantes climatiques et la reconnaissance de leurs savoirs et de leurs expériences. La trajectoire proposée prévoit par ailleurs assez rapidement des mécanismes qui permettraient de les inclure dans les discussions et décisions liées aux transformations de nos milieux de vie (**jalon 2**). L'appui au tissu communautaire (**jalon 23** en 2028) et les filets de sécurité qui corrigeraient les injustices possiblement induites par des mesures de transition (**jalon 30** en 2028) seront tout autant bénéfiques.

L'atteinte du **jalon 18**, qui prévoit une bonne disponibilité de logements décents abordables, déjà positionné en 2027 dans la trajectoire, sera d'autant plus primordiale, dans un contexte où l'accès à des logements dignes pour tous et toutes sera critique. Les jalons liés à la densification des milieux de vie ainsi qu'à la mixité et la requalification des bâtiments pourraient être accélérés (**jalon 36** prévu en 2030 et **jalon 63** en 2039). Outre le logement, nos milieux de vie devraient être pensés de façon à accueillir une population réfugiée qui devra répondre à ses besoins essentiels le plus facilement et simplement possible. Il serait important d'anticiper que les nouvelles personnes migrantes puissent accéder à des services administratifs et de santé, à des cours de langue, et à des réseaux de solidarité et d'accompagnement qui seraient situés à proximité de leurs lieux de résidence et accessibles en transport collectif et actif. En plus de la mise en œuvre d'une consolidation urbaine qui répondrait à ces besoins, ce serait aussi l'occasion de devancer dans le temps le **jalon 47** initialement prévu en 2030 : « La réallocation de l'espace permet à la population, notamment les plus vulnérables, d'accéder à la mobilité active, de façon efficace, confortable et sécuritaire. »

Les défis liés à l'accueil et à l'intégration des réfugiés sont multiples et les travaux de ce Défi territoire n'ont pas vocation à étudier l'ensemble de la problématique. Il est par contre indéniable que les liens entre immigration et transition socio-écologique sont importants. Dans une vision prospectiviste, l'atout encore une fois de cet exercice est de permettre une meilleure planification de nos aménagements du territoire en anticipant l'arrivée massive de nouveaux migrants et migrantes, qu'elle soit soudaine ou progressive. Actuellement, les personnes réfugiées et en demande d'asile vont s'installer où les loyers sont les plus bas, dans des quartiers souvent plus pauvres, et donc déjà fragiles. Il serait crucial de mieux préparer un potentiel accueil conséquent de personnes migrantes au sein d'une diversité de territoires et de milieux de vie, en impliquant davantage l'ensemble des parties prenantes des territoires et notamment les municipalités.





L'exploration de ces différents scénarios permet de comprendre que, peu importe le chemin choisi, il devra être ajusté au fil des années pour faire face à un contexte national et international en constante évolution, d'où l'importance des veilles, dialogues et concertations collectives pour s'adapter en conséquence.

Au-delà de ces changements de contexte externes sur lesquels nous n'avons que très peu de contrôle, le chemin de transition que prendra réellement le Québec dépend également des dynamiques internes et de notre capacité collective à faire face aux chocs.

Bref, plus nous avançons dans le chemin, plus nous naviguons dans l'incertitude. Mais celui-ci, guidé par une vision du futur souhaitable, demeure le meilleur instrument disponible pour amorcer ensemble des transformations profondes de notre société. En partageant et organisant les connaissances provenant de multiples expertises, y compris l'évolution du contexte à prendre en compte, une trajectoire réalisée collectivement permet de découper les changements complexes en étapes à franchir, et nous aide ainsi à prioriser les actions à mener à court terme.

La mise en place de mécanismes efficaces de concertation entre les différentes parties prenantes sera critique pour nous adapter en continu, mais également pour solutionner les « nœuds du futur » que nous rencontrerons sur notre chemin de transition. La prochaine section nous donne un aperçu des défis collectifs qui nous attendent sur le chemin de la transition territoriale du Québec.

LES NŒUDS DU FUTUR

Depuis 2020, nos réflexions collectives sur le Défi territoire ont fait émerger plusieurs « nœuds du futur ». Certains représentent des défis de mise en œuvre qui semblent difficiles à surmonter, alors que d'autres opposent des priorités collectives parfois délicates à concilier. En complément des freins et des questions à éclaircir présentés dans chacune des fiches synthèses des jalons, cette section fait ressortir des nœuds transversaux qui mériteraient d'être davantage approfondis au cours des prochaines années.

Est-on capable de créer les conditions adéquates pour une relocalisation d'activités productives au Québec, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de manque de qualifications et de rejet des nuisances de proximité?

Dans la vision 2042, un niveau adéquat d'autonomie locale est un principe clé. Dès lors, un retour des activités productives (notamment industrielles) sur le territoire québécois serait une pierre d'assise incontournable à une économie plus sobre, circulaire et équitable. Concrètement, pourtant, une telle réindustrialisation ne s'observe pas. Au-delà du contexte global d'un système économique mondialisé et fortement concurrentiel, des freins internes pourraient compliquer cette relocalisation. Comment développer un vivier économique local en l'absence de main-d'œuvre suffisante? Comment développer rapidement des industries circulaires alors que les qualifications manquent? Si l'on organise le territoire pour favoriser les circuits de proximité, comment gérer le retour d'externalités négatives (pollutions sonores, visuelles, atmosphériques, risques à la sécurité et santé publique) au plus près des populations? Comment amener les consommateurs et

consommatrices du Québec à payer un « juste prix », tendanciellement plus élevé, pour acheter des produits locaux dans un contexte d'augmentation globale du coût de la vie?

La transition peut-elle proposer un nouveau modèle de développement socio-économique aux régions du Québec les plus dépendantes de l'extraction de ressources, alors que la demande internationale devrait s'accroître?

Le modèle socio-économique québécois s'est traditionnellement construit sur l'extraction et l'exportation de ressources naturelles. Si la croissance démographique attendue au sein de la province est relativement faible, il n'en va pas de même pour la population mondiale dont on estime qu'elle augmentera de 2 milliards de personnes dans les 30 prochaines années. Par ailleurs, les modes de vie ont tendance à être de plus en plus gourmands en ressources matérielles et énergétiques. La transition énergétique via l'électrification est particulièrement exigeante en ressources minérales, dont certaines sont présentes au Québec. Si la demande internationale pour les ressources naturelles du pays s'accroît, pourra-t-on et voudra-t-on changer de modèle? Quelle voie économique la transition peut-

elle prendre pour les régions où l'extraction et l'exportation de ressources naturelles constituent le modèle dominant (ex. lesdites « régions ressources » comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc.)? Quand il s'agit de ressources comme le bois ou les ressources minières, considère-t-on que ce sont des activités adéquates pour la transition énergétique ou au contraire néfastes pour la biodiversité et l'intégrité du vivant?

Peut-on réaliser la transition socio-écologique sans sortir du primat de la propriété privée individuelle?

Un des leviers clés pour des modes d'habiter plus sobres et résilients proposés dans ce chemin est d'accroître considérablement le partage et la mise en commun de ressources, d'équipements et d'infrastructures. Du prêt de perceuses aux coopératives d'habitation, en passant par la gestion de bâtiments publics, les jardins ou la mobilité partagée, c'est l'idée même de propriété privée qui serait questionnée. Plusieurs scénarios de transition vers une croissance verte ont tendance à totalement mettre cette question de la propriété privée de côté. Elle est pourtant assez fondamentale, considérant qu'elle est à la base de tous nos cadres économiques, juridiques,

assurantiels, etc. La trajectoire proposée dans ce Défi territoire propose plusieurs jalons en termes d'idéaux et d'outils pour propulser des pratiques et des valeurs de partage et de collaboration (voir le bloc jalons collaboration et partage). Cela dit, le défi est de taille étant donné la puissance de l'enracinement de la propriété privée. En 20 ans, peut-on réalistement déconstruire le monopole de la propriété individuelle? Est-ce nécessaire pour une véritable transition? Quelle place accorder à l'entreprise privée et à l'économie sociale?

À quel point devrait-on s'appuyer sur le numérique pour opérer notre transition territoriale?

Le numérique est largement promu par certains comme une solution pour accélérer la transition socio-écologique. De nombreux outils numériques sont utilisés pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des transports, pour réduire la consommation d'eau pour certaines activités industrielles et agricoles, ou encore pour rendre plus efficient le partage de biens et infrastructures. D'un autre côté, la fabrication des appareils numériques est particulièrement gourmande en ressources (métaux, eau, etc.), et cette industrie émet déjà autant de gaz à effet de serre que le secteur de l'aviation, ce qui fait penser à d'autres qu'il serait plutôt judicieux de privilégier autant que possible les *low-tech*. Quel juste milieu est possible? Ce nœud a souvent été abordé dans les travaux issus du [Défi numérique de Chemins de transition](#). Ceux-ci mettent en avant la nécessité pour les différentes parties prenantes de notre société de se questionner

sur les besoins numériques essentiels. Dès lors, comment encourager davantage le recours au juste niveau technologique et favoriser l'apparition de combinaisons ingénieuses et économes en ressources (par exemple, celles qui allient *low* et *high-tech*)?

Comment développer un nouveau rapport culturel à la sobriété en 20 ans?

Les enjeux de la transition territoriale ne sont pas seulement techniques, réglementaires ou économiques. La valorisation de l'accumulation matérielle et la recherche du confort sont des valeurs constitutives de nos modes de fonctionnement. Au Québec, l'imaginaire d'un territoire vaste, abondant en ressources (en bois, en eau, en espace) est encore bien ancré et n'encourage pas la protection du territoire. Mais comment, en l'espace de 20 ans, déconstruire ces systèmes de valeurs et ces schémas de pensée? À l'inverse, comment valoriser des valeurs de sobriété et détacher le sentiment de bien-être de l'acte de consommer?

Comment concilier l'urgence des transitions à mener et les temporalités longues de l'action (et de l'adhésion) collective et des transformations des environnements bâtis?

Puisque «la fenêtre d'un avenir viable se referme», selon l'expression du GIEC (2022), engager des actions audacieuses ne peut plus attendre. Beaucoup de jalons proposés dans la trajectoire du Défi territoire s'appuient sur des besoins et des structures de dialogue et de

gouvernance multipartites. L'action collective est au cœur des mutations de nos pratiques en lien avec les territoires. Si d'importantes périodes allouées aux collaborations et aux coopérations sont inévitables, elles prennent du temps, en particulier si on souhaite qu'elles soient efficaces et portent fruit. Si on ajoute à ces considérations les cycles particulièrement longs des consolidations urbaines et du développement d'infrastructures de transport structurantes, ou encore le temps requis pour que s'opèrent des changements socioculturels profonds, alors les temporalités ne semblent pas s'accorder... Les défis sont par ailleurs nombreux pour surpasser la lourdeur et l'inertie des structures légales, politiques et financières en place, qui verrouillent le changement. Comment réellement réussir à coconstruire des transformations territoriales profondes efficacement et rapidement dans les décennies à venir? Une partie des solutions peut passer par des retours d'expériences systématiques ainsi que par davantage de mécanismes de flexibilité ([jalon 4](#)).

Comment réduire la dépendance aux transports à forte empreinte écologique sans réduire l'accessibilité à des biens et services essentiels?

Étant donné l'impact important des transports sur nos environnements et leur place dans les émissions de GES, il est incontournable de s'orienter vers une mobilité plus sobre. Les alternatives aux véhicules motorisés ne sont pas également disponibles au sein des territoires. Elles sont parfois inexistantes, en particulier dans les milieux peu denses, et/ou incomplètes

pour les petites et moyennes municipalités ou encore les périphéries des grandes métropoles, notamment. Les offres en transport alternatif, quand elles existent, n'étant pas toujours adaptées aux besoins pour certains usages (accès à la nature, aux épiceries, etc.) ou pour certains publics (personnes âgées ou malades, familles avec très jeunes enfants, personnes marginalisées, etc.) : ceux-ci restent fortement dépendants de l'auto. Or, pour accélérer les reports modaux vers des moyens de transport plus écologiques, certains encouragent à court terme des mécanismes coercitifs tels que les taxes carbone et taxes kilométriques. Des mécanismes ont été suggérés au sein de la trajectoire de ce défi pour accompagner les publics qui seraient plus vulnérables aux processus de transition territoriale. Mais au-delà de ce soutien, comment éviter que des politiques de mobilité durable créent ou même renforcent des vulnérabilités et des inégalités sociales, des situations d'exclusion (difficulté d'accès à une alimentation saine, à des services de santé et d'éducation, d'aide sociale), ou accélèrent la dégradation de la santé physique et mentale (notamment pour les personnes âgées et ou marginalisées)?

Doit-on essayer de conserver tous les modes d'habiter ?

Des modes d'habiter très diversifiés coexistent dans la province québécoise, que ce soit en régions métropolitaines de Montréal et de Québec, dans des régions à dominance rurale, sur le littoral ou encore le Grand Nord. Chaque territoire est exposé à des aléas et stress

climatiques différents et plus ou moins évitables (fonte du pergélisol, submersion, érosion côtière, inondation). Certains milieux de vie sont peu propices aux stratégies de consolidation urbaine, de réduction des déplacements motorisés et de mutualisation des infrastructures en général. La question de la relocalisation des populations est sensible, pour ne pas dire explosive... Les conséquences d'un déracinement géographique et social sont souvent traumatiques. Est-il soutenable d'un point de vue collectif et financier de garantir des adaptations conséquentes pour maintenir coûte que coûte la diversité de nos modes d'habiter actuels? Sur quels critères se baser pour faire les arbitrages sociétaux adéquats entre la viabilité de nos modes d'habiter et la solidarité envers les territoires et les populations les plus vulnérables?

Comment articuler concrètement une approche systémique sur des enjeux complexes de la transition avec une meilleure participation citoyenne ?

Les enjeux de la transition socio-écologique sont souvent qualifiés de « *wicked problems* ». Ce sont des problématiques complexes, à la fois multiscalaires, multiacteurs, et enchevêtrés les unes avec les autres. Le diagnostic des problèmes fait rarement l'objet de consensus et touche à des sujets extrêmement polarisants au sein de la société. L'appréhension de ces enjeux nécessite un dialogue social de grande ampleur et des arbitrages démocratiques collectifs. De plus en plus de mécanismes de démocratie participative se mettent en place, sur lesquels

il sera utile de s'appuyer pour propulser des discussions collectives sur la transition socio-écologique. Mais comment rendre possible et organiser concrètement une participation citoyenne ambitieuse et rassembleuse dans un contexte où le traitement de l'information est dispersé, où les informations mensongères se propagent rapidement et où la perte de confiance envers les institutions publiques et leurs décisionnaires s'accroît?

Promouvoir la diversité de solutions au niveau local risque-t-il de creuser des inégalités entre territoires ou d'en créer de nouvelles ?

Pour transformer les modes d'habiter vers la sobriété et la résilience, plusieurs projets et expérimentations s'implantent à l'échelle des milieux de vie pour explorer des solutions audacieuses. L'importance de laisser place à des innovations locales qui sont propres à chaque territoire et qui respectent leurs caractéristiques plutôt que d'imposer partout des modèles similaires a été mainte fois abordée dans les travaux liés au Défi territoire. Mais les initiatives les plus porteuses ne risquent-elles pas de foisonner davantage et de se pérenniser dans des milieux de vie plus favorisés? Comment impulser de tels projets dans des territoires où les contextes politique, économique et social sont tout autres? Une attention particulière a été accordée dans la trajectoire pour veiller à garder un équilibre et une solidarité entre les territoires. Mais concrètement, quels mécanismes de transfert interterritoires pourrait-on rapidement imaginer et mettre en place?

DES GERMES DE CHANGEMENT

Même si le chemin pour réaliser la transition du système territorial québécois s'annonce parfois sinueux et incertain, bien des éléments nous rappellent que le Québec est une des sociétés les plus mobilisées au monde sur ces enjeux. Cela laisse entrevoir l'espoir que les changements sont déjà bien amorcés.

Au-delà de la multiplicité des savoirs, les initiatives en transition socio-écologique sont toujours plus nombreuses, qu'elles émanent de groupes citoyens, des coopératives, des laboratoires vivants et autres tiers lieux. Il serait ici impossible d'en dresser une typologie ou une liste exhaustive. Plusieurs réseaux, organismes et plateformes permettent d'en faciliter le repérage, la visibilité et l'analyse des conditions gagnantes pour leur reproductibilité. Par exemple, la [cartographie](#) de Praxis recense plus de 200 initiatives en transition socio-écologique, et [Québec Circulaire en a répertorié plus de 300](#).

Plusieurs démarches locales et régionales ont émergé ces dernières années, avec pour objectif de coconstruire entre acteurs et actrices du territoire des éléments de futur souhaité. Citons notamment [le Grand dialogue pour la transition](#) au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la démarche [FabRégion Bas-Saint-Laurent](#), ou encore les différentes échelles de territoire (région, ville, quartier, etc.) qui visent la carboneutralité, la résilience et la justice sociale dans le cadre des [Collectivités ZéN \(zéro émission nette\)](#). En parallèle, le «renouveau municipal» qui a marqué les dernières élections participe sans doute à ce qu'un nombre toujours croissant de territoires s'emparent des questions d'adaptation et de transition.

Il est indéniable que les sujets liés à la transition territoriale prennent une place prépondérante au sein des préoccupations et des débats publics locaux et nationaux. Des coalitions de grands investisseurs s'engagent à décarboner leur portefeuille, et une multitude d'acteurs et d'actrices soutiennent la transition des entreprises, comme le [Fonds Écoleader](#) et le projet PME en transition. La préoccupation à l'égard de la crise climatique n'a jamais été aussi forte : 86 % de la population estime qu'il y a urgence d'agir, selon le [baromètre de l'action climatique en 2022](#). De nombreuses voix s'élèvent par ailleurs pour l'instauration d'un BAPE générique sur l'avenir énergétique du Québec. Les groupes de pression citoyenne sont de mieux en mieux structurés, informés et outillés (ex. [réseau DEMAIN le Québec](#), cliniques juridiques du [Centre québécois du droit de l'environnement](#)). Ils sont ainsi davantage pris en considération par les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics, comme en témoigne l'initiative Transition en commun.

Les fiches synthèse pour les différents jalons regorgent d'autres exemples pour illustrer les changements possibles ou en cours afin d'inspirer les actions. La richesse et la diversité de ces mouvements, quelle que soit leur ampleur, peuvent nous démontrer que le point de bascule pour une accélération de la transition n'est peut-être pas si loin qu'il n'y paraît...



CONCLUSION

Transformer nos modes d'habiter en seulement 20 ans relève certes d'une grande ambition. La trajectoire proposée peut sembler vertigineuse tant elle suppose des changements rapides et parfois contre-tendanciels. Cependant, les trois années passées à mobiliser les savoirs nous ont permis de constater la quantité et la diversité de connaissances développées et d'initiatives mises en place pour améliorer notre mobilité et notre aménagement, protéger nos écosystèmes, repenser notre économie et nous adapter aux impacts des changements climatiques. À différentes échelles et dans une multitude de secteurs d'activité, un nombre toujours croissant d'acteurs et d'actrices s'organisent afin de coordonner leurs efforts, formant ainsi un tissu d'organisations déterminées à faire bouger les choses. La transition est déjà en marche. Face à la rapidité des bouleversements écologiques, nous devons appuyer sur l'accélérateur et donner à ce mouvement une ampleur inégalée.

Afin de passer en vitesse supérieure, il n'y a pas qu'une solution unique ou qu'un seul levier d'action. La trajectoire pour une transition socio-écologique est parsemée à la fois de petits projets expérimentaux et de grandes transformations structurelles, d'actions de sensibilisation et de changement des normes sociales, de volonté et d'investissements majeurs. Ce rapport se veut une prise de recul face à la complexité de transformer nos modes d'habiter, mais pas que. Notre démarche est un rappel

qu'il ne suffit pas d'être matelot ou capitaine, mais bien de former un équipage, afin de mener le bateau à bon port. Pour accélérer la transition, les forces vives doivent non seulement combiner leurs efforts, mais aussi trouver les façons de créer des synergies. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous aurons la capacité de réorienter notre trajectoire vers un futur souhaitable, et de nous adapter en continu aux rapides transformations de notre environnement. Car le chemin que nous tracerons collectivement, jour après jour, sera certainement semé d'embûches et de rebondissements inattendus. Il sollicitera sans aucun doute une bonne dose de créativité, d'audace et de collaboration pour affronter des obstacles inédits.

Pour éclairer cette transition majeure et inédite, le travail de l'équipe de Chemins de transition n'est pas terminé. Ce rapport marque la fin d'une étape pour le Défi territoire, mais qui permet d'en débiter une autre : celle du partage des connaissances et des apprentissages. Partout au Québec, beaucoup de personnes et d'organisations sont déjà engagées dans la transition socio-écologique des territoires, mais il en faut encore davantage afin d'atteindre le point de bascule. Des conférences, des ateliers et d'autres activités seront développés en fonction des besoins et contextes des différents territoires afin que nous puissions construire ensemble des modes d'habiter plus sobres et résilients au Québec.

Vous aimeriez en savoir plus sur les activités de partage des connaissances ? **Écrivez-nous :** julia.verdun@umontreal.ca

RÉFÉRENCES

1. IRIS (2020). [Qu'est-ce que la transition juste?](#)
2. MERN (Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles). *Consommation d'électricité : faits saillants*. 2013
3. OCDE (2005). [Panorama des statistiques de l'OCDE, Consommation d'eau. P136-137](#)
4. International Bank for Reconstruction and Development (2018). [What a waste, A global Snapshot of Solid Waste Management to 2050](#). Chaque Québécois élimine 716 kg de matières éliminées par habitant en 2021 ([rapport annuel 2021-22 de Recyc Québec](#))
5. IRIS, (2023), [L'empreinte matérielle de la couverture des besoins de base au Québec](#)
6. [UNION DES MUNICIPALITÉS \(2022\), étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec, WSP, Ouranos](#)
7. INSPQ (2021). [Les aléas affectés par les changements climatiques : effet sur la santé, vulnérabilités et mesures d'adaptation. Synthèse des connaissances](#)
8. Proulx M-U, Prémont M-C. La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audace, d'hésitations et d'impuissance : PUQ; 2020
9. Le [Climate Change Committee \(CCC\)](#), créé au Royaume-Uni par la loi climat de 2008 (Climate Change Act), est une autorité administrative indépendante bénéficiant d'une forte autonomie. Il occupe un rôle central dans l'évaluation des politiques climatiques et participe à la définition des budgets carbone. Cette instance dispose de ressources financières conséquentes qui lui permettent d'assurer sa crédibilité scientifique. Si le gouvernement peut ne pas suivre les préconisations
10. Comité consultatif sur les changements climatiques (2021) *Le Québec carboneutre Une contribution essentielle pour le futur*
11. Institut de la Statistique du Québec (2022). [Mise à jour 2022 des perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2066](#)
12. Gelineau, F. (2015). « Poids électoral : la revanche de la génération X », dans *L'État du Québec 2015*, Institut du Nouveau Monde
13. [World Energy Outlook 2021, IEA, 2021](#)
14. [Plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec](#)
15. La Presse Plus (14 octobre 2022) : Sophie Brochu lance un ultimatum
16. [L'indice de rigueur des mesures sanitaires liées à la COVID-19](#)», Université d'Oxford
17. [Redcay E, Dodell-Feder D, Pearrow MJ, Mavros PL, Kleiner M, Gabrieli JD, Saxe R. Live face-to-face interaction during fMRI: a new tool for social cognitive neuroscience. Neuroimage. 2010](#)
18. D'après une étude menée par l'Observatoire de la Consommation Responsable publié en 2021 « Baromètre de la consommation responsable. Edition spéciale 2021 vigie conso covid-19
19. Internal Displacement Monitoring Center, [Global internal displacement in 2020](#)
20. [Veronis L, McLeman R. Environmental influences on African migration to Canada: focus group findings from Ottawa-Gatineau. Popul Environ. 2014;36\(2\):234-251. doi : 10.1007/s 11111-014-0214-3](#)
21. Réseau VRM, [Changements climatiques et immigration : Les facteurs environnementaux de la migration au Canada, Compte-Rendu des Midis de l'immigration, 15 juin 2021](#)

Ce rapport s'appuie par ailleurs sur une riche revue de littérature disponible dans le [diagnostic prospectif](#) du Défi territoire ainsi qu'au sein des [différentes fiches jalons](#) qui accompagnent ce rapport.